

VILLE D'ANTONY
CONSEIL MUNICIPAL

3 décembre 2015

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Sénant, Maire d'Antony.

Il est fait appel des membres présents par Madame Lesieur.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. LE BOURHIS à M. SENANT M. CHARRIEAU à M. SERIN
Mme GENEST à M. CELESTIN Mme HAGEL à M. RUFAT

M. le Maire : Mes chers collègues, je vous propose d'observer une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de Paris du 13 novembre.

(Une minute de silence est respectée.)

Je me dois également de vous informer du décès de Jacques Mironnet qui a été conseiller municipal de 1977 à 1983. Il a été enterré le mardi 17 novembre dernier.

J'ai également une information à vous donner : j'ai reçu un mail de Monsieur Meunier qui me dit : « En référence au règlement intérieur du conseil municipal, je vous informe de mon départ du groupe « Antony à Gauche », et de la création du groupe « Antony Bleu Marine », groupe composé de moi-même. »

Je prends acte de cette information.

M. FEUILLADE : On peut commenter ou pas ?

M. le Maire : Non

M. FEUILLADE : Si, je vais commenter quand même.

M. le Maire : Non. Vous pourrez poser une question à la fin de la réunion, mais pour le moment non.

M. FEUILLADE : J'ai envie de commenter.

M. le Maire : Non, vous n'avez pas à commenter. C'est une information...

M. FEUILLADE : Je vais commenter quand même.

M. le Maire : Vous avez donc reçu mes chers collègues ...

M. FEUILLADE : Je vois que Monsieur le Maire et M. Meunier ont une petite connivence, d'accord.

M. le Maire : Très bien. Ecoutez, vous réglerez vos comptes à la fin de la réunion...

M. FEUILLADE : Monsieur le Maire, ce ne sont pas nos comptes. Ce sont les règles de la République. M. Meunier n'a pas été élu par une liste qui n'existait pas...

M. le Maire : La question a été posée par Mme Delpech et j'y répondrai en fin de conseil...

M. FEUILLADE : Moi, je voudrais que vous y répondiez au début.

M. le Maire : Ecoutez, ce n'est pas vous qui faites l'ordre du jour et je répondrai à Mme Delpech comme promis à la fin de la réunion

M. FEUILLADE : Non, vous ne répondrez pas qu'à Mme Delpech, vous répondrez au conseil municipal.

M. le Maire : M. Feuillade, vous n'avez pas la parole et si vous continuez, je devrai utiliser les armes apportées par le règlement intérieur à l'encontre des conseillers municipaux qui n'observent pas la règle...

M. FEUILLADE : J'ai bien compris ... vous voulez utiliser l'état d'urgence... ..

M. le Maire : Allez, allez, M. Feuillade ! Mme Delpech, je répondrai ...

Mme DELPECH : Mais vous donnez l'information sur M. Meunier et vous ne donnez pas mon information à moi.

M. le Maire : Quelle information ?

Mme DELPECH : Le voeu que j'ai déposé.

M. le Maire : Mais le voeu, on en parlera à la fin de la réunion.

M. FEUILLADE : Non M. le Maire, non M. le Maire

M. le Maire : J'y répondrai à la fin de la réunion, comme il est de tradition. Monsieur Feuillade, je vais finir par vous couper la parole !

M. FEUILLADE : Et bien je continuerai à la prendre

M. le Maire : Non ! La Jurisprudence Homassel...

M. FEUILLADE : Pardon ? Il n'y a pas de jurisprudence Homassel. Vous devez demander au conseil municipal s'il est d'accord pour mettre le voeu à l'ordre du jour !

M. le Maire : M. Feuillade arrêtez de parler ! Vous n'avez pas la parole! Vous n'avez pas la parole !

M. FEUILLADE : Vous non plus !

M. le Maire : Ça alors, c'est la meilleure ! M. Feuillade, vous vous oubliez, vous n'êtes pas le Maire ! Vous avez perdu les élections, n'oubliez pas que vous avez perdu, vous n'êtes pas le Maire !

Vous avez reçu en revanche le compte rendu du dernier conseil municipal du 24 septembre, y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas, on passe à la suite.

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 septembre 2015.

(Aucune observation n'est formulée, vote à main levée : le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents et représentés.)

- Liste des décisions prises pendant l'intersession.

M. le Maire : Y a-t-il des questions sur cette liste ? On va faire page par page, c'est plus facile.

M. RUFAT : La numéro 2 : Même si j'ai eu la réponse en commission, je préférerais qu'elle soit dite en public sur le paiement de la ville pour l'occupation des installations sportives du collège.

M. le Maire : La ville a versé une subvention de 30% lors de la construction du gymnase Descartes, et ensuite pour le fonctionnement, elle prend en charge sa part dans les frais de fonctionnement, ce qui est normal, le collège prenant l'autre part.

Mme CHARRIER : Bonsoir à tous. C'est à propos de la décision 7, vous avez mis à disposition gratuitement un terrain communal à la cité Duval pour l'accueil de malades du centre hospitalier Erasme ; je pense qu'il s'agit de terrains sur lesquels ils feront des petits travaux d'agriculture, des choses comme ça ?

M. le Maire : Du jardinage, oui. Cela fait dix ans qu'ils le font. C'est un renouvellement.

Mme CHARRIER : D'accord, du jardinage. On voulait simplement dire qu'on trouvait cela très bien.

M. le Maire : Nous aussi, c'est pourquoi on a accordé ce terrain il y a environ dix ans.

Mme CHARRIER : Décision 14, à propos de la mise à disposition gratuite d'un local pour l'association « Danse avec Elena ». Or Danse avec Elena n'est pas une association à but non lucratif, on se demande pourquoi vous accordez cette location de local gratuitement. Quelles sont les raisons ? Merci.

M. le Maire : C'est une association. Danse avec Elena est une association, ce n'est pas une société, donc elle est forcément à but non lucratif puisque c'est une association...

M. FEUILLADE : Qui n'est pas implantée à Antony.

M. le Maire : Si ;

M. FEUILLADE : Non, à Suresnes !

M. le Maire : Oui mais ça fait dix à quinze ans qu'elle agit sur Antony, donc elle est Antonienne, et les membres de cette association ne sont pas des Suresnois mais des Antoniens. Ils ne viennent pas spécialement de Suresnes pour aller aux Morins, quel que soit l'intérêt des Morins !

M. FEUILLADE : Non, Ils viennent de partout, vous le savez très bien. Sauf que les habitants des Morins n'ont pas accès à ces locaux, vous le savez très bien. Cela fait dix ans que je vous le dis. Copain - copain ...

M. le Maire : Oui, décidément M. Meunier est un ami, mais Eléna également !...

Mme DELPECH : La décision 17, vous mettez à disposition trois gymnases pour un montant de 15 €, c'est pour quelle association ?

M. le Maire : Ce sont les trois gymnases du Lycée Descartes.

Mme DELPECH : Pour qui ?

M. le Maire : Pour les sportifs de la ville. En principe ce sont les sportifs qui vont dans les gymnases...

Mme DELPECH : Pour les clubs ?

M. le Maire : Oui, Pour les clubs sportifs de la ville. La ville paie pour ces clubs et les clubs ne paient pas. Comme Eléna.

Mme DELPECH : D'accord. Merci.

M. le Maire : Ensuite, pages 3, 4, 5 ...

M. RUFAT : La n° 44, c'est toujours la poursuite de la même activité d'arts plastiques ?

M. le Maire : Oui, cela fait au moins 15 ans que cette personne utilise Malraux avec un loyer qu'elle paie régulièrement.

M. RUFAT : Mais là c'est une société ?

M. le Maire : En tout cas, ce n'est pas à but non lucratif. Je ne sais pas quelle forme elle a, ... Page 6, page 7 ?

Mme CHARRIER : A propos de la décision 53, page 7, ce sont les anciens locaux de la ludothèque de la rue Adolphe Pajeaud, vous les attribuez à Mme Anne-Marie Tassy, alors c'est pareil que précédemment, il y a des personnes mais on ne sait pas ce qu'elles font comme type d'activité, et donc première question : quel type d'activité ? Deuxième question : cette occupation est-elle temporaire ? Troisièmement : quels sont vos projets pour ces locaux ultérieurement ?

M. le Maire : Mme Léon va vous répondre.

Mme LEON : Madame Tassy est un artisan, elle fait des vitraux et elle nous a demandé un local pendant les vacances scolaires, elle veut organiser des stages pendant quinze jours, enfin deux fois deux semaines, il n'y aura qu'une semaine à Noël, et comme ces locaux sont disponibles, on les lui a accordés, et c'est rémunéré puisqu'elle est en société.

M. le Maire : Et sinon, Anny, quel est l'usage futur de cette salle ?

Mme LEON : Associatif j'espère parce que tout simplement on manque de salles. Ce sera pour le CPPS puisque le centre de loisirs effectivement est très occupé en dehors des périodes scolaires et que les mercredis, on manque de place. En tout cas personnellement, pour m'occuper des associations, j'espère garder cela très longtemps sachant que l'on est quand même restreints dans certaines activités qui feraient trop de bruit, disons de la musique un peu trop forte puisque juste au-dessus de cet espace, il y a des logements. Donc on fait attention aussi à essayer de respecter la tranquillité de chacun.

Mme CHARRIER : Oui, tout à fait d'accord pour le manque de locaux, il y a plus de locaux que précédemment mais ce n'est pas encore suffisant vu le nombre d'associations qu'il y a sur Antony,...

Mme LEON : Oui, il y en a de plus en plus.

Mme CHARRIER : Alors oui, pour ce qui est des réunions, ça peut faire un peu de bruit quand les personnes sortent...

Mme LEON : Non, pas les réunions, c'est plutôt quelquefois des cours de danse un peu ...punchy. Et puis des fois on oublie qu'il y a des voisins au-dessus. Mais ça se règle, on leur remonte un peu les bretelles une fois et c'est bon.

M. le Maire : Ensuite, autre question sur les pages 6, 7 8 ? M. Feuillade, vous avez la parole cette fois-ci.

M. FEUILLADE : Pardon ?

M. le Maire : Vous avez la parole.

M. FEUILLADE : Mais je la prends quand vous me la donnez, Monsieur le Maire !

M. le Maire : Allez-y.

M. FEUILLADE : La 67 : concernant l'exercice du droit de préemption pour le bien 70 rue Adolphe Pajeaud, si j'ai bien compris, il s'agit d'acquérir un bien qui pourrait être transféré à l'Office Antony Habitat ?

M. le Maire : Oui.

M. FEUILLADE : Mais l'Office Antony Habitat, M. Legrand nous le dira, n'a jamais été saisi de cette proposition. Alors peut-être qu'il conviendrait que rapidement, si vous deviez lui vendre ... pour lequel d'ailleurs je ne suis pas du tout en opposition, mais avant de dire qu'on va le transférer à Antony Habitat, il faudrait que le conseil d'administration d'Antony Habitat puisse dire : « Oui, finalement, on serait bien d'accord pour le prendre ».

M. le Maire : Parce que vous, vous ne seriez pas d'accord ...

M. FEUILLADE : Mais je ne vous ai pas dit cela ! Je ne vous ai pas dit cela ! Selon les conditions qui nous seront faites, ce que je vous dis simplement, c'est que la démocratie voudrait que préalablement on demande au futur acquéreur s'il est bien d'accord de l'acquérir. C'est tout.

M. le Maire : Le Président du futur acquéreur nous a laissé entendre que probablement vous accepteriez.

M. FEUILLADE : Mais est-ce qu'il est vraiment majoritaire au sein de ce conseil d'administration ? Est-ce qu'il le sait ? Est-ce qu'il ne préjuge pas de ...

M. le Maire : Peut-être, peut-être ... Nous prenons le risque.

M. FEUILLADE : Vous prenez le risque ... Non, avec M. Legrand vous ne prenez aucun risque, je sais bien. Mais c'est le moindre respect de la démocratie. C'est tout. Et j'ai l'impression que...

M. LEGRAND : Pour le 16 décembre, vous nous demandez l'autorisation ?

M. FEUILLADE : Ah bon ! Mais je ne sais même pas qu'il y a un conseil d'administration convoqué le 16 ! Non, on n'a pas été convoqué !

M. le Maire : Allez allez M. Feuillade ! Vous aurez ce débat !

M. FEUILLADE : C'est le problème interne, vous savez bien qu'on n'est toujours pas convoqué... C'est la démocratie Antonienne !

M. le Maire : Allez, allez, M. Feuillade ! Vous avez la réponse, donc question suivante.

M. FEUILLADE : Cela démontre que vous n'êtes pas démocrates.

M. le Maire : Si, M. Legrand est un grand démocrate et tout le monde en convient. M. Rufat, d'autres questions ? Page 8, page 9 ?

M. RUFAT : Oui, sur la 70, l'occupation du terrain de rugby, c'est un des terrains que le club va utiliser pour la saison puisqu'il va en utiliser plusieurs ?

M. le Maire : Oui, il s'agit du terrain de la Grenouillère. Et ils utilisent également le terrain de l'US Métro.

M. RUFAT : Pour les matches aussi ?

M. le Maire : Oui, pour d'autres matches, en tout cas pour des entraînements.

M. RUFAT : C'est matches et entraînement, les deux à la fois ?

M. le Maire : Les entraînements demandent beaucoup plus de terrains que les matches. Les matches, il y en a un par équipe et par semaine probablement, pas toujours, mais des entraînements il y en a plusieurs fois par semaine, et par âge.

M. RUFAT : La 74, cela va un peu avec la 15 tout au début, c'est une association qui fait de la danse, elle est payée 400 €, et dans la 14 on lui demande de payer pour une participation... ?

M. le Maire : Oui mais là elle fait un show, un spectacle, et donc comme c'est un spectacle, il est normal qu'on la paie. L'association a beau être à but non lucratif, quand elle fait un spectacle, elle est payée.

M. RUFAT : C'est en relation avec la 15

M. le Maire : C'est « Ligne de mire », c'est autre chose, c'est un atelier de danse qui organise quelque chose pour le compte de la ville, qui coûte 800 €, mais c'est pour un service nettement plus important, et plus long.

M. RUFAT : C'est la même association.

M. le Maire : Oui c'est une très bonne association de Hip-Hop, très connue sur la ville et en dehors. C'est une association qui fait de très bons spectacles, de très bonne qualité, qui va à l'étranger, notamment à Montréal ou à New-York, ils font des spectacles assez loin.

Ensuite, page 9, vous avez terminé ?

- Déclarations d'Intention d'Aliéner.

Mme CHARRIER : J'ai deux questions mais je suppose en fait qu'il s'agit d'erreurs typographiques : à la page 20, pour la vente du terrain rue du Colonel Fabien, vous avez une surface habitable de 667 mètres carrés alors que c'est un terrain.

M. le Maire : Et alors ?

Mme CHARRIER : Il n'y a pas de construit... Je pense qu'il y a une erreur de colonne.

M. le Maire : C'est une famille, c'est un monsieur qui achète, ce n'est pas un promoteur

Mme CHARRIER : Non, mais il y a une erreur de colonne dans la disposition parce que pour la surface du terrain il n'y a rien, et pour la surface utile habitable...

M. le Maire : Ah oui, d'accord, c'est un terrain à bâtir, il y a sûrement une erreur.

Mme CHARRIER : C'était simplement pour vous le signaler. Il y en a une autre à la page 40, je crois qu'elle a déjà été signalée en commission, parce que là, c'est 773 mètres carrés de surface habitable sur un terrain de 183 mètres carrés ? Cela ferait un pavillon assez étrange. Cela nous donne des idées d'architecture, c'est amusant, mais ...

M. MARTIN : Cela a été signalé en commission et corrigé.

Mme DELPECH : J'ai une remarque plutôt mineure, c'est juste que pour certains biens, vous marquez « non défini » pour les surfaces habitables. comment ça se fait que la surface ne soit pas définie ?

M. le Maire : Il y a des maisons qui n'ont pas été mesurées, vous savez, les appartements sont précisément mesurés mais les maisons, pas toujours. Quand ce sont de vieilles maisons, surtout quand la maison est vendue au prix du terrain.

M. MARTIN : Et ce n'est pas une information obligatoire.

M. le Maire : En plus, c'est vrai. Pour une maison, non. Une autre question, M. Feuillade ?

M. FEUILLADE : Oui, sur l'immeuble Le Newton : c'est l'immeuble dans lequel est hébergée l'ANPE, la Maison de l'emploi...

M. le Maire : La Maison de l'emploi et la Mission locale.

M. FEUILLADE : Est-ce que cette vente aura une incidence éventuelle sur les loyers qui sont particulièrement, d'après ce que j'ai vu, excessifs ?

M. le Maire : Non.

M. FEUILLADE : Les coûts des loyers de cette maison, au regard de ce qui se pratique dans la région, y compris sur Antony, sont particulièrement éhontés ...

M. le Maire : Vous avez des chiffres ?

M. FEUILLADE : Non, je n'ai pas...

M. le Maire : Moi non plus, je n'ai pas.

M. FEUILLADE : Si vous ne le savez pas, Monsieur le Maire, c'est un peu dommage parce que je crois que ...

M. le Maire : Mais la Maison de l'emploi, ce n'est pas la commune ...

M. FEUILLADE : Ce n'est pas la commune mais c'est nos sous, c'est nos impôts, donc je vous pose une question : est-ce que ce transfert aura une incidence...

M. le Maire : A priori non. Je n'ai pas été informé qu'il y en aurait.

M. FEUILLADE : Mais avez-vous demandé, avant d'être informé, s'il y aurait une incidence sur les coûts ?

M. le Maire : Non, et je n'ai rien demandé à personne. Ce n'est pas le sujet.

M. FEUILLADE : Ecoutez, les loyers sont relativement élevés et même très élevés.

M. le Maire : Vous avez un problème aujourd'hui, vous parlez, vous parlez, vous n'arrêtez pas de parler ! Le sujet, c'est qu'il y a eu un transfert...

M. FEUILLADE : Non, je parle quand je peux parler.

M. le Maire : Le sujet, c'est qu'il y a eu un transfert de propriété par les propriétaires. C'est tout, ce n'est pas le loyer !

Mme BERGEROL : Vous vieillissez mal, M. Feuillade !

M. le Maire : Non il ne vieillit pas, M. Feuillade. Il ne change pas, il a toujours été comme ça !

M. FEUILLADE : Et Madame, je vais le rester comme ça ! Je vais le rester !

M. le Maire : Il reste jeune. Allez ! Y a-t-il d'autres questions ?

Non, donc nous passons à l'ordre du jour et avant de passer au point 0 de l'ordre du jour qui est la gestion de la dette, je vais quand même vous donner une information sur le rapport de la commission d'enquête sur le Projet Massy/Valenton qui vient de sortir, en fait il est sorti il y a une quinzaine de jours maintenant, le 18 novembre dernier, mais on a été informés avec retard.

- Rapport de la commission d'enquête sur le Projet Massy/Valenton

M. le Maire : Je vais vous lire la synthèse du rapport :

Le 18 novembre dernier, la commission d'enquête a rendu son rapport. Les faits remontent à début juillet puisque la clôture de l'enquête publique a eu lieu le 10 juillet. La commission a mis du temps à faire son rapport, elle devait le faire en un mois. Elle en a pris 4. Elle a mis du temps parce qu'il y avait quand même un millier de contributions. Elle a dépouillées ces contributions une par une, consciencieusement et donc voici le rapport publié le 18 novembre.

Ce rapport émet malheureusement un avis favorable mais heureusement assorti de quatre réserves. Il y a quand même quatre réserves et vous verrez qu'elles ne sont pas négligeables.

La commission d'enquête a estimé que l'opération présente un caractère d'intérêt public qui, pour elle, est incontestable. Ce n'est pas le cas en ce qui nous concerne, mais pour elle, c'est incontestable. Alors que dit-elle ?
« En effet le passage des TGV d'interconnexion en voie unique entre la gare de Massy et celle des Bâconnets est une source constante

d'irrégularités de trafic qui se répercutent sur les circulations bien au-delà de la région Ile-de-France. Il présente ainsi le risque que deux rames se percutent en se présentant face à face. »

Franchement, pour que ça arrive...la SNCF et les Chemins de Fer font des lignes à voie unique depuis 150 ans, voire plus. Cela n'arrive pas très souvent que des trains se percutent. Il y a quand même des dispositifs de précaution qui font que généralement les panneaux s'allument quand deux trains arrivent face à face. L'un s'arrête pour laisser passer l'autre.

« La commission invoque le projet de desserte du RER C au quart d'heure en période de pointe. » Actuellement c'est une demi-heure, il est prévu qu'en périodes de pointe, dans quelques années, il pourrait passer au quart d'heure.

« ... qui n'est (selon elle aussi) envisageable que si le projet est mené à bien. Ce projet lui paraît un élément nécessaire au développement économique des pôles d'emploi desservis par la ligne, en particulier ceux proches d'Orly ou de Rungis. » Alors franchement, si le développement du pôle de Rungis ou du pôle d'Orly est lié au RER C, j'ai quand même quelques doutes !

« Elle considère par ailleurs que le projet d'aménagement permet la suppression du passage à niveau de Fontaine-Michalon classé en second sur la ligne des passages à niveau les plus dangereux d'Ile-de-France. » C'est ce qu'elle dit mais en plus, ce n'est pas faux, et ça on le savait.

« Et elle soutient enfin que l'important programme de protection acoustique que comporte le projet, 4.200 mètres d'écrans antibruit de merlon ainsi que la pose de dispositifs antivibratoires sur les voies améliorera la situation des riverains par rapport aux nuisances qu'ils subissent actuellement. »

Et enfin, « elle estime que les avantages qu'elle trouve à ce projet dépassent nettement les inconvénients mis à jour au cours de l'enquête publique, notamment l'augmentation du nombre de passages de trains, les nuisances qu'apporteront les chantiers, les gênes occasionnées aux commerces de proximité situés près du passage à niveau, et les difficultés provisoires de stationnement ainsi que le recours indispensable aux protections de façades sur les immeubles qui dépassent R + 2. »

Ce sont les inconvénients, mais pour elle, les inconvénients sont nettement inférieurs aux avantages du projet.

Malgré le millier d'observations négatives formulées par les riverains, la commission d'enquête a donc approuvé le projet et n'a pas suivi notre argumentation contestant son utilité publique en raison de la baisse de trafic observée depuis des années, baisse qui va encore se prolonger, si on en croit en tout cas les débats en cours, sur la ligne Paris/Bordeaux où la SNCF ne veut plus mettre suffisamment de TGV pour financer la ligne, ce qui pose quand même des problèmes sérieux aux financiers qui ont fait confiance à la SNCF et à l'Etat.

J'observe toutefois que les réserves émises par la commission d'enquête vont contraindre les promoteurs du projet à réaliser les protections acoustiques que nous avons arrachées à la SNCF au cours de la concertation et à proposer aux commerçants de Fontaine-Michalon des places de stationnement pendant la durée des travaux. Cela aussi, c'est une obligation qui a été imposée par la commission d'enquête à la SNCF. Donc nous continuons de penser que quelques minutes de retard pour les TGV ne peuvent constituer des raisons suffisantes pour apporter à ce projet un caractère d'utilité publique et que l'augmentation du trafic du RER C à l'heure du Grand Paris n'est pas utile.

Et donc nous nous réservons la possibilité de faire valoir de nouveau notre position quand le Gouvernement aura déclaré d'utilité publique le projet Massy/Valenton.

Alors je vais vous lire les réserves émises sur ce projet par la commission d'enquête :

Réserve N° 1 : « Que les hypothèses dites maximalistes du trafic et de vitesse adoptées pour le dimensionnement des mesures de protection phonique réglementaires et complémentaires soient associées à la déclaration d'utilité publique comme étant des critères de référence à ne jamais dépasser pour l'élaboration des modalités d'exploitation de la ligne Massy-Valenton secteur Ouest. »

Réserve N°2 : « Que soit rendu contractuel au titre de la déclaration d'utilité publique et que soit mis en oeuvre dans son intégralité le programme de protection acoustique complémentaire, ainsi que les diverses mesures mentionnées au paragraphe D5, etc... du mémoire en réponse du procès-verbal de synthèse. » On a demandé au préfet de nous donner communication de ce mémoire, on ne l'a pas encore obtenu.

Réserve N°3_ : « Que soient rendus contractuels au titre de la déclaration d'utilité publique et que soient mis en oeuvre les engagements de SNCF Réseau concernant l'organisation, la gestion des chantiers et diverses mesures mentionnées à un autre paragraphe du mémoire en réponse. » Là aussi, c'est pareil, la SNCF devra mettre ses chantiers conformément à ses engagements. Elle ne devra pas y déroger et donc ne pas faire plus de pollution que ce qui a été indiqué.

Réserve N°4 : « Que le maître d'ouvrage dans le cadre de la suppression du passage à niveau n° 9 prenne toutes les dispositions nécessaires permettant la reconstitution de l'ordre de 36 places de stationnement situées au plus proche des commerces du quartier Fontaine-Michalon à

Antony, visant ainsi à compenser la disparition des places du parking existant au-dessus des voies ferrées en raison des travaux. »

Voilà les réserves qui ont été mises à son accord sur le principe par la commission d'enquête.

Ceux qui veulent s'exprimer ont la parole.

M. FEUILLADE : Est-ce que, Monsieur le Maire, vous allez confirmer ce soir comme vous l'aviez dit à maintes reprises auprès des associations, que vous engageriez toutes les procédures juridiques contre ce projet ? Et donc contre les résultats de ces enquêtes publiques qui ne nous conviennent pas ? On vous demande, je vous demande si vous vous engagerez à nos côtés, aux côtés des associations, sans attendre même l'avis de la DUP du préfet qui peut intervenir dans l'année, puisqu'il a un an pour nous répondre, sur les modalités de cette enquête ? Par exemple il faut savoir que cette enquête publique a dépassé totalement tous les délais prescrits par M. le Préfet, ils n'ont pas été respectés. De même d'ailleurs que les délais, avant même l'enquête, n'ont pas été respectés puisque les dossiers n'étaient pas à la disposition du public tel que prévu par Monsieur le Préfet. Donc déjà sur les modalités mêmes de l'enquête publique, il y a manifestement un recours qui, à mon avis, pourrait aboutir facilement.

Maintenant, sur le fond, dans une enquête publique, on l'a vu dans le projet Bordeaux/Toulouse, les enquêteurs avaient dit « non, on n'en veut pas », tout le monde avait dit : ils en veulent pas, ça y est, c'est gagné ! Et qu'est-ce qui s'est passé ? L'Etat a dit : vous n'en voulez pas, eh bien nous, on en veut quand même ! Et puis on passe outre l'enquête publique et on va vous imposer Bordeaux/Toulouse. Donc rien n'est acquis, rien n'est gagné, et donc je pense, avec les riverains, qu'il faut que nous poursuivions notre bataille jusqu'au bout, et qu'avec vous, puisque vous vous y êtes engagé, je vous en rends hommage, vous nous

avez dit, au bout de dix ans : maintenant je vous soutiens, donc maintenant on va au bout. Il ne faut pas lâcher d'un pouce sur cette affaire.

Donc je vous le dis, si les recours doivent être engagés, il faut les engager dès maintenant. Je vous remercie.

M. le Maire : Comme je vous l'ai dit, M. Feuillade, nous nous réservons la possibilité de faire valoir de nouveau notre position quand le Gouvernement aura déclaré l'utilité publique du projet de Massy/Valenton. Parce que là, attaquer le rapport de la commission d'enquête, d'abord ce n'est pas permis, a priori, selon nos juristes, et en plus cela ne sert à rien puisque de toute façon le Gouvernement n'en fera qu'à sa tête. Vous venez de le dire à l'instant. Donc nous allons attaquer la décision du Gouvernement s'il prononce l'utilité publique.

M. FEUILLADE : Faites gaffe parce qu'après, ça pourrait être le vôtre, de Gouvernement !

M. le Maire : Nous verrons. Mais dans un an, cela ne pourra pas être encore le cas, M. Feuillade, soyez tranquille. Donc vous avez la réponse. Cela dit, M. Feuillade, je voudrais quand même vous rappeler que si la commission d'enquête s'est déclarée favorable à l'utilité publique, c'est parce qu'elle a estimé que les TGV interconnexion avaient de l'avenir. Ce n'était pas notre position à nous, à la ville, mais c'était la vôtre. C'était la vôtre puisque vous avez demandé avec insistance qu'on revienne à la ligne à grande vitesse. Or si on est pour une ligne à grande vitesse, c'est parce qu'on est encore plus persuadé de la pertinence des TGV Interconnexion.

M. FEUILLADE : Vous êtes plus provocateur que moi !

M. le Maire : Donc votre argumentation a été contreproductive, vous avez été manipulé par la commission d'enquête...

M. FEUILLADE : Vous êtes plus manipulateur que moi ! Nous, effectivement, on souhaite, et on le dit, et on le maintient, que l'interconnexion, effectivement elle est nécessaire mais en souterrain telle qu'elle était prévue, l'Etat nous a concertés pendant des mois et des mois avec des milliers de gens qui ont validé le projet d'interconnexion Massy en souterrain au moins jusqu'à Orly. Mais vous aussi d'ailleurs à l'époque vous étiez d'accord !

M. le Maire : Oui, à l'époque j'étais d'accord parce que je croyais aussi que le TGV interconnexion avait de l'avenir. Mais j'ai changé d'avis car j'ai dû constater que ce n'était plus le cas ! Même Paris/Bordeaux n'a pas d'avenir. Imaginez !

M. FEUILLADE : Vous préférez les autocars maintenant ?

M. le Maire : Eh bien oui, malheureusement c'est ça ! Donc si vous voulez justifier l'utilité publique, continuez dans cet esprit.

M. FEUILLADE : Que dit la commission ? Elle justifie son fondement par l'utilité publique du projet

M. le Maire : Eh oui !

M. FEUILLADE : Eh bien alors contestez-la !

M. le Maire : Je contesterai le jour où l'Etat, le Gouvernement aura suivi cette position.

M. FEUILLADE : Monsieur le Maire, pour une fois, nous serons côte à côte.

M. le Maire : Eh bien merci M. Feuillade mais surtout ne parlez plus de l'avenir des TGV ! Aidez-nous !

Nous passons maintenant au point 0 de l'ordre du jour :

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA GESTION DE LA DETTE.

M. le Maire : Vous avez tous reçu le rapport sur la gestion de la dette, y a-t-il des questions sur ce rapport ?

M. MEUNIER : Monsieur le Maire, force est de constater qu'effectivement, avec un encours au 1er janvier 2015 de 116,1 M€ et un encours provisoire estimé pour la fin 2015 à 127,9 M€, le montant de la dette est largement supportable pour la ville, et bien loin d'être catastrophique. Souscrire des emprunts est nécessaire pour financer l'investissement. Il n'en demeure pas moins que depuis 2009 le taux moyen de la dette de la Ville a régulièrement augmenté, passant de 2,47% en 2009 à 3,60% en 2015, ce qui permet de relativiser les satisfecits que vous ne cessez de vous accorder tout au long du rapport joint à cette délibération.

Quant à votre stratégie, vous vous félicitez d'avoir maintenu une diversification ayant favorisé, selon vos propres dires, des « économies importantes par rapport à un recours exclusif à des prix à taux fixes, une atténuation des risques couverts par les stratégies gagnantes ». Cela ne vous a pas empêchés dans les années précédentes d'avoir souscrit un certain nombre de produits structurés qui ont pesé et continuent à peser sur le poids de la dette. Ainsi reconnaissez-vous que la hausse du taux moyen de la dette en 2015 est due essentiellement à la hausse soudaine du franc suisse intervenue le 15 janvier, qui a déprécié les conditions de l'emprunt Euro/Franc suisse. Bel exemple de stratégie gagnante avec des échéances trimestrielles qui se sont établies à 23,75% et 20,31% ! A tel point que vous avez fini par exemple par engager une procédure de réaménagement de cet emprunt après du fonds de soutien.

Vous nous avez pourtant expliqué pendant des années qu'avec un emprunt adossé sur une stratégie Euro/ CHF, on ne risquait rien. Comme quoi les prévisions macro-économiques sur l'avenir, on peut sérieusement en douter. Ainsi en est-il des deux emprunts adossés à des

stratégies inflation dont vous reconnaissez qu'ils ont été pénalisés en 2014 et plus particulièrement en 2015 du fait de la déflation actuelle en Europe, et que la hausse de leur taux a entraîné un surcoût de charges de 58.000 € en 2015. Ce qui ne vous empêche pas de prétendre que les actions menées par la Banque Centrale Européenne devraient néanmoins permettre un retour à une situation normale à moyen terme. Permettez-moi de ne pas partager votre avis sur la confiance que vous accordez à la BCE.

Ainsi en est-il aussi de l'emprunt adossé à la stratégie dollar/yen. Vous vous félicitez de ne pas avoir renégocié ce type d'encours en 2012 lors de la hausse du yen sous prétexte que vous estimiez que la hausse du yen intervenue en 2011 ne pouvait être durable. Si le Gouvernement japonais y a effectivement mis fin en 2013, nous n'avons pourtant aucune garantie sur l'avenir. Je vous remercie Monsieur le Maire.

M. le Maire : Merci M. Meunier.

Mme DELPECH : Dans le contexte de la diminution alarmante des dotations d'Etat, les collectivités locales doivent disposer des moyens pour investir et pour fonctionner, et donc alors recourir à l'emprunt. Par contre l'austérité n'est pas pour tout le monde puisqu'à lui seul, le Pacte de Responsabilité a fait tomber 23 milliards dans les caisses patronales cette année, plus 33 milliards l'an prochain et 41 milliards en 2017. Résultat : moins 28 milliards pour les collectivités, plus 97 milliards pour les grandes entreprises avec pour l'emploi les brillants résultats qu'on connaît !

En matière de dette, à ce jour, il semble en effet qu'il n'y ait pas péril en la demeure à Antony et d'autant moins que vous avez la chance de bénéficier désormais de taux extrêmement bas. En attendant, un taux moyen de 3,6% alors qu'on est parti de 2,47% en 2009, cela représente une hausse de 50% en 7 ans. On aimerait que les salaires et les retraites

aient suivi le même mouvement ! 3,6%, c'est un joli revenu pour les prêteurs.

Les communes ne devraient pas être des vaches à lait, au contraire elles devraient être aidées généreusement, elles qui contribuent à hauteur de 71% à l'investissement public et qui soutiennent l'emploi. Elles devraient pouvoir sortir du circuit classique de l'emprunt aux banques pour se fournir auprès d'un organisme d'Etat solide, proposant des prêts à des taux encore plus bas voire négatifs, pour que l'argent aille au service public et à l'emploi productif. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci Mme Delpech.

M. RUFAT : Il y a beaucoup de sujets aujourd'hui et sur la dette, je ne vais pas être tout à fait aussi dithyrambique que mes collègues précédents. Cela vous étonne, d'habitude c'est assez monotone comme débat, c'est assez répétitif, et donc je vais un peu changer, d'autant qu'il y a quand même cette année quelques nouveautés dans le rapport.

Je trouve quand même que l'augmentation irrésistible de la dette est assez inquiétante : 12 M€ d'augmentation cette année, et 12 M€, c'est exactement l'augmentation de la dette sur les quatre dernières années puisqu'on augmentait de 3 M€ à chaque fois. En une seule année, on passe un cap de 4 ans ! Je m'étonne, M. le Maire, parce que vous nous avez dit plusieurs fois qu'il y avait le projet de désendetter la ville, vous nous avez dit : on porte, donc on peut désendetter la ville. Et puis elle s'est quant même désengagée d'un certain nombre d'activités qu'on a transférées à l'agglomération... il y a longtemps, certes, mais la dette n'a fait que croître alors que parallèlement, pendant la période, on s'est désengagé de certaines activités. Et puis, vous nous avez dit : je vais vendre. Ce que vous avez fait. Et au lieu de voir une baisse de la dette, on voit une augmentation, on est très loin de l'inversion de la courbe.

Ensuite, le taux : le taux continue également d'augmenter. Les deux orateurs précédents ont expliqué les histoires des emprunts toxiques, mais il est quand même paradoxal de voir qu'à longueur de rapports, vous expliquez que les taux baissent en Europe, dans le monde et en France, que dans la politique de la Banque Centrale Européenne, il y a finalement peut-être des bonnes choses en Europe, et peut-être que sortir de l'Euro n'est pas une bonne idée, comme ça, c'est un aparté, je pense que les taux baissent de manière générale en Europe, vous empruntez maintenant à des taux très très bas et pourtant, le taux moyen de notre dette augmente, c'est assez paradoxal et en termes de bonne gestion, c'est assez incohérent.

Alors, si la dette augmente, si les taux augmentent, mécaniquement les frais financiers de la ville augmentent également, au point que vous êtes obligés de rallonger aussi un peu en DM pour combler le défaut de prévisions.

Si on en est là, vous le savez bien, c'est de votre fait et vous avez, je rejoins ce qui a été dit, vous avez écouté les promesses mirifiques des banques qui vous ont fait croire que certains produits, avec des taux d'appel très bas, seraient des produits extrêmement intéressants pour vous, vous avez cru que le yen allait toujours être au-dessus, etc... je ne vais pas revenir sur les indicateurs.

Moi je suis assez dubitatif sur la philanthropie des banquiers. Je l'ai déjà dit ici à votre prédécesseur quand on avait eu ces premiers produits. Les banquiers vendent des services, ou des rêves peut-être, mais ils ne vendent pas des produits qui vont vous faire gagner de l'argent à vous, mais plutôt à eux.

Alors sur la méthodologie que vous utilisez souvent dans les rapports pour dire : mais si on avait fait autrement... et vous utilisez toujours des comparaisons que je trouve conceptuellement assez étranges, vous vous

comparez à un mauvais élève, un mauvais élève qui aurait pris des taux fixes. Moi, dans mon milieu professionnel, quand on essaye de se comparer, quand on fait du parangonnage, on essaye de se comparer aux meilleurs et pas aux mauvais élèves. Et les meilleurs existent, vous le savez bien, on en a déjà discuté, vous n'aimez pas trop mais il y a des villes dans la région parisienne, pas très loin d'ici, pas juste à côté, juste à côté ce ne sont pas forcément de bons élèves, mais un peu plus loin, il y a des villes qui ont des dettes équivalentes à la nôtre d'une centaine de millions d'euros, et qui ont des taux inférieurs à 3% parce qu'elles ont elles aussi comme vous diversifié leurs produits, diversifié aussi bien dans les types que dans les indicateurs, et elles ne se sont pas lancées dans des produits structurés.

Alors cette année il y a une surprise, chaque année il y a quelques surprises, mais cette année vous avez changé, vous avez décidé de changer votre politique et de renégocier ou de réaménager, le terme est plutôt « réaménager » mais je ne sais pas si ce n'est pas plutôt une renégociation, l'un des emprunts structurés ; vous profitez du fonds qui a été mis en place, vous êtes un peu contraints par l'Etat, pour essayer de vous désengager de l'emprunt qui pèse le plus sur les frais financiers. Donc c'est un revirement ; je vous dirai que c'est bien venu, on vous avait demandé de le faire et à l'époque vous aviez même refusé d'attaquer la banque alors que c'était possible, il y avait un créneau où l'on pouvait attaquer la banque et vous n'aviez pas voulu le faire à ce moment-là. Bon écoutez, on peut toujours changer comme vous l'avez fait sur le TGV.

Dans votre rapport, vous concluez qu'il n'y a pas de danger, qu'il ne faut pas s'inquiéter sur l'avenir de la dette. Quand on a discuté de la dette en commission, j'ai senti comme une nostalgie concernant le fait de ne plus pouvoir utiliser ces produits toxiques. Vous avez dit : c'est dommage, on va perdre un outil, un outil de renégociation qui aurait pu être utile. Je

vous avoue, M. le Maire, que tant que vous garderez cette idée, cette mauvaise idée en tête, je vais rester inquiet.

M. le Maire : Je vais répondre à vos inquiétudes : D'abord, si la dette augmente, effectivement elle augmente de 10 M€, c'est d'abord parce qu'on a emprunté un peu plus que ce qu'on aurait dû emprunter, parce que les taux sont tellement bons à présent qu'on a intérêt à emprunter aujourd'hui parce qu'ils peuvent remonter demain. On a emprunté un peu plus que ce qu'on aurait dû ; et surtout parce que notre autofinancement diminue à cause de la baisse des dotations de l'Etat. Alors je sais que pour vous, il n'y a pas de baisse de dotations, vous êtes le seul à le dire, tous les maires socialistes, parce qu'il en reste encore quelques-uns, le disent aussi, la baisse de la dotation de l'Etat, c'est une ponction très lourde sur les comptes des collectivités locales, et si l'on n'avait pas cette année la baisse des dotations de l'Etat, on aurait 5 M€ d'autofinancement de plus qu'aujourd'hui. Et donc, ce serait 5 M€ qu'on n'aurait pas à emprunter pour payer l'Espace Vasarely, pour payer le gymnase La Fontaine, pour payer tous nos gros équipements ; nous devons emprunter plus que si l'Etat nous avait laissé les dotations au niveau où elles étaient autrefois.

Toutes les villes ont le même problème, la dette augmente dans toutes les villes aujourd'hui, le rapport de la Cour des Comptes d'ailleurs le dit, et pourtant il est basé sur 2014 et non pas sur 2015. Il le dira encore plus en 2015 et encore plus en 2016. L'an prochain, on sera en cumul à 17 M€ ou 16 M€ de perte de recettes cumulées de l'Etat depuis 2010 et ce sera pareil dans toutes les autres villes. Donc notre dette augmente simplement parce que la baisse des dotations de l'Etat fait baisser l'autofinancement, et du coup nous devons emprunter ce qui manque à l'autofinancement. C'est simple et d'ailleurs je note quand même que si la dette vraiment augmentait autant que la perte d'autofinancement, je

pense qu'on le verrait. On a quand même réussi à stabiliser l'autofinancement à un niveau supérieur à celui qu'il aurait pu atteindre normalement avec les mesures de l'Etat.

Vous revenez, comme à tous les conseils municipaux depuis trois- quatre ans, vous nous sortez la même rengaine sur le franc suisse. Effectivement, sur l'emprunt euro/franc suisse, on n'a pas été bons. Cela, je le concède, on n'a pas été bons du tout, mais l'emprunt euro - franc suisse ne concerne que 5% de notre endettement, 6 M€ sur 127. Même pas 5% d'endettement. Effectivement là on n'a pas été bons. Il faut dire qu'on a subi une conjoncture qui a été assez difficile à prévoir. Prévoir que le franc suisse passerait d'un taux d'un euro pour 1,5 CHF à un taux proche de 1 €, il fallait être vraiment très fort pour arriver à imaginer une chose pareille !

Cela s'est passé ainsi pour le yen contre le dollar, mais les japonais n'ont pas tenu. Ils ont pris les mesures pour faire baisser le yen. Les suisses visiblement tiennent encore, ils sont à 1,10, bien sûr ça va monter encore un peu, je pense, progressivement, mais les suisses tiennent le coup, c'était assez improbable. Donc cet emprunt franc suisse, puisque l'Etat a décidé, pour éviter un procès de la part des collectivités locales, d'aider les collectivités locales à se désengager du prêt euro franc suisse, bien sûr on ne va pas laisser ces 2 milliards d'euros que l'Etat nous offre sans en prendre notre part. Nous allons en prendre notre part. Le fonds de soutien de l'Etat permettra de réduire le coût de la renégociation de l'emprunt euro/franc suisse et donc de faire baisser l'an prochain normalement les taux d'intérêt à un niveau lui aussi qui sera nettement inférieur à 3%.

Cela dit, M. Feuillade ; je continue : 3,60% de taux moyen cette année, ce n'est pas terrible, mais il n'y a pas de quoi être inquiet, M. Rufat. Si on avait fait comme beaucoup autres, ce que vous nous proposiez même si

maintenant vous dites le contraire, il y a 7-8 ans, si on avait renoncé à faire cette politique de gestion active de la dette, à l'époque c'était simplement avec des taux variables, et les taux variables, c'est dangereux, tous les banquiers vous disent : Oh là, ne prenez jamais de taux variables, c'est dangereux. Eh bien nous, on l'a fait, et bien nous a pris puisque les taux variables sont maintenant à moins de 1%, ils sont autour de 0,5% aujourd'hui. Donc on a bien fait de prendre ces taux variables.

Et sur les prêts structurés, à part le prêt euro - franc suisse, on a aussi bien fait. Parce que si on avait emprunté à l'époque avec des prêts à taux fixes comme vous nous le conseillez, on aurait eu du 4 à 5% ! Vous, et Monsieur Homassel et les autres, M. Fié qui était très fort sur ce sujet aussi, c'était : surtout ne prenez jamais de prêts à taux variables, c'est dangereux ! Voilà ce que vous nous disiez.

Alors maintenant, instruits par l'expérience depuis 2008, les prêts à taux variables étant proches de 0, on sait qu'on a bien fait, mais il fut un temps où vous disiez pis que pendre des prêts à taux variables ! Donc je voulais quand même vous dire cela.

Maintenant, vous êtes pessimistes pour l'avenir, oui, ça fait un moment que vous l'êtes ! Depuis 2005, M. Rufat, vous êtes pessimiste pour notre avenir ! Voilà. Votre pessimisme a été infirmé régulièrement depuis dix ans. Cela fait dix ans que vous nous dites que vous êtes inquiet ! Eh bien voilà : nous avons un taux qui est encore un taux que beaucoup de villes aujourd'hui aimeraient avoir, il y en a qui font mieux, ça c'est sûr, mais l'an prochain, on reviendra à un taux de 2,5%, vous verrez. Parce que tous les autres, les 19 autres emprunts vont bien ; ils sont même à des taux qui sont historiquement bas. Le jour où nous serons débarrassés de ce fardeau de l'euro/franc suisse, nous reviendrons à un taux de 2,50%. Et là, vous n'aurez plus rien à dire, et ce sera dommage pour vous, je ne

sais pas comment vous allez vous débrouiller au cours des conseils municipaux, vous serez privés de votre seul argument ! M. Feuillade a envie de parler.

M. FEUILLADE : Monsieur le Maire, est-ce que vous voulez laisser Pierre terminer ?

M. le Maire : Oui.

M. FEUILLADE : Pierre, termine.

M. le Maire : Donc M. Rufat, puisqu'il vous laisse la parole, vous avez de la chance !

M. RUFAT : M. le Maire, vous pouvez invoquer les anciens conseillers comme vous le voulez, mais pour ma part, la position que j'ai eue sur les emprunts a toujours été simple : j'étais d'accord sur le principe de la diversification, par contre j'ai été toujours contre, toujours contre les produits que j'ai appelés avec des adjectifs exotiques et autres ... et ceux qui ont des coefficients multiplicateurs. Après, si vous avez des taux variables, j'ai toujours dit que c'était une bonne chose de le faire ...

M. le Maire : Non.

M. RUFAT : Mais si, bien sûr !

M. le Maire : Non, reprenez les comptes rendus de 2005, vous verrez que vous ne disiez pas ça.

M. RUFAT : Reprenez mes propos. Ce ne sont pas ceux d'autres personnes que vous évoquez.

M. le Maire : Ah ! M. Homassel n'est plus votre ami...

M. RUFAT : Il n'est plus là, M. Homassel !

M. le Maire : Oui mais enfin il l'a quand même dit ! ... c'était votre leader à l'époque ! Votre mentor !

M. RUFAT : Oui peut-être que c'était plus facile d'être contre lui. Alors si vous vous désengagez, M. le Maire, nous serons ravis, nous vous avons demandé d'attaquer les banques,

M. le Maire : On l'avait fait ! On avait attaqué,

M. RUFAT : Non, vous ne l'aviez pas fait !

M. le Maire : Si, on avait attaqué. Le Gouvernement a été obligé de faire passer une loi pour nous invalider... Mais on avait attaqué et on allait gagner !

M. RUFAT : Bien sûr ! Et vous nous aviez dit que vous n'alliez pas le faire ! Enfin vous avez traîné plusieurs fois, parce qu'on vous avait demandé...

M. le Maire : On l'a fait !

M. RUFAT : Donc très bien, ça correspond à ce qu'on vous avait demandé. Nous sommes bien d'accord.

M. le Maire : Vous n'aviez pas besoin de nous le demander, on l'a fait sans que vous nous le demandiez. En général, on n'a pas besoin de vos conseils pour réussir.

M. RUFAT : Ecoutez, sur le franc suisse.... Tant mieux !

M. FEUILLADE : Deux remarques : Premièrement, compte tenu des taux extrêmement faibles, je pense que c'est effectivement le moment d'utiliser l'emprunt.

M. le Maire : Merci M. Feuillade pour ce bon conseil que j'apprécie, c'est vrai.

M. FEUILLADE : Mais je n'ai pas fini, M. le Maire, est-ce que vous pouvez me permettre d'aller au bout ? Et je pense que c'est effectivement un moment d'utiliser l'emprunt pour investir, relancer notre économie, et je pense que les collectivités territoriales ont un rôle majeur à jouer dans cette relance, en investissant, en entretenant, etc... Et je pense que vu les taux qui sont pratiqués aujourd'hui, c'est un moment extrêmement important sur lequel effectivement on peut emprunter. Et je pense que notre programme d'investissement n'est pas à la hauteur, on le dira plus tard, je pense qu'effectivement il faut y aller, on est sur des taux

extrêmement bas, qui ne peuvent pas beaucoup baisser plus aujourd'hui, et puisque quand on réalise des travaux, c'est pour plusieurs générations, eh bien il faut peut-être réfléchir et avoir une politique ambitieuse d'emprunts qui permettra de développer l'économie, de développer l'emploi, c'est ma première remarque.

Ma seconde remarque est la suivante : j'ai entendu tout à l'heure votre « dithyrambe » sur la politique gouvernementale, et puis j'ai lu votre lettre, votre lettre qui est remarquable : « Pourquoi j'ai choisi Valérie » ? Elle est extraordinaire, cette lettre !

M. le Maire : Oui, lisez-la nous !

M. FEUILLADE : Je ne fais pas de la publicité ! Je termine ! Alors que vous ne cessez à chaque conseil municipal, à chaque conseil communautaire, etc... de dire : l'Etat nous transfère des charges, etc... mais qu'est-ce que vous faites ? Dans un paragraphe et demi, vous sollicitez le transfert de charges de l'Etat vers la Région ! C'est extraordinaire ! Je vais en lire un passage ...

Est-ce que vous pouvez me laisser finir ? Vous demandez des transferts de charges pour « le bouclier de sécurité, la vidéo-protection active des transports... »

M. le Maire : Vous n'êtes pas d'accord avec ça ?

M. FEUILLADE : Mais c'est le rôle de l'Etat ! Mais qu'est-ce que vous êtes en train de nous faire ? Tout ça, c'est le rôle de l'Etat. C'est avec nos impôts que l'Etat doit l'assumer. Et vous, vous dites : Ecoutez, on va vous faire payer deux fois, vos impôts nationaux et puis les impôts locaux. Eh bien moi je dis que c'est exactement le contraire de ce que vous prêchez à chaque conseil municipal. Vous dites : L'Etat nous transfère des charges, et là vous ne dites pas ça, vous dites « j'ai choisi Valérie parce que je voudrais bien qu'elle transfère sur ... » Voilà ce que vous nous dites !

M. le Maire : Non, pas du tout, il s'agit des transports régionaux. Il est normal que la Région finance les transports régionaux ! Ce n'est pas l'Etat, les transports régionaux ! Les TER, c'est la Région !

M. FEUILLADE : Mais non ! Vous parlez des lycées, vous parlez de la vie active ...

M. le Maire : Les lycées, c'est la Région. Ce n'est pas l'Etat, c'est la Région !

M. FEUILLADE : Je vois bien que les élus, soutiens de Valérie n'ont pas lu sa lettre ou ne l'ont pas comprise.

M. le Maire : Merci M. Feuillade pour ce soutien inattendu. Inattendu je dois le dire, mais enfin il n'est pas trop tard ! Il n'est pas trop tard pour changer !

M. FEUILLADE : M. le Maire, ce n'est pas un soutien inattendu, c'est une dénonciation de votre double langage ! Vous ne pouvez pas continuer à dire d'un côté : l'Etat transfère des charges, et de l'autre côté dire : nous voulons, nous, assumer des charges qui appartiennent à l'Etat.

M. le Maire : Non ! Les transports régionaux sont financés par les Régions. On demande simplement que la Région mette davantage pour la protection dans les transports.

M. FEUILLADE : La sécurité, c'est l'Etat.

M. le Maire : Quand j'étais conseiller régional, la Région passait son temps à recevoir des demandes de la RATP et de la SNCF en matière de vidéo-protection et les élus de votre bord avaient du mal à voter. Parfois ils votaient quand même, mais ils avaient du mal. On sentait qu'ils souffraient à le voter. N'est-ce pas ?

M. FEUILLADE : M. le Maire, participation de la Région au financement des commissariats de police, est-ce que la police est une affaire d'Etat ?

M. le Maire : Mais oui, bien sûr ! Mais les commissariats demandent de l'argent à la Région, je peux vous le dire, j'ai été conseiller régional, et la Région ne donnait pas assez.

M. FEUILLADE : Non, les commissariats doivent demander de l'argent à l'Etat !

M. le Maire : Non mais l'Etat n'a plus les moyens comme vous le savez, l'Etat demande de l'argent à la Région.

M. FEUILLADE : Et donc vous acceptez.

M. le Maire : Eh bien oui, quand il s'agit de protéger nos concitoyens Franciliens, on est d'accord.

M. FEUILLADE : Alors on paiera deux fois.

M. le Maire : Vous demanderez à vos amis, ils ne sont pas d'accord pour payer mais ils sont d'accord pour la protection des Franciliens !

M. FEUILLADE : C'est le programme avec Valérie

M. le Maire : Alors vous allez voter pour elle au second tour, M. Feuillade, on sait bien !

M. FEUILLADE : M. le Maire, il y a des provocations parfois...

M. le Maire : Vous n'êtes pas obligé de lancer le sujet !

M. FEUILLADE : Monsieur le Maire, quand vous dites : vous allez voter au deuxième tour, je vais vous dire une chose solennellement : Oui, face au Front National, je suis prêt à tout. Je veux bien dire cela.

M. le Maire : Merci M. Feuillade. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? On peut donc considérer que le débat a eu lieu sur la gestion de la dette ?

I - FINANCES

**1 - Décision modificative de crédits n°1 : budget ville - exercice 2015
(Rapporteur : M. Pierre Médan)**

M. MEDAN : Il s'agit de présenter les divers ajustements à apporter aux prévisions budgétaires, au budget primitif, ils sont résumés dans le dossier n° 1. Il est évident que je ne vais pas lister la totalité des éléments du dossier mais pointer uniquement les postes les plus importants que j'ai relevés en dépenses et en recettes, pour arriver ensuite aux investissements.

En dépenses vous pouvez constater que les charges à caractère général du chapitre 11 ont augmenté de 354.000 €, et un des éléments concerne la hausse, disons l'élargissement des missions d'ELIOR, et donc une hausse de la dépense des sommes versées à ELIOR. En dépenses toujours, les charges de personnel cette fois-ci du chapitre 12 ont été réduites de - 800.000 €. Différentes raisons expliquent cette baisse par rapport au budget, notamment les vacances de postes, un certain nombre de retards qui se sont produits sur les recrutements ou les départs en retraite qui n'ont pas été forcément tous remplacés.

En recettes, on a des produits des services du chapitre 70 qui ont augmenté de 333.000 €, les impôts et taxes du chapitre 73 qui ont augmenté de 389.000 €, donc on constate et c'est plutôt favorable une reprise du marché immobilier, ce n'est pas la seule explication mais entre autres, c'en est une quand même ; en revanche les dotations ont baissé, exactement de 392.000 €, c'est lié à une baisse de la DGF qui a été un petit peu plus forte que prévu au départ.

Donc si on fait le bilan rapide de l'ensemble des éléments liés au fonctionnement, comme l'indique le tableau de synthèse que vous avez en page 1, vous pouvez constater qu'on a 145.000 € à peu près de dépenses en moins, et 734.000 € de recettes en plus, ce qui fait à peu près 880.000 € qui vont être virés en plus à la section d'investissement, et forcément c'est un élément positif de cette DM puisque si l'on fait la somme des dépenses en moins et des recettes en plus, et du virement à

la section d'investissement, vous avez le total qui s'établit à peu près à 9,4 M€ qui correspond à une réduction du besoin d'emprunts, et par voie de conséquence, l'ensemble de ces éléments nous permet d'augmenter notre autofinancement de cette somme, d'un peu plus de 880.000 €, et de passer d'une épargne brute qui était prévue à 12,8 M€ à 13,7 M€ à peu près.

Donc encore une fois, l'ensemble des éléments est listé dans le rapport et listé ensuite dans un document de fin de dossier pour la totalité des ajustements. Je vous remercie.

M. le Maire : Qui souhaite intervenir ? M. Rufat et Mme Delpech.

M. RUFAT : C'est l'exercice classique des ajustements de fin d'année sur les crédits qui ont été votés en début d'année sur le budget. Quelques éléments qui questionnent un peu :

Il y a une baisse des apprentis qui a eu lieu sur le personnel, est-ce qu'il manque des apprentis ou est-ce que c'est un problème de nouvelle politique de recrutement ? Ce n'est pas clair. En tout cas ce n'est pas expliqué, donc ça mérite une justification.

Ensuite, concernant le marché, on a échangé mais on a l'impression qu'il y a une baisse de la redevance du marché et ce serait dû à une baisse du nombre de ...

M. le Maire : Non, il n'y a pas de baisse. Il y a une stabilisation de la redevance du marché mais on avait prévu que ça allait augmenter, on a été optimistes.

M. RUFAT : On a augmenté les prix et on en perçoit moins ?

M. le Maire : C'est de l'ordre de 2 à 3%.

M. RUFAT : Oui, et on en perçoit moins, donc c'est l'effet volume qui est à la baisse.

M. le Maire : Sans doute. On essaiera de trouver l'explication mais pour le moment, on ne l'a pas.

M. RUFAT : Donc pour l'instant, ça fait plutôt effet volume.

M. le Maire : Sans doute... ou un retard de paiement peut-être, on va voir... M. Hubert demande à intervenir, il a peut-être la réponse ?

M. HUBERT : Effectivement il y a deux effets. Il y a effectivement un certain effet retard de paiement parce qu'on vient de faire un nouveau pointage, il y a quelques jours, et on est plutôt sur une tendance à la hausse. Et il y a aussi ce que je qualifierais une sorte de « saisonnalité », et une variabilité en fonction des mois ... Ce qui compte surtout, c'est l'arrêté à la fin de l'année.

M. le Maire : Oui. Et ça, on le saura lorsqu'on verra le compte administratif.

M. RUFAT : Donc c'est un différé, c'est ça que vous voulez dire ? C'est un différé.

M. le Maire : De toute façon c'est une histoire de 20.000 €, ce ne sont pas des grosses sommes.

M. RUFAT : Oui, bien sûr, mais après on va voter l'augmentation des tarifs, c'est une relation : on augmente les tarifs, on baisse les recettes, je me dis : est-ce qu'il y a un rapport entre les deux ?

M. le Maire : Vous êtes devenu Reaganien, c'est ce que disait Reagan en 1980 « Quand vous augmentez les impôts, vous faites baisser les recettes ». Je ne m'attendais pas à ça de vous !

M. RUFAT : Ce ne sont pas les impôts, ce sont les tarifs que vous augmentez.

M. le Maire : C'est pareil !

M. RUFAT : Eh bien je suis heureux de l'entendre Monsieur le Maire !

M. le Maire : C'est pareil, la théorie est la même : en augmentant les tarifs, on va baisser les recettes, c'était la théorie de Reagan.

M. RUFAT : Oui, je suis heureux de l'entendre, M. le Maire. Je suis ravi, M. le Maire, d'entendre que quand vous augmentez les tarifs, vous augmentez les impôts.

M. le Maire : Vous avez une convergence avec Reagan !

M. RUFAT : Vous savez bien qu'il y a convergence de temps en temps, y compris ...

M. SERIN : Mais quand vous regardez la qualité des personnes qui interviennent sur le marché, obligatoirement il peut y avoir des décalages quand il y a un renouvellement.

M. HUBERT : En plus, effectivement comme je vous le dis, le seul point d'intérêt, c'est effectivement d'arrêter les comptes à la même date. Partant de là, forcément il y a une variabilité.

M. le Maire : Passons à des observations plus importantes.

M. RUFAT : Non mais c'était très intéressant, ce débat, puisqu'on a appris que les tarifs et les impôts étaient la même chose.

Ensuite, il y a quand même un effet d'aubaine qui arrive dans ce budget, c'est le Fonds de Compensation de la TVA avec 3,6 M€, donc quand même ça fait une manne conséquente qui vous permet de dégager d'autant plus facilement ensuite de l'autofinancement. On peut tourner les choses comme vous voulez, l'autofinancement c'est quand même une chance...

M. le Maire : Non, l'autofinancement, c'est le résultat du fonctionnement. Le FCTVA, c'est une ressource d'investissement. On a plus de ressources d'investissement mais pas d'autofinancement. L'autofinancement, lui, il est ce qu'il est.

M. RUFAT : J'entends bien, mais sur les emprunts, vous n'avez pas besoin d'augmenter vos emprunts comme c'était prévu. Donc vous avez quand même 3,6 M€ qui arrivent. 3 M€ qu'il faudra rembourser si j'ai bien compris l'année prochaine, à taux zéro. C'est un emprunt intéressant.

M. MEDAN : Non, ce n'est pas un emprunt.

M. RUFAT : Si, on va le rembourser. ... c'est un prêt, oui. Ce n'est pas un emprunt, c'est un prêt.

Et puis vous avez aussi bénéficié sur la section investissement de beaucoup de reports : La Fontaine, vous n'y êtes pas pour grand chose, et par contre il y a aussi un des reports qui pose question, c'est celui d'Antonypole. Antonypole, on se demande de report en report ce que ça va donner, parce qu'on ne voit jamais aboutir les résultats.

M. le Maire : Qu'avions-nous prévu pour l'année sur Antonypole ? Là on compare le budget primitif au budget révisé. Qu'est-ce qu'on avait prévu sur Antonypole ? Quel montant d'investissement avons-nous prévu et qu'on a reporté ? Rien ! Quasiment rien !

M. RUFAT : Mais si ...

M. FEUILLADE : Les études...

M. le Maire : Rien. On n'avait rien prévu sur l'année 2015 à ma connaissance.

M. FEUILLADE : Alors, pourquoi c'est marqué dans le rapport ?

M. RUFAT : Pour un montant de 200.000 €.

M. le Maire : Non mais c'est rien, 200.000 € !

M. FEUILLADE : 200.000 €, ah c'est rien !

M. le Maire : C'est un montant d'études... Mais l'avenir d'Antonypole, on en parlera plus tard, pour le moment, on n'a pas prévu de dépenses importantes dans l'immédiat sur Antonypole, et je doute qu'on n'en prévoit avant 2020 !

M. RUFAT : Donc on va arrêter de mettre cette ligne dans les études ?

M. le Maire : Non mais ne vous laissez pas abuser par les lignes, il faut réfléchir un peu !

M. RUFAT : Ah, aux fongibilités Et puis, la voirie. Alors la voirie, vous avez dit, je ne sais plus si c'est à ce budget-là ou au budget précédent :

notre plan de voirie est quasiment terminé ; et donc ce que l'on en voit ici, c'est la poursuite de cette logique, vous allez réduire de manière importante parce qu'il y avait 10 M€ autrefois, si j'ai bon souvenir, et là on va descendre à 2 M€ ?

M. le Maire : Eh bien oui, il ne vous a pas échappé que les rues d'Antony sont belles maintenant, elles sont toutes neuves, et qu'il n'y a plus grand chose à faire.

M. RUFAT : Pas toutes, pas toutes,

M. le Maire : Il y a un deuxième problème auquel il faut penser, c'est l'amiante. L'amiante qui fait que reconstruire une rue, ça coûte deux fois plus cher qu'avant parce qu'il faut traiter l'amiante qu'on sait maintenant être dans les revêtements, et ça, c'est tellement hors de prix que ça nous freine. On n'a pas envie de gaspiller l'argent du contribuable aujourd'hui, même s'il est emprunté, pour des travaux qui sont horriblement chers.

M. FEUILLADE : Ils seront toujours horriblement chers.

M. le Maire : Il est probable qu'on trouvera à l'avenir des solutions plus économiques mais pour le moment, vu les techniques actuelles, ça coûte trop cher de refaire une rue.

M. FEUILLADE : Donc vous nous dites : on ne fait plus de rues !

M. le Maire : Heureusement qu'on a refait nos rues avant de savoir ça !

M. FEUILLADE : On ne fait plus de rues !

M. le Maire : Maintenant plus aucune ville ne sera capable de financer les rues.

M. FEUILLADE : D'accord. On ne fait plus de rues ! Il faut le dire aux habitants, on ne fait plus de rues, ça coûte trop cher.

M. le Maire : Oui mais les habitants ont tous satisfaction parce qu'il n'y a pratiquement plus de rues à refaire.

M. FEUILLADE : Sauf la rue chez moi, Pierre Cot. Vous prenez des sabots et vous venez chez nous !

M. RUFAT : Non mais les riverains qui ont vu leur voirie municipalisée récemment sont donc des chanceux.

M. le Maire : Ah oui, ce sont des chanceux.

M. RUFAT : Et un dernier point, M. le Maire, il y a eu une augmentation des redevances auprès des familles, il y a plus de 60.000 € je crois... je fais comme Monsieur Médan, je ne lis pas tout le détail ... 60.000 €, donc là aussi, il y a un effet tarifs, impôts, tarifs, j'ai compris que c'était à peu près la même chose, donc là un effet tarifs, et puis probablement un effet volume. Il faudrait qu'on soit plus précis dans cette analyse, alors c'est trop précoce, c'est ce que vous nous avez dit en commission, mais cela fait plusieurs fois qu'on vous demande, il faudrait que cette année ce soit réel et qu'on ait une vision un peu plus claire de ce qui relève d'une augmentation des tarifs, d'une variation de volume, et donc d'une pratique différente, et éventuellement qui demanderait une adaptation de ces tarifs.

M. MEDAN : Alors effectivement, en commission vous avez déjà abordé cette question et on a répondu que l'augmentation de ces tarifs-là était toute récente, donc on ne pouvait pas avoir le recul nécessaire, mais il est probable que les services financiers analyseront avec une ou deux années de recul ces tarifs et qu'on en saura un peu plus sur l'effet volume, l'effet prix, etc.

Mme DELPECH : Justement je voudrais rebondir sur ce sujet-là. Ce n'est pas 60.000, c'est 140.000 € que les familles ont donnés en plus avec l'augmentation des garderies et des études. Donc je doute fort qu'il y ait tant d'enfants que ça qui sont allés encore plus nombreux vu les tarifs, donc les parents avaient vraiment raison de s'inquiéter au mois de juin lorsqu'ils sont venus ici manifester sur la hausse de ces tarifs qui sont quand même énormes.

Ma deuxième question concernait les militaires affectés au plan Vigipirate. C'est la commune qui a demandé ces militaires, donc c'est la commune qui paie leur hébergement et leur restauration ? Comment cela se fait ? Il n'y pas de convention avec l'Etat là-dessus ?

M. le Maire : Si, mais c'est parce que nous avons accepté. L'Etat n'a rien demandé, simplement il ne donnait rien à manger aux militaires. Donc nous nous sommes substitués à l'Etat. On a accepté un transfert de charges et on a accepté de les héberger et de les nourrir, ce qui me paraît quand même la moindre des choses pour des militaires qui viennent nous défendre. Qui est-ce qui est contre ?

Mme DELPECH : Ma dernière question : Pour quelle raison avez-vous pu économiser sur le fonds d'indemnités pour l'insertion des personnes handicapées ?

M. le Maire : Economiser ?

Mme DELPECH : Oui, vous avez économisé sur ce fonds.

M. le Maire : C'est parce qu'on a moins de handicapés sans doute. C'est le fonds auquel on doit contribuer quand on n'a pas assez de handicapés, si on a payé moins, c'est qu'on n'a plus autant de handicapés. On paie au fonds. Si on a diminué le fonds, c'est qu'on a moins de handicapés.

M. FEULLADE : Non, c'est l'inverse.

M. Le Maire : Si c'est une charge pour la ville, si on paie moins, c'est qu'on est moins pénalisés pour l'absence de personnes handicapées, donc on a moins de handicapés ...

M. FEULLADE : Non, M. le Maire,

M. le Maire : Si, moins on a de handicapés, plus on paie.

M. FEULLADE : Non, M. le Maire,

M. le Maire : C'est parce qu'on emploie plus de handicapés qu'on paie moins. C'est ce que j'ai dit, non ? Nous sommes soumis à une pénalité

chaque fois qu'on manque de travailleurs handicapés. On doit 6% de travailleurs handicapés dans le personnel communal, on était autour de 5,20 % autrefois, à peu près, si maintenant on paie moins, j'avoue que ça m'avait échappé, si on paie moins, c'est que nous avons augmenté le nombre de personnes handicapées dans le personnel communal.

M. FEUILLADE : Non, M. le Maire.

M. le Maire : Vous n'allez pas nous le reprocher quand même !

M. FEUILLADE : Je peux donner mon avis ?

M. le Maire : On prend trop de handicapés ?

M. FEUILLADE : Je n'ai pas dit cela, M. le Maire. Il est possible que la commune transfère effectivement à des organismes de handicapés des travaux...

M. le Maire : Oui, et c'est bien, non ?

M. FEUILLADE : Vous permettez que je termine ? Et donc une collectivité qui n'emploie pas forcément les 6% peut légitimement, et ça on peut vous le reconnaître, transférer à des organismes du travail, ce qui lui permet d'arriver à de l'emploi. Il faut dire les choses telles qu'elles sont, ce n'est pas parce qu'on emploie 6 % de handicapés, non, c'est parce qu'on donne aussi du travail à des organismes qui emploient des handicapés. Et c'est bien, c'est ce que je voulais souligner. Ce n'était pas une malveillance...

M. le Maire : Ce n'était pas un reproche ?

M. FEUILLADE : Ce n'était pas un reproche, je voulais souligner qu'une commune, comme une entreprise, peut recourir indirectement à du travail pour du personnel handicapé, et c'est très bien. Voilà ce que je voulais dire.

M. le Maire : Merci M. Feuillade, je l'avais pris pour un reproche au départ, j'avais tort.

Qui d'autre souhaite intervenir dans le débat sur la DM1 ? Personne. Donc je vais juste vous dire un mot pour terminer quand même, pour conclure, et pour fixer les idées de ceux qui nous écoutent :

L'excédent du budget de fonctionnement augmente de 900.000 € par rapport à ce qui était prévu au budget primitif. Il était à 12,8, il va passer à 13,7 M€. C'est moins bien que l'an dernier, mais entretemps l'Etat nous a pris 2,3 M€. Il faut quand même le savoir. Entretemps aussi l'Etat nous a imposé la réforme des rythmes scolaires, il nous a imposé des mesures très favorables mais sur le dos des communes aux personnels de catégorie B et de catégorie C, tout cela ce sont des mesures qui se montrent excellentes pour les agents mais qui pèsent sur les comptes des communes. C'est cela qui est dommageable. Et là, il n'a pas du tout compensé.

Pourquoi avons-nous effectivement économisé 900.000 € ? D'abord parce que nous avons fait des économies de 800.000 € sur le personnel, c'est important, et deuxièmement, là-dedans il y a 300.000 € qui sont du transfert à ELIOR, ce n'est pas glorieux, ce n'est qu'un transfert, mais il y a 500.000 € de vraies économies liées à des non-remplacements de personnels partant à la retraite, c'est ce que nous conseille la Cour des Comptes et le Gouvernement d'ailleurs... Oui, le Gouvernement nous le conseille, des départs non remplacés, des réorganisations, des améliorations de productivité, donc on l'a fait, et puis, il y a juste un élément qui n'a pesé que pour 50.000 €, non un peu plus, 80.000 €, c'est le fait que l'on a gagné les élections au premier tour, n'est-ce pas, et ça, ça fait quand même une économie de 80.000 €. Ce n'est pas rien. Malheureusement, ce ne sera pas pareil dimanche prochain, on ne gagnera pas au premier tour, c'est dommage, ça nous aurait fait encore une économie importante. Cela dit, donc, nous améliorons notre résultat de 900.000 € et c'est quand même important de le souligner.

S'il n'y a pas d'autres observations, nous passons au vote chapitre par chapitre.

M. MEDAN : Juste avant le vote, je dirai à Mme Delpech qu'il y a eu effectivement plus de fréquentations pour les activités dont elle a parlé ... en termes de volume.

(Vote à main levée chapitre par chapitre pour la section d'investissement et pour la section de fonctionnement : Chacun des chapitres recueille 42 voix Pour et 7 voix Contre.)

2 - Ouverture de crédits d'investissement pour l'exercice 2016 : remboursements anticipés et mouvements provisoires de dette.

(Rapporteur : M. Pierre Médan)

M. MEDAN : Il y a dans ce rapport trois éléments qui sont associés. Tout d'abord il convient d'autoriser les remboursements temporaires d'emprunts. Ces opérations nécessitent l'ouverture de crédits. Le second point correspond au fait que la ville évidemment entend poursuivre en 2016 d'éventuelles renégociations de la dette, et dans l'attente de l'adoption du budget primitif, comme chaque année, un crédit de 15 M€ est soumis à cet effet à l'approbation du conseil municipal. Et le troisième point concerne le fait que le Maire peut liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart du budget précédent.

Pour 2016 la ville décide donc d'ouvrir ces crédits pour les opérations énumérées dans la délibération ci-jointe. Vous constaterez qu'on n'ouvre pas le quart mais beaucoup moins puisqu'au total il s'agit de 6.633.000 € qui correspondent à un pointage des éléments plus précis que le fait d'aller jusqu'au quart du budget. Merci.

M. le Maire : Des questions ?

M. RUFAT : Plutôt une explication de vote et un commentaire sur la ligne de trésorerie : Habituellement vous dites qu'il y a un emprunt que vous

remboursez en début d'année et que vous payez après, 2 M€ chaque année, là il n'apparaît pas, cela veut dire que cette année, on ne fait pas cette histoire de trésorerie ? Vous m'expliquerez ...

Et ensuite sur le vote, cet acte, c'est le prélude du budget. Alors sans préjuger de notre vote du budget qui ne sera probablement pas favorable, on va s'abstenir sur ce vote parce qu'il reste un certain nombre d'opérations sur lesquelles on est plus que réservés, les travaux du centre aquatique du quartier Pajeaud par exemple, et autres. Donc on va s'abstenir sur cette avance.

M. le Maire : M. Feuillade a dit qu'il fallait investir.

M. RUFAT : Mais on peut investir ailleurs, il y a des écoles par exemple...

M. FEUILLADE : Vous êtes toujours dans la provocation, Monsieur le Maire !

M. le Maire : Mais non, pas du tout !

M. FEUILLADE : Je n'ai pas dit qu'il ne fallait pas investir, je vous ai dit qu'il fallait investir mais pas n'importe comment.

M. le Maire : Investir autrement.

M. MEDAN : Sur le point que vous évoquez concernant la dette et les mouvements de capital, ils figurent à l'article 2 du document : « Décide d'ouvrir sur l'exercice budgétaire, etc ».

Après, sur le reste, c'est une question plutôt liée au débat d'orientation budgétaire.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix Pour, 1 voix Contre, et 6 Abstentions.)

3 - Autorisation pour le versement d'acomptes sur subventions et adoption de conventions définissant les modalités d'utilisation de ces subventions à passer avec certaines des associations concernées.

(Rapporteur : M. Pierre Médan)

M. MEDAN : Cela aussi, c'est quelque chose de classique puisque vous savez que certains organismes, comme il est dit dans le rapport, ne peuvent assurer leur mission qu'avec des subventions communales, or ces subventions ne peuvent en principe être mandatées qu'après l'approbation du budget primitif qui intervient en mars.

(Lecture du rapport de présentation)

Mme CHARRIER : Mon intervention va porter uniquement sur les subventions, les avances de subventions à accorder aux associations relevant de la politique de la ville. Alors bien sûr que nous allons voter ces avances de subventions puisque ça va leur permettre de poursuivre dans le premier trimestre 2016 les activités commencées déjà depuis septembre. Par contre, je voudrais quand même faire remarquer que nous votons en aveugle. Et quand je dis « nous », ce n'est pas seulement les élus de l'opposition mais c'est aussi beaucoup des élus de la majorité parce qu'en fait nous n'avons jamais, ou très rarement, des bilans de ces activités, des bilans quantitatifs et qualitatifs. Donc nous les demandons, nous demandons d'avoir des communications de ces bilans, ils sont faits pour les financiers, on pourrait aussi les avoir au sein de notre conseil.

Alors à ce sujet, je voulais aussi rappeler l'engagement qui avait été fait par les services à la Caisse des Ecoles dans l'année précédente, on avait dit qu'on fournirait un document mettant en clair les financements croisés de la politique de la ville et de la réussite éducative. Alors en commission, la dernière fois, on nous a confirmé cet engagement en nous disant que le document nous serait fourni, donc nous tenons à acter cet engagement de vos services pour prochainement. Merci.

M. RUFAT : J'avais deux remarques : la première qui est le pendant de ce que j'avais fait lorsqu'on a voté les subventions en mars, alors comme ce sont les mêmes conventions qui reviennent, ce sont les mêmes

bêtises qu'on retrouve. C'est pour cela que je le redis. J'espère qu'on ne retrouvera pas les mêmes inepties dans les demandes de subvention parce que je pense que ces demandes de subvention sont des choses sérieuses, je rejoins ce que vient de dire Mme Charrier, et donc il serait logique que le dossier soit également sérieux et ne comporte pas les erreurs ou les incohérences que j'avais signalées.

Deuxièmement on en a déjà discuté en commission Sport, Monsieur le Maire, sur le club de football il y a un certain nombre de rumeurs : on va voter cette subvention parce que le club doit continuer de fonctionner, simplement on aimerait que lors d'une prochaine commission, les choses ne peuvent peut-être pas être débattues en séance plénière, on ait un détail plus approfondi de la situation de ce club et des agissements qui ont eu lieu, qui ont porté les affaires devant les tribunaux.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres demandes d'interventions sur les acomptes ? Non. On passe au vote.

Monsieur Serin ne vote pas parce qu'il est Président de l'Association du Personnel d'Antony qui est bénéficiaire d'une subvention, donc il ne vote pas.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix pour et 1 ne prenant pas part au vote, M. SERIN.)

4 - Fixation de divers tarifs municipaux pour des activités non soumises au taux d'effort à compter de 2016.

(Rapporteur : M. Pierre Médan)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. MEDAN : Mes collègues m'aideront ou répondront aux questions dans la mesure où ils connaissent davantage les tarifs en question. Merci.

Mme CHARRIER : J'interviens à propos de la 4/07, c'est-à-dire l'augmentation des tarifs des activités du Château Sarran. Je fais ça à chaque fois parce qu'à chaque fois vous nous proposez une hausse des tarifs, régulièrement quand on parle des activités du Château Sarran, c'est pour les augmenter, de 2%, de 3%, de 2%, c'est en permanence une hausse, donc nous nous opposons à cette hausse que rien ne justifie ; et d'autre part, cette hausse nous apparaît comme véritablement systématique.

La conséquence, c'est que ces activités deviennent en fait réservées à une petite élite Antonienne. Point final. Ce n'est pas du tout la politique de la culture que nous avons. A chaque fois aussi, nous demandons le taux d'effort, nous le demandons encore cette fois-ci et nous continuerons de le demander jusqu'au moment où vous l'aurez enfin octroyé.

M. le Maire : Mme Rolland va vous répondre.

Mme CHARRIER : Je n'ai pas fini. Je voulais dire que nous avons un petit espoir que cette culture de classe sera pondérée avec la création d'un centre socioculturel « Antony au Noyer Doré » et qu'en y transplantant des ateliers du Château Sarran, vous accepterez peut-être de mettre le taux d'effort afin que tous ceux qui auront envie d'y participer puissent le faire sans être gênés par cette barrière insurmontable du coût.

Mme ROLLAND : Il faut savoir que le Château Sarran est un choix que nous avons fait et en effet tous les ans nous avons le même débat. C'est un tarif fixe, avec une petite augmentation, certes une augmentation mais qui n'est quand même que de 2%. L'élite dont vous parlez, elle est quand même assez importante puisque tous les ateliers sont très pleins, on a plus de 1.000 élèves, on est autour de 1.100 élèves pour le Château Sarran, je peux vous assurer que les ateliers ont beaucoup de succès,

qu'il y a beaucoup de monde, qu'on en refuse même parfois, et on le regrette ; c'est un équipement qui fonctionne très bien, qui répond à des demandes, donc il n'y a pas de raison de changer.

Vous savez très bien, et on vous l'a dit, qu'à partir du moment où des familles, dans les différents équipements culturels et on y est attentifs, rencontrent des problèmes, nous sommes là, il y a le CCAS. On a mis en route depuis plusieurs années, malgré le taux d'effort pour le conservatoire d'Antony, une bourse qui vient compléter et aider les familles, et puis on le fait pour différents équipements ; à chaque fois on précise aux familles que si elles rencontrent un souci, on les oriente vers le CCAS. Donc non, il n'y a pas d'élite et toute la vie culturelle est ouverte à l'ensemble des Antoniens et nous y sommes attachés.

Mme DELPECH : Je voulais renforcer encore l'avis de Mme Charrier sur le Château Sarran. C'est effectivement pour une élite. Si vous voulez, je vous cite deux exemples : découverte instrumentale pour les enfants, une heure : 342 € à l'année ; comédie musicale : 384 € à l'année. Je suis désolée mais ça ce sont des tarifs qui ne sont pas pour les familles modestes. Je voterai contre évidemment aussi sur ces tarifs.

Je voulais également faire une déclaration générale : l'indice des prix a augmenté en 2015 de 0,1 % ; pour les salaires ce sera vraisemblablement entre 1 et 2%, les pensions de retraite gelées depuis deux ans et demi, n'ont été revalorisées que de 0,1%. Et dans ce contexte, vous décidez d'augmenter chaque année certains tarifs de services publics pour les particuliers et sans compter cette année l'augmentation des tarifs des cantines et des études.

M. le Maire : Non. Les cantines, non nous n'y avons pas touché !

Mme DELPECH : Pardon, des garderies et des études.

M. le Maire : D'accord.

Mme DELPECH : Cette politique vous permet de claironner que les impôts locaux n'augmentent pas à Antony, donc je voterai contre ces augmentations.

M. MEUNIER : Une remarque d'ordre général : Vous persistez dans le fait de ne pas vouloir soumettre au taux d'effort un certain nombre d'activités telles que les équipements sportifs, la location de salles municipales, les activités municipales de l'espace Vasarely, les ateliers du Château Sarran, la ludothèque, l'espace jeunes, le club scientifique, la médiathèque, pénalisant ainsi les Antoniens les plus fragiles économiquement de leur accès à la culture et au sport. Je le regrette. On comprend mieux la raison au regard de cette délibération : pour certaines activités, cela vous permet de continuer à augmenter les tarifs. Hausse récurrente chaque année : + 1% pour les tennis, + 2% pour les marchés forains, + 2,5% pour les salles municipales, + 2% pour les activités du Château Sarran. Pour d'autres activités, après en avoir augmenté les tarifs régulièrement les années précédentes, cela vous permet de les maintenir.

Cela constitue surtout pour les Antoniens une forme déguisée d'impôts. Vous avez beau jeu après d'annoncer que les impôts locaux n'augmentent pas. Mais vous pourrez sans doute remercier le gouvernement qui vous donnera une justification toute trouvée à la hausse des tarifs de certaines activités et à leur maintien pour d'autres avec la baisse drastique de la dotation globale de fonctionnement aux collectivités territoriales.

Mme LE BRIS : J'aurais bien aimé prendre la parole dans un autre ordre, mais bon... C'était une petite demande de précision sur l'instauration d'une pénalité de 4 € pour la seconde perte de la carte pour la ludothèque, je voulais savoir si ce qui peut sembler un peu punitif au premier abord était justifié par de nombreux abus, est-ce que vous avez

constaté une récurrence de perte ? Comment vous en êtes venus à imposer cette pénalité qui peut sembler un peu punitive ?

Mme ROLLAND : Alors en effet on ne l'a pas sorti du chapeau. C'est à la suite de personnes qui ne font pas attention et qui perdent leur carte une fois, on les met en garde, on leur redonne une carte, et une deuxième fois, malheureusement, on est obligé de passer par là pour que les personnes soient un peu plus attentives et prennent soin d'une carte qui est importante, qui a un coût même pour la ville, et je pense que c'est aussi un moyen pour eux de faire attention. Mais c'est parce que l'expérience nous a montré que c'était utile. Cela n'arrive pas souvent, mais voilà, il faut tout de même marquer les choses.

M. FEUILLADE : Je constate que ce que nous avons dit l'année précédente concernant ... Fabien Hubert me regarde, il sait de quoi je vais parler, comment il appelle ça ? Moi j'appelle ça les marchands de frites, lui, il appelle cela les « food trucks », les « food machins », et je vous remercie d'avoir tenu compte de ce que nous disions l'année dernière, Fabien, qu'il ne fallait pas mettre ce truc-là, ce « truc food », ce marchand de frites au bout de la rue Pierre Cot ; et j'observe, et j'en suis satisfait, que vous l'avez déplacé ; vous l'avez peut-être mis à un endroit qui convient, je voulais vous dire, c'est rare, M. le Maire, que je m'en félicitais,

M. le Maire : Donc vous allez voter les tarifs !

M. FEUILLADE : Monsieur le Maire, s'il vous plaît, ne détournes pas ce que je dis ! L'année dernière, à ce moment-là, j'avais fait part, et j'avais été rejoint d'ailleurs par M. Legrand et par d'autres, et d'ailleurs je l'avais remercié, et il n'était pas le seul, j'avais dit que vous aviez fait un mauvais choix. Vous avez changé, je trouve que c'est important aussi de vous dire parfois que vous avez tenu compte de ce qu'on vous a dit. Je vous en remercie.

M. le Maire : Merci M. Feuillade. M. Hubert vous remercie.

M. HUBERT : Je suis ravi de t'avoir fait plaisir. Ce n'est pas si fréquent que cela, qu'il me soit donné de pouvoir te faire plaisir. J'ai remarqué que tu étais très dans l'amabilité depuis le début de la soirée, donc ça va apporter ma petite pierre à l'édifice.

Mais effectivement on était suffisamment en amont dans le développement de ce projet pour se laisser la latitude de modifier l'emplacement, on l'a fait et donc je te rassure, très prochainement, probablement dès le premier ou le second semestre de l'année prochaine, tu pourras venir déguster quelques spécialités, mais pas seulement parce que ce ne sont pas seulement des baraques à frites, tu pourras aller le constater sur des communes qui nous sont très proches, comme Vélizy ou Le Plessis, qui très récemment ont mis en place ce genre de service, et tu verras qu'il n'y a pas que des frites. Et on développe ce genre de services dans des quartiers où justement il y a peu de commerces.

M. RUFAT : Sur les tarifs, il y a un nouveau tarif sur la patinoire pour une nouvelle activité, le tarif dit « accès à la patinoire, location patins incluse », cela veut dire que si on vient avec ses patins on paie quand même le même tarif ?

M. le Maire : Eh oui !

Mme BERTHIER : La patinoire arrive pour trois semaines et le tarif est pour une heure avec les patins, même si vous venez avec vos patins ; et l'idée était que vous ne veniez pas avec vos patins, pour une histoire d'organisation. Voilà pourquoi nous avons inclus les patins pour une heure. Si vous souhaitez venir avec vos patins, vous pouvez le faire, mais pour une question d'organisation nous avons décidé que les patins étaient inclus. Et tout le monde aura les mêmes patins, ce qui esthétiquement sera beaucoup mieux.

M. le Maire : C'est égalitaire.

M. RUFAT : Et il paraît que c'est M. le Maire qui inaugure avec les patins ?

M. le Maire : Non, c'est Mme Berthier.

Mme BERTHIER : Non, en fait il n'y aura pas d'inauguration. La patinoire ouvre le samedi 12 décembre jusqu'au dimanche 3 janvier.

M. MEDAN : Je voudrais revenir sur un point concernant les tarifs du Château Sarran, vous avez noté peut-être ceux qui étaient les plus importants volontairement alors qu'il y en a beaucoup qui sont beaucoup plus faibles, première remarque.

Seconde remarque : vous n'ignorez pas qu'Antony proposait depuis des années -alors ma remarque est globale, pas uniquement au Château Sarran- des tarifs qui étaient souvent assez faibles, et que nous avons une politique d'élévation progressive de ces tarifs pour nous mettre un peu au même niveau. Et troisième remarque : sur les éléments que vous avez cités, qui correspondent à des prestations de troupes théâtrales, des choses un petit peu spécifiques comme ça, je voudrais quand même faire remarquer que des associations ou des prestataires privés font des prix nettement supérieurs à ceux que vous avez annoncés. Donc les services calculent aussi le prix des prestations en fonction de ce que l'on voit autour dans le privé. Et certaines associations dans le privé tarifient le trimestre, pour des activités théâtrales à 200, 220 €, le trimestre je dis bien ! Cela relativise un petit peu l'importance du prix que vous avez évoqué tout à l'heure.

Mme DELPECH : Sur le point 4 j'ai une proposition : Je pense qu'il serait intéressant d'avoir un rapport sur la fréquentation des salles municipales par les particuliers, par les Antoniens, et même plus précisément à quel quartier ils appartiennent. Et je pense plus particulièrement à la salle du Mont-Blanc qui devrait profiter aux habitants du quartier du Noyer Doré et

qui semble peu fréquentée, or on n'a pas de chiffres, sans doute à cause des tarifs qui sont beaucoup trop chers. Donc il faudrait revoir peut-être ces tarifs de location pour la salle du Mont-Blanc.

M. le Maire : La salle du Mont-Blanc n'est pas réservée au quartier. Elle est pour tous les Antoniens. Et les associations du quartier en ont tout de même l'usage, c'est-à-dire que c'est gratuit.

Mme DELPECH : Non, je parle des particuliers.

M. le Maire : Les particuliers, c'est autre chose.

Mme DELPECH : La location aux particuliers.

M. le Maire : Vous voudriez qu'on fasse un tarif spécial, qu'on applique le taux d'effort pour les particuliers ?

Mme DELPECH : Oui, pourquoi pas ?

M. le Maire : Pour les locations de salles ?

Mme DELPECH : Oui, pourquoi pas ?

M. le Maire : Cela ne s'est jamais vu nulle part ! Même à Bagneux, ça n'existe pas.

Mme DELPECH : On peut innover, finalement. On peut innover aussi.

M. le Maire : Nulle part. Jamais personne n'a appliqué un tarif au taux d'effort pour des locations aux particuliers.

Mme DELPECH : Pas spécialement le taux d'effort, mais on pourrait peut-être prévoir des tarifs pour les habitants du Noyer Doré qui ne sont pas particulièrement ...

M. le Maire : Et pas ceux de la Croix de Berny ?

Mme DELPECH : J'ai une question concernant l'espace Vasarely sur les ateliers qui étaient gratuits l'année dernière, et vous introduisez deux forfaits annuels sous condition. Donc pourquoi ces deux forfaits ? Et quelles sont les conditions nouvelles pour ces ateliers ?

Mme LEON : Tous ces ateliers sont toujours gratuits pour les associations. Depuis un an, effectivement, ces ateliers étaient prévus

pour les associations, je ne dis pas uniquement mais pendant un an on a pris des réservations pour des associations Antoniennes, et puis en fait on a quelques créneaux de disponibles et on a des demandes de sociétés, d'auto-entrepreneurs ou d'associations extérieures à Antony qui sont prêts à payer. C'est pour cela que c'est nouveau, mais ça, c'est après un an d'expérience et de fréquentation ; on a décidé donc de faire des tarifs parce qu'il y a des demandes pour une heure, pour deux heures éventuellement, dans ces ateliers qui sont des bureaux, enfin ce sont des ateliers de 19 personnes maximum où il y a des tables et des chaises, qui sont bien sûr pour des réunions.

Mme DELPECH : Alors vous vous êtes trompés de colonne parce que moi, dans la colonne associations, je vois « forfait annuel sous condition : 450 € de l'heure hebdomadaire ».

Mme LEON : Alors ça peut être des associations à but lucratif.

M. le Maire : Ou extérieures à la ville.

Mme LEON : Extérieures à la ville. Mais il y a des associations aussi qui sont à but lucratif.

M. le Maire : Il n'y a aucune association de la ville qui paye quoi que ce soit pour une salle Antonienne ou pour un équipement sportif Antonien.

Mme DELPECH : Donc vous confirmez que votre politique de mise à disposition aux associations ne change pas. Merci.

M. le Maire : Oui, elle ne change pas.

Est-ce qu'il y a encore des questions ? On a quand même pas mal débattu du sujet. On va voter maintenant tarif par tarif comme d'habitude. C'est obligatoire.

M. RUFAT : Une explication de vote sur les tarifs : On votera les tarifs sauf celui concernant Château Sarran.

(Vote à main levée sur les équipements sportifs : 47 voix Pour, 1 voix Contre et 1 Abstention.)

(Vote à main levée sur la location de stand et emplacement de commerce non sédentaire au marché : 48 voix Pour, 1 voix Contre.)

(Vote à main levée sur les concessions funéraires, suppression des concessions perpétuelles : 48 voix Pour, 1 abstention.)

(Vote à main levée sur les salles louées à des sociétés ou à des cabinets immobiliers : 47 voix Pour, 2 voix Contre.)

M. le Maire : Mme Delpech et M. Meunier sont contre. Ils se rejoignent !

Mme DELPECH : C'est une remarque que je n'apprécie pas particulièrement, M. Sénant !

(Vote à main levée sur les activités municipales de l'espace Vasarely, nouveaux forfaits pour les répétitions et nouveaux tarifs pour les enregistrements : 48 voix Pour et 1 voix Contre.)

(Vote à main levée sur les activités liées à l'animation, création d'un tarif pour la période de Noël et pour le salon des créateurs : Unanimité.)

M. le Maire : Unanimité pour la patinoire ! Félicitations !

(Vote à main levée pour les ateliers du Château Sarran : 42 voix Pour et 7 voix Contre.)

(Vote à main levée pour la ludothèque, pénalité de 4 € : 47 voix Pour et 2 Abstentions.)

(Vote à main levée sur les activités liées aux animations musicales et culturelles, augmentation d'1€ du tarif de concert d'ouverture du Festival du Jazz, tout le reste est inchangé : Unanimité.)

5 - Admissions en non valeur de taxes et produits communaux.

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme DELPECH : Je n'ai pas compris ce que voulait dire « la récupération d'avance forfaitaire pour 2014 ». C'est quoi ? 13.380 €

M. le Maire : C'est une avance qui a été versée l'année dernière, en 2014, à une entreprise avant le commencement des travaux, comme il est de tradition, et entretemps l'entreprise a fait faillite et il est impossible de se faire rembourser l'avance.

Mme DELPECH : Concernant les loyers et charges à Antonypole, cela fait quand même la moitié de la somme totale. C'était dans les années 2009/2010 et cela fait la moitié de la somme quand même !

M. le Maire : Oui, absolument.

Mme DELPECH : Qu'est-ce qui s'est passé ?

M. MEDAN : Des entreprises liquidées aussi, des locataires.

M. le Maire : Des locataires de locaux achetés par la ville. On en a déjà parlé ici, des locaux achetés par la ville et qui ont été loués à des entreprises indécrites et mal gérées. On peut en parler, elles ont disparu de toute façon. Et c'est parce qu'elles ont disparu justement qu'on ne peut pas récupérer l'argent.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

6 - Adoption des conventions d'objectifs et de financement des deux relais d'assistantes maternelles, Une Souris Verte et Trois P'tits Chats, à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine.

(Rapporteur : Mme Stéphanie SCHLIENGER)

Mme SCHLIENGER : Comme vous l'a dit M. le Maire, il s'agit d'obtenir un financement de la CAF pour ce que l'on appelle, nous, les RAM/RAP, les relais d'assistance maternelle et parentaux d'Antony. Ce sont deux structures qui existent depuis 2007 et 2011. Je précise que c'est important pour la ville, on est une des villes les mieux loties du 92 avec quatre agents à temps complet dédiés pour un accueil des familles et des

assistantes parentales et maternelles qui veulent une mise en relation entre elles et avoir des conseils juridiques, etc.

Les deux relais ont un grand succès puisque cette année, ce sont par exemple 590 enfants qui ont été accueillis avec leurs assistantes maternelles lors de matinées-jeux, c'est-à-dire que les enfants viennent avec la professionnelle régulièrement chaque semaine pour retrouver des copains, afin que ça fasse comme une petite crèche le temps d'une matinée ; et puis ce sont également 600 professionnels qui sur l'année ont contacté le relais, et également le même nombre de parents. Et puis 140 assistantes maternelles pour 2014 ont bénéficié d'une formation proposée par les RAM/RAP, formation gratuite.

Ces relais ont été créés par le Maire dans le souci aussi de professionnaliser ce métier, et d'offrir sur la ville un grand nombre de places d'accueil de toutes sortes, que ce soit des places en crèche mais aussi l'accueil individuel.

Donc on vous demande d'être d'accord pour que la CAF nous subventionne dans ces structures.

Mme Le BRIS : Déjà je vous remercie d'avoir apporté quelques précisions chiffrées au-delà du rapport puisque notamment mon intervention visait à demander des précisions supplémentaires sur le travail mené par les RAM/RAP. C'est vrai qu'à l'occasion du renouvellement de cette convention, ça aurait peut-être pu être l'occasion de réunir la commission Petite enfance et Familles pour faire justement un point sur l'évaluation des objectifs, comment ils sont remplis par les RAM, il y a notamment un chiffre que vous n'avez pas donné, je crois, à savoir le nombre de parents qui viennent consulter les personnels pour avoir du soutien ...

Mme SCHLIENGER : Si, je viens de le dire : 600 personnes.

Mme Le BRIS : Vous avez dit 600 professionnels ...

Mme SCHLIENGER : 600 professionnels sont venus, mais à peu près également le même nombre, 690 parents qui sont venus, qui ont contacté le relais.

Mme Le BRIS : Ok. Je m'étonnais qu'il y ait une adéquation parfaite entre le nombre de professionnels et le nombre de parents, mais ok, très bien.

Juste pour dire que puisque dans la convention il est précisé que les objectifs sont approfondis et qu'il y en a de nouveaux, je pense que pour les Antoniens dont un des principaux soucis est la garde de leurs enfants qui sont en âge d'être gardés soit en crèche soit par des assistants maternels et parentaux, ce serait bien d'avoir un peu plus d'éléments sur le bilan que vous tirez des activités proposées, de même que les chantiers à venir pour continuer d'améliorer le service.

Mme SCHLIENGER : Il y en a eu une en septembre où l'on a fait un point pour présenter toutes les admissions, il y a eu Coquelicot, etc ...

Mme Le BRIS : Oui, tout à fait, justement, j'ai repris l'ordre du jour de la précédente commission, mais c'était plus sur l'aspect crèche, l'accueil en crèche puisqu'on aborde ce soir ce mode de garde. Mais nous voterons bien sûr cette délibération et on vous remercie de ces précisions, ceci dit on pourrait aller encore un peu plus loin sur ce service qui est essentiel évidemment pour les habitants.

(Vote à main levée : délibérations adoptées à l'unanimité des présents et représentés.)

7 - Adoption d'une convention à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour le versement d'une subvention d'investissement de la CAF à la ville pour la création du Multi-accueil Coquelicots à la Croix de Berny.

(Rapporteur : Mme Stéphanie SCHLIENGER)

Mme SCHLIENGER : Comme on le disait, la ville a le souci d'offrir un maximum de possibilités de gardes pour les enfants, qu'il s'agisse de l'accueil individuel avec les RAM/RAP précédemment cités, ou de l'accueil collectif.

Donc là encore la Caisse d'Allocations Familiales permet de financer pour une partie les structures qui sont créées; donc en septembre dernier, nous avons ouvert une nouvelle crèche, la crèche Coquelicots située à la Croix de Berny, de 60 berceaux, et j'en profite d'ailleurs pour l'anecdote pour dire que le Président de la CAF, le conseil d'administration qui était présent, trouvaient que c'était la plus belle crèche des Hauts-de-Seine, ça fait toujours plaisir à entendre, et donc le budget des Coquelicots est de 3,4 M€ et la CAF nous finance à hauteur de 564.000 €.

Donc il vous est demandé ce soir d'accepter ce financement.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

II - Urbanisme - affaires foncières

8 - Secteur Jean Zay : Bilan de la mise à disposition du dossier de création, de l'avis de l'autorité environnementale et du bilan de la concertation et création de la ZAC

(Rapporteur : M. MARTIN)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme DELPECH : Monsieur le Maire, vous nous proposez deux délibérations pour une opération d'aménagement sur le secteur Jean Zay dédié jusqu'ici au logement social étudiant. J'interviendrai ici sur les deux délibérations qui sont liées :

Si le projet que vous portez voit le jour, il signifie l'éradication de tout ce qui faisait l'identité et l'utilité de la Résidence Universitaire Jean Zay dans sa conception même : des chambres à loyers très modérés mais aussi

des équipements universitaires, culturels, sportifs, de santé, ouverts à tous les Antoniens, au contraire de ce qui est trop souvent affirmé. Ce projet détruira également tout l'espace paysagé situé au coeur de la résidence.

Malgré ceux qui souhaiteraient qu'on l'oublie, je rappelle que ces hectares de terrain sur lesquels vous entendez créer la ZAC ont été transférés gratuitement à la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre au motif qu'elle souhaitait la compétence du logement étudiant qu'elle détruit aujourd'hui sans vergogne. Nous l'avions dénoncé d'entrée. De multiples mobilisations ont eu lieu. La presse nationale s'en est emparée. Mais l'Etat n'a pas voulu entendre et a même signé en 2013 un protocole pour vous permettre ce projet. Là où nous aurions aimé soutenir un projet pour rénover, réhabiliter, moderniser les logements étudiants et des équipements communs, vous dénaturez, vous supprimez plus de la moitié de la capacité d'accueil et la quasi totalité des équipements et des espaces verts publics au nom de ce que vous appelez « l'obsolescence » des logements étudiants présents.

Pourtant les besoins de logements étudiants sont énormes en Ile-de-France et l'Etat très en retard sur les plans Anciaux du nom d'un député de la formation politique de votre majorité.

La première délibération porte sur le bilan de mise à disposition du dossier de création de la ZAC, de l'avis de l'autorité environnementale et du bilan de concertation de la ZAC. Si seulement quatre avis ont été portés sur le dossier, c'est sans aucun doute parce que les conditions n'ont pas été réunies pour que s'expriment ceux qui le souhaitent. Cette concertation ne peut donc être considérée comme aboutie ; on y opposera le nombre important d'Antoniens qui ont contesté en ligne et en réunion ce même projet présenté par la ville depuis 2012, et encore en avril dernier. Et parmi les quatre avis, deux sont négatifs. Il n'y a pas de

large soutien à votre projet à Antony sauf sans doute chez les promoteurs.

Les problèmes liés à la cherté du logement en Ile-de-France ne sont pas traités. La circulation va être impactée. Les riverains vont souffrir et les étudiants issus des milieux populaires n'auront plus de logements à loyer modéré. Beau projet en effet !

Quelques remarques sur l'avis de l'autorité environnementale qui pointe les insuffisances et les manques de l'étude d'impact : votre mémoire en réponse est pour le moins léger. Plusieurs questions paraissent lourdes de conséquences : les phases du projet, votre réponse met en évidence le fait que la maîtrise du rythme de la démolition des bâtiments dépend de la CAHB. Donc vous n'avez aucune maîtrise sur la coordination de ces démolitions avec la livraison du bâtiment 1. Et de plus vous trichez sauf erreur sur l'opération hors ZAC concernant la partie du terrain vendue à la CAHB à l'opération Icade que vous présentez pour 2017. Mais dans le dossier d'étude d'impact, le projet est présenté pour 2018 - 2020. Donc quel engagement pouvez-vous prendre que ce terrain, dont la capacité d'accueil était de près de 2.000 étudiants encore il y a cinq ans, va en accueillir à la rentrée 2016 et 2017 ? Le total maximum ne serait d'ailleurs que de moins de 500.

Il serait par ailleurs amusant, si la situation n'était pas si lourde de conséquences, de souligner que l'autorité environnementale s'interroge sur la raison de la démolition des bâtiments existants. Elle a bien raison. Mais la motivation, parce que M. Devedjian et l'UMP en rêvent depuis trente ans, n'est pas facile à avancer, j'en conviens. Quelle mauvaise foi dans votre réponse par ailleurs qui intègre des photos où figurent les bâtiments déjà détruits : page 4 de la réponse.

Les interrogations sur l'étude d'impact pour la qualité de l'air et l'ambiance sonore sont traitées avec une grande désinvolture de votre

part. Il faut dire que ce sont les quelques logements étudiants hors ZAC qui feront l'écran sonore le long de l'A 86. Les risques naturels sont grands sur cette zone : carrière de gypse, Marne, nous sommes très inquiets à plusieurs titres.

Deux questions : pourquoi ne pas avoir lancé l'étude géotechnique plus tôt, qui donnerait de la visibilité à ce qui est possible ? Quelles mesures comptez-vous prendre pour éviter de lourdes conséquences financières dues à une mauvaise prise en compte de ces risques pour les quelques équipements publics rendus nécessaires par l'afflux de population ?

Vous traitez les autres questions avec encore plus de désinvolture pour évacuer les problèmes alors qu'elles sont très sérieuses.

Concernant la circulation : comment les habitants qui vont remplacer les étudiants sont-ils censés moins prendre les transports en commun et à la fois ne pas engorger les rues avec leurs voitures ?

La réponse sur les surfaces imperméabilisées est étonnante : quand on regarde le projet des constructions des îlots résidentiels privés, on a du mal à croire que ces mini-surfaces, même perméables, puissent jouer le même rôle que l'espace paysagé actuel.

De même pour l'impact sonore sur les quartiers situés à proximité. Vous affirmez sans démontrer dans ce mémoire.

Quant à la faune et la flore, qu'importe par exemple les aires de reproduction supprimées pour nombre d'espèces animales : elles n'auront qu'à se déplacer vers les espaces verts en coeur d'îlots. Pas sûr qu'ils le puissent !

Le nombre de places de parking annoncé page 25, c'est-à-dire 250 en souterrain et 240 en surface, en grande partie le long des rues rénovées est-il le total global prévu ? Cela fait peu pour 600 logements familiaux.

Une dernière question Monsieur le Maire, puisque le terrain concerné fait l'objet d'une OIN (Opération d'Intérêt National), quelles conséquences cela peut-il induire sur la ZAC selon vous ?

Parce que ce projet est un contresens social, environnemental et culturel, le Front de Gauche votera bien sûr contre les conclusions que vous apportez et contre la création de la ZAC.

M. le Maire : Bien. Qui d'autre veut intervenir ?

M. MEUNIER : Un projet de création de ZAC qui acte de fait la disparition de la Résidence Universitaire d'Antony. Il vous aura fallu plus de trente ans pour y arriver, mais vous aurez fini par gagner, il faut le dire, avec la complicité de l'Etat et du Gouvernement !

Elu Maire de cette ville, Patrick Devedjian ne la qualifiait-elle pas de « kyste » pour la ville ? Avec ce projet, 1.080 logements étudiants seront donc maintenus au mieux sur ce site au lieu et place des 2.049 existants en 2008. 969 logements étudiants vont donc être supprimés et remplacés par de petits îlots enclavés de logements privés. A quel prix ? L'autorité environnementale, dans son avis daté du 16 octobre 2015, ne manque pas du reste de s'en inquiéter, affirmant qu'il convient d'exposer plus précisément les mesures destinées à compenser la perte des habitats d'espèces identifiées sur le site.

Un projet de création de ZAC qui acte également la densification de ce site au détriment des riverains ainsi que le cloisonnement et l'enfermement des espaces verts, ce qui amène l'autorité environnementale à exprimer des réserves lorsqu'elle précise qu'il convient d'approfondir l'analyse paysagère.

Enfin, un projet de création de ZAC qui ne manque pas d'avoir des conséquences sur l'environnement et la circulation, ce que relève également l'autorité environnementale, demandant qu'il soit précisé l'implantation des dispositifs de gestion des eaux pluviales avec le risque

de dissolution du gypse ; caractériser plus précisément la qualité de l'air au droit du site ; préciser l'impact du projet sur la fréquentation des transports en commun ; expliquer l'effet du projet avec les projets d'aménagement avoisinants sur le trafic routier.

Un terrain public acquis gratuitement à destination du logement étudiant va ainsi dans sa plus grande partie être cédé à des promoteurs immobiliers.

La Résidence Universitaire d'Antony représentait pourtant une conception innovante du logement étudiant et aurait très bien pu continuer à la représenter.

Le projet actuel, cap de votre projet de création de ZAC, représente incontestablement un immense gâchis : moins de logements étudiants, à des prix supérieurs, casse d'un outil incomparable des terrains publics transférés gratuitement et cédés au privé, des logements étudiants implantés en périphérie de ce quartier afin de protéger les futurs logements privés du bruit.

Alors que l'on manque cruellement de logements étudiants en Ile-de-France, maintenir sur ce site au moins 2.000 logements étudiants aurait dû apparaître comme une nécessité. Il était ainsi parfaitement possible de réhabiliter les bâtiments encore existants, et de reconstruire l'équivalent de ceux démolis tout en implantant de nouveaux logements sociaux et privés ainsi que des équipements publics.

M. le Maire : Mme Charrier, qui est tout à fait d'accord avec Monsieur Meunier.

Mme CHARRIER : Monsieur le Maire, comment vous dire notre déception à la vue du projet sur lequel vous nous demandez de nous prononcer aujourd'hui ? Avec la première ébauche, celle que nous avait présentée Jean Nouvel, nous avons pu découvrir un quartier équilibré, végétalisé, avec une recherche architecturale, des voies larges et

piétonnières, un espace accueillant pour les habitants du quartier mais aussi pour les Antoniens qui manquent de lieux de regroupement conviviaux, d'endroits sympas où boire un verre le soir en discutant avec des amis. Rien de tel dans le projet dont il est question ici.

Aucune ambition pour notre commune, quel que soit le plan envisagé. Le quartier Jean Zay est une entrée de ville, et comme tel, a tout le potentiel pour redevenir un lieu emblématique, ceci sans tomber dans la nostalgie. Nous aurions pu souhaiter plus audacieux qu'un nouvel ensemble d'immeubles pastiches comme nous le proposent les promoteurs avec pour pendant la fontaine romaine de la Croix de Berny ! Cette fontaine, je ne m'y ferai jamais !

Pas d'ambition urbaine, pas non plus d'ambition architecturale. Pourquoi ne pas favoriser la création architecturale ? Sans aller jusqu'à vous inspirer du concours d'architectes fait pour le Grand Paris ou de ce qui se construit à Lyon avec le quartier Confluence, de nombreuses communes de la taille d'Antony, ou plus petites, osent se doter de bâtiments qui combinent qualité d'usage et formes contemporaines et qui deviennent de vrais totems pour les habitants. Ici, rien de tel. Des cubes d'immeubles alignés comme des dominos enserrant des espaces privatisés.

C'est vraiment dommage alors que le foncier est disponible et le cadre exceptionnel aux abords du Parc de Sceaux.

Pas d'ambition architecturale mais pas non plus d'ambition sociale. Monsieur le Maire, lors de la réunion publique à Vasarely sur la construction du quartier Jean Zay, je vous avais demandé si vous construiriez du logement social familial, c'est-à-dire du logement social qui ne soit pas du logement étudiant. Et vous aviez affirmé que oui. Votre réponse d'alors ne correspond pas au projet proposé aujourd'hui. Ce nouveau quartier ne sera pas non plus emblématique au niveau de la mixité sociale. Vous utilisez le logement étudiant pour atteindre les 25%

de logement social exigés, mais vous ne permettez pas à des familles modestes d'accéder à ces quartiers neufs. Vous maintenez cette politique qui est celle des Hauts-de-Seine : la politique de l'entre-soi.

Vous avez accepté, dans le cadre de la rénovation urbaine, de mettre des couches plus favorisées et des accessions à la propriété dans un quartier difficile, mais vous vous refusez à l'inverse de permettre à des familles moins favorisées d'accéder à des logements dans des zones privilégiées. C'est un manque d'audace regrettable. Ce projet est un projet banal, absolument pas emblématique d'une ville orientée vers le futur.

Une question à propos de l'équipement public qui apparaît sur le plan : de quel type d'établissement va-t-il s'agir ? Quels sont vos projets à ce sujet ? S'agit-il d'un lieu de salle associative ? D'un centre culturel ?
Merci.

Mme LE BRIS : Ne vous inquiétez pas, dans un souci d'économie de temps de parole, c'est une question qui concerne aussi la délibération 29 puisque nous découvrons dans cette délibération qui sera abordée à une heure plus tardive qu'Antony porte une réflexion et des expérimentations ambitieuses sur la ville numérique et la ville intelligente, réflexion qui serait déclinée dans le projet Jean Zay. A tel point que ce serait Antony qui apporterait les bonnes pratiques à ce pôle de compétitivité pour lequel nous allons nous prononcer tout à l'heure, qui développe d'ailleurs là un nouveau marché. C'est un nouvel axe pour cette thématique.

Notre groupe serait preneur d'en savoir un peu plus sur les actions prévues que ce qui est décrit dans le rapport ici, d'autant qu'il a été dit visiblement en commission que le projet ne serait pas un éco-quartier, finalement. Donc quelles sont les actions prévues qui feraient que ce quartier serait si exemplaire et va apporter une bonne pratique à ce pôle de compétitivité en matière de « réseau intelligent », de « gestion

raisonnée des ressources », de « mobilier urbain intelligent », de « développement d'outils numériques au service de la qualité d'usage » et comment inciter les futurs habitants à des comportements durables ? Voilà autant de questions que nous nous posons. Merci.

M. FEUILLADE : Juste pour appuyer le propos de Marité Charrier, votre projet est un projet qui nie la mixité sociale. D'un côté vous nous dites : effectivement on met 1.080 logements étudiants, sociaux étudiants, effectivement, puisqu'ils seront conventionnés ...

M. le Maire : Gérés par le CROUS.

M. FEUILLADE : Gérés par le CROUS, et à côté de cela, rien, uniquement du logement privé. Plusieurs centaines, alors centaines sur la ZAC, centaines sur le projet de la CAHB, on a vu l'autre jour, et donc aucun logement social pour les familles. Aucun, ni en location, Antony Habitat aurait fort bien pu prendre la main sur cette affaire, ni même en accession sociale à la propriété. On aurait pu effectivement, dans ce secteur-là envisager une opération de cette ampleur.

A longueur de conseil municipal, à chaque fois qu'on vous interroge les uns et les autres, mais vous n'êtes pas le seul d'ailleurs, tous vos collègues de la CAHB aussi, vous dites : mais on n'a plus de foncier ! C'est tellement cher le foncier ! Sauf que là on est sur du foncier public, sur des terrains qui appartiennent aux collectivités. Donc c'est le moyen effectivement, et moi je ne revendique pas qu'on fasse 100% de logements sociaux, mais qu'on mixte, qu'on fasse une vraie mixité : du logement social étudiant, du logement social pour tout le monde, et on n'en parle jamais, du logement social pour les jeunes travailleurs ! Les jeunes travailleurs, ils n'arrivent plus à se loger ! Ils sont obligés de rester chez leurs parents, même s'ils arrivent à trouver du boulot ! Ils gagnent le SMIC ! Comment voulez-vous qu'un jeune aujourd'hui trouve un logement dans le privé ? Eh bien on ne répond pas à ce besoin, à ce

besoin réel. Et puis, on ne répond pas dans votre projet aux besoins des familles, pire, M. le Maire, je vous l'ai déjà dit, dans le PLH : Vous proposez de supprimer du logement social familial ! 88 logements dans le grand ensemble, que vous compensez par des logements qui étaient prévus auparavant, comme vous aviez fait d'ailleurs, quand vous aviez mis les logements de la rue de l'Abbaye je ne sais plus où, cela remonte à vingt ans, pour faire le plan du Grand Ensemble, souvenez-vous.

Donc pourquoi on ne votera pas ? Parce que votre quartier, c'est un quartier d'entre-soi. Vous êtes en train de faire un quartier d'entre-soi, de couches entre... voilà. Et vous ignorez la mixité. Vous portez à ce titre-là, comment dirais-je, pour l'avenir, vous êtes en train de porter une tâche lourde pour l'avenir parce que vous excluez les familles, et les familles les plus modestes ou même les familles moyennes de ce secteur et ça n'est pas bien.

M. le Maire : Bien. Si personne n'intervient plus, M. Martin va vous répondre.

M. MARTIN : On nous prête des intentions, c'est toujours extrêmement étonnant, je rappelle quand même qu'on est au démarrage d'un projet, qu'on est en 2015. C'est un projet qui verra sa finalisation en 2023, donc nous avons encore du travail à faire pour étudier ce projet.

J'ai entendu là un procès d'intention. On nous prête un tas d'arguments qui ne tiennent pas la route. Alors si, je retrouve une chose, je retrouve exactement les mêmes critiques et le même discours que l'on a connus à la création de la ZAC de la Croix de Berny puis au développement de l'ensemble du projet du Noyer Doré, j'ai le même discours. Alors est-ce que ce que nous avons réalisé à ce jour est si mauvais ? Est-ce que nous n'avons pas assuré la mixité dans les quartiers ? A la Croix de Berny ? Au Noyer Doré ? Dites-moi pourquoi ce pessimisme qui vous environne ? Il ne faut rien faire avec vous, je crois que c'est ça !

M. FEUILLADE : Vous n'avez pas entendu !

M. le Maire : Monsieur Feuillade, laissez la parole à M. Martin.

M. MARTIN : Si, j'ai malheureusement tout entendu, j'ai malheureusement tout entendu ! Et j'ai eu l'impression que le projet était bouclé, que tout était fini, que tout était déterminé, alors on est très bons mais on n'en est pas là ! Et actuellement je crois que c'est le démarrage d'un grand projet que l'on a l'intention de construire avec l'ensemble des habitants de cette ville, et contrairement à ce que j'ai entendu, il ne faut pas croire, les riverains ne sont pas inquiets. Ils attendent le projet, ils regrettent même qu'il ait tant tardé ! Cela je peux vous l'assurer, c'est mon quartier, je le connais comme certainement plus que beaucoup d'entre vous.

M. le Maire : Non mais attendez, vous avez tous parlé, ça suffit ! Vous avez droit à combien d'interventions ? Deux.

Alors je vais vous répondre car j'estime que vous avez assez parlé, j'ai le droit de le faire. J'estime que vous avez assez parlé depuis le début alors que vous êtes quand même très peu nombreux, il faut bien le dire.

En vous écoutant, j'ai eu le même réflexe que Philippe Martin, j'ai cru entendre les réactions que vous aviez, alors peut-être pas vous, enfin si, M. Rufat était déjà là à l'époque, et M. Homassel, décidément on ne revient qu'à lui, quand il a vu le projet de cinéma la première fois, c'était un cube blanc, tous les nouveaux projets sont des cubes blancs, et il a dit : mais c'est horrible, le cinéma ! C'est un cube blanc ! C'est ce que vous diriez en ce moment pour le cinéma !

M. FEUILLADE : Je vous conseille une psychanalyse, Monsieur le Maire !

M. le Maire : Ecoutez, arrêtez de parler à tort et à travers ! Voilà : c'est un cube blanc. Le cinéma, vous l'avez vu au départ comme un cube blanc parce qu'effectivement l'architecte au départ, non même pas, le bureau

d'études avait fait un cube blanc. C'était à l'architecte ensuite de faire le cinéma. Il l'a fait et a priori, je n'ai encore vu aucun Antonien qui dise qu'il est moche, le cinéma. Même vous ! Vous n'osez plus le dire, vous n'osez plus le critiquer, le cinéma ! Alors que vous avez toujours voté contre ce projet.

M. FEUILLADE : Ce n'est pas le même que celui que vous aviez prévu !

M. le Maire : M. Martin a raison de dire que vous avez le même comportement aujourd'hui avec le projet de la ZAC Jean Zay. Les urbanistes mettent des cubes blancs ; mais les architectes que nous allons sélectionner dans les années à venir, dans les deux ou trois ans à venir, auront des projets. Et vous ne pouvez pas savoir aujourd'hui quels sont les projets. Je peux vous dire que sur le projet, vous ne l'avez peut-être pas encore vu effectivement, sur le projet de la CAHB hors ZAC, le projet sur l'ancien bâtiment C de la RUA, ce n'est pas des cubes blancs que vous aurez. Ce sera de la qualité digne d'Antony. En tout cas ce sera au moins aussi beau que ceux que nous avons réalisés depuis 30 ans sur Antony. Et apparemment les habitants d'Antony trouvent que ce n'est pas moche. En tout cas ils nous le démontrent à chaque élection.

Donc nous aurons sur ce terrain un projet, une série de projets d'abord qui seront tous de qualité, pas forcément tous le même style, nous ne pouvons pas savoir quels seront les styles pour le moment ; vous n'avez dans le document aucun élément vous permettant de dire que ce sera moche, aucun élément. On le verra au fur et à mesure de l'évolution du projet. On verra quels seront les styles retenus, ce sera des styles forcément très différents suivant les projets des différents îlots.

Sur le logement étudiant : dès la fin de l'année 2016, en principe, si on en croit en tout cas le projet lui-même, si on croit l'architecte et l'entreprise, celle-ci s'est engagée à terminer le bâtiment A pour octobre ou novembre 2016. Je crois que c'est octobre. Il y aura peut-être un petit peu de retard,

mais le CROUS que je viens de voir, j'ai vu le Directeur du CROUS cet après-midi, on a eu une réunion avec le Sous-préfet qui approuve parfaitement cette opération, le CROUS est très content de voir livré un premier bâtiment moderne, enfin, sur le RUA en 2016.

L'OIN : je voudrais quand même vous rassurer, Mme Delpech, c'est vous qui avez peur de l'OIN ? Ou qui espérez l'OIN, eh bien écoutez, c'est raté, le projet est abandonné. Le projet est abandonné comme d'ailleurs il est abandonné pratiquement sur tous les sites qui avaient été cités. Le projet est abandonné. En tout cas il n'y aura pas d'OIN sur la RUA, rassurez-vous.

Alors vous dites qu'on n'a pas d'ambition architecturale, vous n'en savez rien. Vous dites qu'on n'a pas d'ambition sociale, vous n'en savez guère plus. Nous verrons. En tout cas, sur tous les projets que nous avons réalisés, comme l'a dit M. Martin, il y a toujours eu de la mixité, y compris sur le Noyer Doré où il n'y avait pas, au départ, de mixité, et où l'on a introduit la mixité et tout le monde s'en félicite. Tout le monde s'en félicite. Pourquoi, cette fois-ci, nous dites-vous qu'il n'y aura pas de mixité ? Qu'est-ce qui vous permet de le dire ? Vous n'avez aucun élément ! C'est un procès d'intention.

Non, dans le dossier il n'y a rien sur le sujet. Rien ! Ce n'est pas parce qu'il n'y a rien sur le sujet qu'il n'y en aura pas ! Non, pas du tout ! Ce n'est pas du tout l'objet d'un rapport de création de ZAC pour dire quel type de logements il y aura ! Vous verrez. Vous verrez !

M. FEUILLADE : Et le PLH ?

M. le Maire : Le PLH dit qu'on atteindra les 25% de logements sociaux largement avant 2025. M. Feuillade, vous n'avez pas la parole !

M. FEUILLADE : Eh bien je la prends !

M. le Maire : Eh bien vous avez tort ! Et je vais finir par vous faire exclure ! Le carton rouge va arriver, M. Feuillade !

Les loyers étudiants : le débat a eu lieu cet après-midi d'ailleurs lors d'une réunion à la Sous-préfecture avec les responsables du logement et du CROUS, et tout le monde était d'accord pour dire que le coût des loyers étudiants sera moins élevé au mètre carré que ce qu'il est aujourd'hui. Surtout avec l'APL parce qu'aujourd'hui les étudiants paient un prix qui effectivement n'est pas très élevé mais ils n'ont pas d'APL, les futurs étudiants auront un prix un peu plus élevé mais pour 18 mètres carrés et avec l'APL, pour eux la différence ne sera pas importante, en tout cas au mètre carré.

Alors effectivement ils paieront plus cher mais ils auront non pas une cellule monastique et délabrée de 9 mètres carrés, avec toilettes à l'étage, mais ils auront quelque chose de bien, de moderne, avec tous les éléments modernes qu'on peut imaginer, en plus de cela ils auront des salles de réunion et de travail au sein de leur propre bâtiment ; ça je l'ai appris aujourd'hui, tout est prévu pour cela, et puis dans le projet lui-même, parmi les équipements publics, enfin l'équipement dont on parle aura plusieurs domaines dont un qui sera pour les lycéens et pour les étudiants ; une annexe de la médiathèque avec un espace de travail pour les jeunes, étudiants et lycéens.

C'est probablement ce que nous ferons mais bien évidemment ce ne sera pas avant 2018. Ce sera lorsque nous aurons terminé le projet, en 2020/2022. Il faut savoir attendre, mais les ambitions dont j'ai parlé, nous les avons. Nous les avons et nous réussirons ce projet aussi bien que nous avons réussi le Noyer Doré et la Croix de Berny.

Mme Précetti va vous parler de la circulation, vous avez mis en cause le fait que la circulation se passerait mal, ce n'est pas du tout notre avis, Mme Précetti vous expliquera pourquoi.

Mme PRECETTI : Logements sociaux ou pas logements sociaux, le fait de pouvoir loger du monde dans une région où l'on manque globalement

de logements, je pense que c'est quand même intéressant. Imaginer que ces gens-là viendront sans moyen de locomotion, sans voiture, ce n'est peut-être pas très raisonnable non plus, donc effectivement ça aura une incidence, c'est un peu logique.

Cependant des études ont déjà été faites sur le secteur, et les reports modaux qui ont pu être calculés montrent qu'effectivement il y aura une incidence mais elle ne sera pas aussi importante qu'on pourrait le craindre. Il faut imaginer quand même ce projet et c'est ce que disait Philippe Martin tout à l'heure, ce n'est pas pour demain, et à l'échéance de ce projet, on aura le tramway par exemple qui arrivera dans le secteur, ce sera un moyen de transport en commun qui permettra, on peut le souhaiter en tout cas, à l'avenir, d'avoir d'autres moyens de bouger que la voiture.

Pour reprendre ce que disait Mme Charrier tout à l'heure, finalement en décrivant le projet ex-Nouvel, elle a décrit une grande partie du projet que nous avons, c'est-à-dire un projet avec plutôt de l'espace, ce n'est pas plutôt d'ailleurs, ce sera de l'espace principalement piétonnier, avec de larges avenues où l'on pourra circuler à vélo, à pied, avec du stationnement dans un parking prévu pour ça, un peu de stationnement au pourtour de ce quartier. Et puis, pour répondre à Mme Delpech, ces stationnements dont je parle seront des stationnements publics, mais il y aura aussi du stationnement privé pour chaque logement, il y aura deux places de parking par logement. Donc les nouveaux arrivants auront de quoi largement stationner leurs véhicules et le stationnement public sera fait pour pouvoir faire vivre ce quartier, pour que les autres Antoniens puissent aussi se rapprocher de ce quartier, ce qui paraît être important pour qu'il s'intègre à l'ensemble de la ville et qu'il ne vive pas en vase clos.

Sur la circulation, on peut dire aussi qu'à l'arrivée du tramway, le carrefour qui aurait pu être un petit peu inquiétant, celui qu'on appelle la Croix de Berny, c'est celui entre Léon Blum et l'avenue de Gaulle, sera complètement modifié avec l'arrivée du tramway et toutes les projections en fait de circulation montrent que l'on devrait avoir une absorption assez positive de l'augmentation de circulation du secteur due à ce quartier.

M. le Maire : Donc passons maintenant au vote. Il y a deux votes, vous l'avez signalé, deux délibérations : la première est sur le bilan de la mise à disposition du dossier de création, de l'avis d'autorité, enfin, le bilan de la concertation. Et le deuxième vote est sur l'approbation du dossier de création de la ZAC.

(Vote à main levée sur le bilan de mise à disposition du dossier de création : délibération adoptée par 42 voix Pour et 7 voix Contre.)

(Vote à main levée sur le dossier de création : délibération adoptée par 42 voix Pour et 7 voix Contre.)

9 - Cession d'un terrain appartenant à la ville situé sur la commune de Wissous cadastré X 138 – 139 et 140.

(Rapporteur : Mme Sophie SANSY)

Mme SANSY : Lors d'une précédente séance, le conseil municipal avait à la fois constaté la désaffectation de deux parcelles, les parcelles X 139 et X 140 et décidé de déclasser les parcelles X 138 à X 140. M. le Maire était autorisé à étudier toute proposition visant à la cession de ce terrain qui a été estimé par France Domaines au montant de 521.000 €, une marge de négociation de 10% étant possible.

Donc à la suite de cela la société DODECA s'est proposée pour acquérir ce terrain au prix de 469.000 €, proposition qui se situe donc dans la marge de négociation autorisée. Il est donc demandé au conseil

municipal ce soir d'approuver la cession par la ville à la société DODECA au prix proposé par celle-ci, soit 469.000 € du terrain lui appartenant.

M. RUFAT : Une question que j'ai posée en commission et dont la réponse ne devait pas être compliquée à trouver, c'était de savoir quand et à quel prix avait été acheté ce terrain par la ville ?

Mme SANSY : Alors cette proposition de cession est une très bonne affaire puisque ce terrain a été acheté au cours de l'année 2000 pour un montant très inférieur qui correspondait à 1.392.300 francs, donc de 213.000 €. L'acte de vente a été signé en mars 2001 précisément.

M. FEUILLADE : Il y a eu combien de postulants à cette offre de terrain ? Est-ce que vous l'avez mis aux enchères ?

M. le Maire : Il n'y a pas eu d'appel d'offres.

M. FEUILLADE : C'est juste pour savoir parce que parfois on arrive avec les enchères sur Agorastore, etc, on aurait peut-être pu demander et le donner au plus offrant. C'est bizarre, c'est quand même un peu bizarre dans cette affaire ! La fois dernière, M. Serin m'avait dit « chut ! chut ! »... « tais-toi », ce qui n'arrivera pas... et sur une affaire comme ça, j'avais dit et je maintiens : c'est une affaire de copains et coquins. Voilà.

M. le Maire : Qui est le coquin ? Moi ? Oh non ! M. Serin va vous répondre.

M. SERIN : Je vais préciser que la mairie de Wissous a toujours souhaité récupérer ce terrain. Donc de toute façon elle aurait fait le nécessaire et je pense qu'on a trouvé la meilleure proposition, connaissant bien le terrain. Merci. Donc rejoins-nous.

M. le Maire : Nous passons au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix Pour et 7 Abstentions.)

10 - Acquisition par la ville de la parcelle cadastrale AQ n° 258 d'une superficie de 23 mètres appartenant à Monsieur et Madame Blanchet.

(Rapporteur : M. Philippe MARTIN)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

11 - Autorisation accordée à Monsieur le Maire de déposer une demande de permis de démolir du Centre municipal de loisirs des castors situé 115 boulevard du Maréchal Juin à Antony.

(Rapporteur : Mme Anne FAURET)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme CHARRIER : Une petite question, non pas sur la démolition du centre pour la vétusté parce que nous ne contestons pas la vétusté et la démolition, mais simplement c'est pour vous demander ce que vous comptez faire par la suite. Est-ce que vous comptez reconstruire un centre équivalent ? Comment est-ce que vous allez disposer du terrain qui va être ainsi libéré ?

M. le Maire : Pour le moment on n'a pas réfléchi à la question mais il y aura besoin de reconstruire au moins l'un des deux centres précédemment existants. On peut dire que celui qui a été construit en 1983 n'est pas en bien meilleur état que celui des Castors, et donc un jour on construira, mais enfin, pour le moment on a d'autres priorités. On a déjà le Val-de-Bièvre, on aura également celui de Dunoyer de Segonzac, donc on verra le cas de Paul Roze, et le cas des Castors plus tard.

Mme DELPECH : Moi je suis étonnée sur la vétusté puisque ce centre quand même était utilisé jusqu'en 2012, donc pourquoi l'avoir laissé se dégrader ?

M. le Maire : La maison est ancienne, elle date du 19ème siècle, de 1840 je crois, d'après un document annexe à la délibération que j'ai retrouvé, ce que j'ai pu lire montre qu'en 1842 cette maison existait déjà, et elle était déjà en mauvais état lorsque nous l'avons achetée pour le prix de 2.300.000 francs en 1976, ce qui en euros doit faire 350 et quelques mille, et donc cette maison a bien travaillé, elle a servi pendant trente ans, et même plus, quarante ans bientôt de centre de loisirs, mais franchement on pouvait difficilement la réhabiliter, on aurait peut-être même dû la démolir plus tôt.

M. FEUILLADE : Je peux faire une blague ? Je trouve qu'au moment de la COP 21, s'en prendre aux castors, ce n'est quand même pas très bien !

Mme DELPECH : Vous nous aviez dit que vous n'aviez pas de projet de remplacement, donc pourquoi le démolir si vite ?

M. le Maire : Pour qu'il ne soit pas squatté. Parce que sinon effectivement, on n'a pas de besoin immédiat.

Mme DELPECH : Donc je poursuis, est-ce que vous vous engagez quand même à garder ce terrain comme propriété de la municipalité ou au moins comme un terrain qui reste dans le domaine public ?

M. le Maire : Ecoutez, pour le moment on n'a aucun projet sur ce terrain. Aucun. Lorsqu'on aura des projets, on en reparlera. Je ne veux pas prendre d'engagement que mes successeurs ne tiendront pas forcément, donc ce n'est pas la peine. Moi je n'ai pas de projet en tout cas, on verra en 2025 ou 2030, quand on aura un projet sur le domaine. On peut passer au vote ?

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

III – Travaux - contrats

12 - Attribution d'une subvention au Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) pour la participation de la ville au financement de l'opération de sentier d'interprétation de la réserve naturelle régionale du bassin de la Bièvre.

(Rapporteur : Mme Armelle COTTENCEAU)

M. le Maire : Dommage que Mme Hagel ne soit pas là !

Mme COTTENCEAU : Je suppose que tout le monde connaît cette réserve naturelle du bassin de la Bièvre, en fait au départ c'est un ouvrage de régulation des crues qui appartient au SIAAP, et pour la faune et la flore on s'est aperçu que cette eau tranquille était favorable, et donc ça a été classé par la région Ile-de-France en 2009 en réserve naturelle régionale. C'est la seule d'ailleurs de la Petite Couronne. Actuellement c'est géré par le SIAAP et le CORIF. L'idée est d'améliorer l'exploitation de cette réserve sur le plan pédagogique ou pour les habitants, donc il s'agit d'augmenter, de multiplier à peu près par deux la surface de l'observatoire qui permet d'observer les oiseaux. Il y aura une autre passerelle d'observation à l'autre bout, du côté de l'espace cirque, et des panneaux pédagogiques le long de la grille, le long de la voie verte, et ensuite il y aura aussi un point d'observation à peu près au milieu du bassin, sur le talus qui est en face.

Le SIAAP a estimé l'opération d'aménagement à environ 218.000 € hors taxes, comme c'est quelque chose qui est intéressant pour nos habitants et pour les enfants, nous pourrions contribuer à la hauteur de 12.500 € hors taxes, c'est ce que je vous demande de valider.

M. le Maire : M. Rufat qui parle au nom de Mme Hagel.

M. RUFAT : Et au mien aussi. Je voudrais demander si dans les objectifs la réintroduction des castors était prévue ?

Mme COTTENCEAU : Je n'en sais rien et je ne suis même pas sûre que ce soit possible sur ce terrain. Je ne connais pas la biologie des castors suffisamment et je ne sais pas si leur introduction serait favorable par le SIAAP. C'est un bassin du SIAAP. C'est quand même un bassin de régulation des crues

Et j'ajoute que « Bièvre » veuille dire « castor » est contesté par certaines personnes.

M. SERIN : Les castors ont d'autres vertus.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

13 - Vente d'une balayeuse aspiratrice Scarab Minor sur le site de vente aux enchères Agorastore.

(Rapporteur : M. Michel FOUQUET)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

14 - Adoption de l'avenant n°1 à la convention relative à l'entretien par du personnel en insertion de différents espaces verts de la ville d'Antony passée avec l'association Espaces.

(Rapporteur : M. Christian OLLIVRY)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. RUFAT : On a le droit de dire quand les choses sont bien. Ce marché qui est confié à une association d'insertion est une bonne chose pour la ville. Ce serait bien que dans les marchés que passe la ville d'une manière générale, des clauses sociales comme celle-ci apparaissent, qu'il y en ait dans d'autres marchés, mais on va bien sûr soutenir celui-ci.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

15 - Adoption d'une convention de servitude avec GRDF pour le passage d'une protection cathodique dans l'emprise du square Marc Sangnier visant à protéger la canalisation de gaz passant dans la rue Jean Moulin.

(Rapporteur : Mme Maryse LEMMET)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

16 - Travaux d'extension et de réaménagement du centre municipal de loisirs maternel Val de Bièvre - Fixation du montant des indemnités à verser aux candidats ayant remis des prestations conformes au règlement de consultation pour la procédure adaptée de maîtrise d'œuvre.

(Rapporteur : Mme Anne FAURET)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme CHARRIER : Monsieur le Maire, c'est un projet tout à fait intéressant, simplement ce qui me gêne beaucoup, c'est l'aspect extrêmement succinct, c'est le moins que l'on puisse dire, de la délibération. Madame Fauret vient d'apporter une ou deux informations complémentaires qui nous manquaient, mais on ne sait strictement rien sur ce sujet : on ne sait pas quels sont les objectifs, quels sont les enjeux, on ne sait pas s'il y a eu appel à candidatures, on ne sait pas non plus s'il y aura un concours de maîtrise d'œuvre... La délibération est vraiment très très insuffisante. Ceci dit, on est tout à fait pour ce genre de délibération.

M. le Maire : Mme Fauret va vous répondre.

Mme FAURET : Pour faire face à l'augmentation d'effectifs dans le Val-de-Bièvre, suite aux nouvelles constructions rue Pajeaud, il y aura besoin

de plus de salles de classes dans l'école et du coup aussi en CML, il y aura au niveau du CML quatre salles supplémentaires pour accueillir les enfants en CML.

Mme CHARRIER : On peut noter que pour une fois vous anticipez, c'est bien.

M. le Maire : Anticiper ? C'est normal. Cela fait un moment que l'on réfléchissait à cette opération. M. Le Bourhis l'attend avec impatience aussi. Ces 6.000 € là, c'est pour qui ? C'est pour ceux qui participeront au concours et qui vont perdre. Il arrive que ce soit plus cher, les primes. Là c'est juste 6.000 € pour indemnités, ce n'est pas un prix très élevé, c'est parce qu'en plus ce n'est pas un très gros projet comme pouvait l'être Dunoyer de Segonzac.

Mme CHARRIER : Oui, c'est pour la maîtrise d'œuvre, donc il n'y aura pas d'architecte par exemple ?

M. le Maire : Si, quand même, c'est pareil. Il y aura une maîtrise d'oeuvre, vous l'appellez « bureau d'étude » ou « maîtrise d'oeuvre », ou « architecte » mais c'est pareil.

On me rappelle que ce n'est pas un concours au sens strict du terme, c'est une consultation en procédure adaptée, mais c'est quand même un concours. C'est un concours, mais simplifié. Il n'y aura pas de jury, c'est cela ? Ce n'est pas le règlement des concours mais ça revient au même.

M. RUFAT : Non, ça ne revient pas exactement au même, M. le Maire quand il y a un concours, il y a des membres du jury. Là dans ce cas-là, c'est l'inconvénient de la barre des 5 M€, c'est un dossier qui va totalement échapper au conseil municipal.

M. le Maire : Oui. C'est la règle du jeu.

M. RUFAT : La règle du jeu que vous avez décidée !

Mme DELPECH : Oui, moi aussi je m'étonnais comme Mme Charrier qu'on n'ait pas d'informations plus avant sur ce projet, d'autant plus que

vous avez provisionné pour 2016 90.000 € pour ce projet. Cela veut dire que les travaux sont imminents ?

M. le Maire : Les travaux, non. Les études, oui. Les études sont imminentes.

Mme DELPECH : Mais elles ne vont pas coûter 90.000 € ?

M. le Maire : Si, des études ce n'est pas très cher mais c'est à ce niveau-là. C'est un projet d'1,6 M€ ou 1,3 M€, la maîtrise d'oeuvre c'est 10%, donc 130.000 €.

Mme CHARRIER : M. le Maire, je voudrais émettre des regrets : on nous fait passer au conseil municipal la vente d'une machine, d'une balayeuse, et par contre la construction d'un centre municipal de loisirs ne passera pas au conseil. C'est quand même très dommage.

M. le Maire : Eh bien oui. C'est la loi. Alors, si vous voulez en savoir plus sur le projet, intervenez en commission d'éducation, M. Le Bourhis est à votre disposition. Il n'est pas là pour le dire mais je le dis à sa place. Vous le savez bien.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

IV – Communauté d'agglomération

17 - Révision du montant de l'attribution de compensation de la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre pour l'année 2015.

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. FEUILLADE : Juste une explication de vote en conformité avec le vote que nous avons eu à la CAHB, qui était un vote positif, nous voterons positivement cette délibération.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

18 - Adoption de l'avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre et la ville d'Antony pour la construction du centre aquatique des Iris à Antony.

(Rapporteur : M. Gilles LE LAMER)

M. LE LAMER : Ceux qui vont se promener dans le quartier Pajeaud ont certainement constaté depuis quelques mois que les travaux du centre nautique ont bien commencé. Vous avez constaté aussi qu'ils ne travaillent pas dans la poussière. Chacun savait que le sol était mou, les entreprises qui ont été consultées pour la réalisation de ce projet le savaient et elles ont répondu en conséquence. Par contre, ce qu'elles ne savaient pas, c'est ce qu'il y avait sous le gymnase du Cosom. Ce gymnase qui est très ancien avait été construit sur un véritable dépôt, c'est le cas de le dire, un véritable dépôt, et qui plus est, à l'époque déjà, le sol était mou donc ils ont dû mettre un paquet de poteaux, de piliers pour soutenir la chape du gymnase.

Lorsque les entreprises ont cassé le gymnase, elles ont bien sûr fait un forage et elles ont constaté les dégâts, et elles ont également fait des forages complémentaires pour constater la nature des pollutions. Il y avait de la pollution, et ces travaux de dépollution et d'enlèvement de gravats ont généré une plus-value qui, pour votre information, si vous dans l'avenant n° 2, se monte à environ 450.000 €, j'arrondis un petit peu.

Donc ça, c'est une somme globale qui pour votre rappel sera partagée entre la CAHB et la ville à hauteur des pourcentages initiaux de la convention qui étaient de l'ordre de 65% pour la CAHB et 35% pour la ville. Donc concrètement, sur les 450.000 € de suppléments, il y a cette dépollution et la ville aura à sa charge environ 150.000 €. C'est le premier point de l'avenant.

Le deuxième point porte sur la sente qui existait, si vous connaissez un peu le quartier, entre la rue Pajeaud et le stade, en passant par le cheminement qui va vers le Parc Heller, et cette sente passait entre le centre Cosom à sa gauche et la piscine à sa droite. Je précise dès maintenant que ces travaux n'étaient pas inclus dans le projet global du centre nautique et que ces travaux sont à la charge à 100% de la ville. Donc initialement ces travaux de déplacement de la sente, parce qu'à la place il y aura des bâtiments et la sente va se déplacer à gauche, entre les bâtiments et le centre nautique, cette sente devait être faite initialement après la fin des travaux du centre nautique, c'est-à-dire en gros fin 2016 début 2017. Des questions pratiques liées au chantier ont amené les différentes entités à se mettre d'accord pour que cette sente soit faite avant ; particulièrement pour que les entreprises de gros-oeuvre puissent dès maintenant installer correctement et au bon endroit surtout les évacuations d'eaux usées. L'électricité, le téléphone, ça passera dans la rue Pajeaud, mais il y a beaucoup de choses qui vont partir de façon perpendiculaire à cette sente, et donc c'est pour cela qu'on vous propose de voter dès maintenant un avenant à la convention initiale qui permette à la communauté d'agglomération qui est maître d'oeuvre sur ce projet de financer cette sente. Bien entendu la ville remboursera sa part qui est de 100% à la fin des travaux sur présentation de factures.

J'ai préféré vous faire cette explication verbale, j'espère que c'est plus clair pour vous, s'il y a des questions, je suis à votre disposition. Je vous

invite maintenant à voter l'avenant qui figurent au chapitre 18 de ce conseil municipal.

M. RUFAT : Oui, une explication claire sur la sente qui est logique. Ensuite, faire une convention avec la communauté d'agglomération qui va disparaître dans quelques jours ...

M. le Maire : Le territoire reprend tous les contrats, donc il n'y a pas de problème, il reprendra le 1er janvier tous les contrats de la CAHB qui existent aujourd'hui.

M. RUFAT : Pour l'instant c'est la CAHB ... qui ne va pas faire un seul travaux d'ici ...

M. le Maire : Si, ils sont en plein travaux actuellement ! Vous n'avez pas vu qu'il y a des travaux ? Il y a un grand trou !

M. RUFAT : Ah si, il y a un trou, oui.

M. le Maire : Il n'a pas encore atteint les 20 mètres, mais c'est en voie.

M. RUFAT : Sur ce projet qui contient, vous le savez, la fosse de plongée sur laquelle nous émettons les plus grandes réserves, nous voterons contre.

M. le Maire : Voilà. Comme vous avez voté contre le cinéma et contre Vasarely.

Mme DELPECH : Alors cette fosse de plongée à laquelle nous nous opposons depuis le début, non à son utilité pour les usagers du sud de l'île-de-France mais à son financement par la ville et la CAHB seuls, cette fosse nous coûte de plus en plus cher.

M. le Maire : Non, très peu : 150.000 € de plus, c'est rien !

Mme DELPECH : Il est quand même étonnant que vous n'ayez pas fait appel au bureau de recherches géologiques et minières avant les travaux, sachant que l'on se situe, comme le disait fort justement M. Le Lamer, dans le bassin de la Bièvre qui a nécessité la construction de fondations sur pieux sur de nombreux bâtiments.

M. le Maire : Oui, mais à Antony, il y a partout des constructions sur pieux. A La Fontaine aussi, partout ! On est près de la Bièvre, on est partout près de la Bièvre à Antony.

Mme DELPECH : Donc vous le saviez.

M. le Maire : Et quand on n'y est pas, c'est pareil, il y a de l'eau partout, de l'eau partout. Et quand il n'y a pas d'eau, c'est des carrières, c'est encore pire !

Mme DELPECH : Donc c'était nécessaire de faire l'étude avant.

M. le Maire : Non, on le savait. Simplement l'eau a bougé. L'eau a bougé entre le début des études et la fin.

M. LE LAMER : Mme Delpech, une toute petite précision : je vous rappelle qu'à la demande des clubs sportifs qui ont utilisé le Cosom et d'autres associations non sportives, cet équipement a été utilisé à 100% et jusqu'au dernier moment, et tout le monde se battait griffes et ongles pour qu'on ne ferme pas le Cosom. Or si les services techniques avaient voulu savoir ce qu'il y avait sous la dalle du Cosom, ils auraient dû faire des dizaines de trous et fermer le Cosom. Et je comprends moi, très bien, qu'ils n'aient pas pu le faire. Je parle sous le Cosom ; c'est uniquement sous cette zone-là qu'il y a la grosse dépollution.

Mme DELPECH : Par ailleurs, dans le premier considérant, vous indiquez qu'il y aura des travaux supplémentaires pour réaliser des fondations adaptées. Et dans l'article 1 de l'avenant, vous ne citez que les travaux liés à l'extraction des pieux. Est-ce à dire que les fondations adaptées feront l'objet d'un nouvel avenant accompagné de coûts supplémentaires ?

M. LE LAMER : Je dirais à priori non, a priori non parce que la mise en place de ces pieux était déjà prévue dans le dossier initial. On savait que le sous-sol était mou, et donc les architectes avaient prévu suffisamment de pieux pour poser le centre nautique dessus. Il n'y a pas de pieux en

plus ou en moins par rapport au chantier qui avait été prévu initialement. C'est seulement la dépollution et enlever les pieux en place qui coûte cher. Normalement, normalement je dis bien, il n'y aura pas d'autre supplément.

M. le Maire : Mme Delpech, à vingt mètres sous terre, on n'a pas besoin de fondations adaptées. On est sur de la bonne terre dure, dans le roc. A La Fontaine, on a mis des pieux de 22 mètres, et là, on est déjà à 20.

Mme DELPECH : Donc j'ai une question pour vous M. Sénant : vous nous avez fait part d'une aide du conseil départemental d'un million d'euros, pouvez-vous nous préciser si cette participation concerne l'ensemble du projet ou seulement la fosse ?

M. le Maire : Seulement la fosse.

Mme DELPECH : Et elle est attribuée à la ville ou à la CAHB ?

M. le Maire : A la ville. A la ville, dans le cadre du contrat de développement entre le Département et la Ville. Il n'y a pas de contrat avec la CAHB.

Mme DELPECH : Ok. J'ai une dernière question mais je n'ai peut-être pas compris la dernière intervention que vous avez faite : à la fin de l'article 1 de l'avenant, il est précisé que la clé de répartition des coûts et les montants respectifs seront modifiés à la fin des travaux. Pourquoi ?

M. le Maire : Parce qu'il faut tenir compte des coûts réels. S'il faut des fondations spéciales, ce n'est pas pour la fosse, c'est pour la piscine, donc ça va augmenter la part de la piscine dans le prix global. Et inversement, s'il y a des surcoûts pour la fosse aussi, mais ... On tient compte des coûts réels. Là on est pour le moment au coût prévu. C'est le cas dans toutes les opérations de ce type. On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour, 7 voix Contre et 1 Abstention.)

19 - Adoption de l'avenant n°1 à la convention de services partagés à passer avec la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre pour la gestion du bâtiment de la piscine de l'Espace Lionel Terray : (Rapporteur : M. Gilles LE LAMER)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. le Maire : Donc en fait la ville a gardé les gymnases et la CAHB a pris la piscine. Donc il y a un partage des frais entre la CAHB et la ville. C'est un renouvellement de ce partage mais ça ne change pas fondamentalement les rapports.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

V - Personnel

20 - Modification du tableau des effectifs

(Rapporteur : M. Philippe SERIN)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

21 - Modalités d'attribution des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)

(Rapporteur : M. Philippe SERIN)

M. SERIN : Cette deuxième délibération est un petit peu plus délicate parce qu'elle touche les fonctionnaires. La Direction des Finances nous a rappelé l'obligation de respecter strictement le règlement à propos des heures supplémentaires et de ne pas dépasser les 25 heures par mois, et nous avons cette obligation avant le 1er janvier 2016. Donc vous avez tous les décrets pour que nous puissions payer les fonctionnaires à partir du 1er janvier puisqu'ils nous ont mis dans l'obligation de le faire. Sujet

qui est débattu avec les syndicats. L'administration a eu beaucoup de réunions sur ce sujet et je remercie l'ensemble des services parce qu'il a fallu complètement réorganiser un certain nombre de services ; ce n'est pas facile de le faire et il faut savoir que pour certains agents, ça a un coût dont on est tout à fait conscients.

M. RUFAT : Une première question : Je voudrais savoir l'impact que cela a sur le personnel et l'impact est encore plus fort pour les auxiliaires de puériculture si j'ai bien compris puisque c'est 15 heures ? C'est noté 15 heures...

M. SERIN : Non, ça impacte très peu ces services-là. C'est surtout ce qui concerne l'animation et les services techniques parce que beaucoup d'agents faisaient aussi les cantines, des choses comme ça...

M. le Maire : C'est le Gouvernement actuel qui a imposé cette réforme, l'ancien gouvernement était pour les heures sup, vous vous en souvenez : « travailler plus pour gagner plus ». Le gouvernement actuel est contre les heures supplémentaires et il entend faire appliquer ces réglementations.

M. FEUILLADE : Mais M. le Maire, c'était combien d'heures supplémentaires par mois, jusqu'à combien ?

M. le Maire : C'était nettement plus que 25. Voire plus, pour certains.

M. FEUILLADE : L'esclavagisme pour certains, arrêtez !

M. SERIN : Je pense qu'il y a beaucoup d'agents qui sont impactés. Ceux qui voulaient, ils pouvaient le faire, il n'y avait aucune obligation.

M. FEUILLADE : Bien sûr, le vrai problème, c'est les bas salaires dans la fonction publique et effectivement les gens qui sont obligés de travailler et d'aller ... c'était en 2008 le décret... des gens qui sont obligés de travailler pour pouvoir avoir un salaire décent, quand on sait qu'aujourd'hui les salaires de début de la fonction publique sont inférieurs au SMIC ! C'est ça la réalité, il faut le dire !

M. le Maire : Non, ils ne sont pas inférieurs au SMIC. Ils sont forcément alignés sur le SMIC.

M. FEUILLADE : Non M. le Maire, il y a une prime de compensation !

M. le Maire : Voilà. Ils sont alignés sur le SMIC.

M. FEUILLADE : Il faut le dire ! On a toujours l'habitude de taper sur les fonctionnaires, non ! Les fonctionnaires ne gagnent pas des fortunes et s'ils étaient obligés de faire des heures supplémentaires... Je comprends ce texte, c'est la loi, c'est la loi ! Mais pourquoi ces gens étaient amenés à travailler autant ? C'est parce que leurs salaires sont extrêmement faibles.

M. SERIN : Je suis d'accord avec toi, rejoins-nous et au moins ensemble on aura un vrai combat.

M. FEUILLADE : Vote Front de Gauche dimanche et puis on sera d'accord !

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 Abstention.)

22 - Mise en œuvre de l'indemnité liée aux fonctions, aux sujétions, et à l'expertise (I.F.S.E.)

(Rapporteur : M. Philippe SERIN)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. SERIN : Ca va être très bref : on change le PFR en IFSE. Je vous épargne le charabia.

M. le Maire : Cela concerne uniquement le Directeur général, je crois.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

VI – Affaires Diverses

23 - Adoption d'une convention de soutien à la politique de la réserve militaire à passer avec le ministère de la défense

(Rapporteur : Mme Véronique BERGEROL)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. FEUILLADE : Sur cette question-là, à titre personnel, je voterai contre. Pourquoi ? Parce que je considère que la défense nationale, c'est une fonction régaliennne de l'Etat, et qu'il appartient à l'Etat d'assurer la défense nationale, donc qu'il appartient à l'Etat de prendre en charge, y compris financièrement, l'ensemble des dépenses incombant à la défense nationale.

Là, en l'espèce, on nous propose d'une part de payer l'impôt, nos impôts pour l'Etat, et on nous dit : par le biais de l'impôt communal, vous allez supporter le coût... mais c'est le principe. Donc sur la réserve nationale, ok, pas de problème, sur le fait qu'on transfère aux collectivités territoriales des charges et des coûts, j'y suis fondamentalement opposé. Et puis si vous allez plus loin, M. le Maire, peut-être que demain vous nous proposerez gratuitement de créer, comme à Béziers, une garde municipale, je ne veux pas rentrer dans ces trucs-là. Donc moi je vous dis, sur cette question-là, sur une question d'éthique, de principe, je ne voterai pas parce que c'est de la responsabilité de l'Etat.

Mme BERGEROL : Eh bien nous, on va être pragmatiques, de même que tout à l'heure on nourrit et on loge les militaires qui assurent la défense, eh bien là on permet aux réservistes de la mairie d'effectuer leur réserve.

M. le Maire : Mais c'est une convention qui est ouverte également aux employeurs privés. Et je suppose que beaucoup d'employeurs privés font comme nous.

M. FEUILLADE : Comme je l'ai dit, je ne vais pas me répéter cent fois, c'est une mission régaliennne, il appartient à l'Etat d'assumer cette

fonction de défense nationale et d'y mettre l'argent nécessaire. Ce n'est pas aux communes. Parce que M. le Maire, je vous entends régulièrement nous dire : l'Etat transfère ceci, cela, on voudrait qu'il nous transfère autre chose ...mais à la fin, vous ne pouvez pas dire : il nous transfère des trucs, on est d'accord, et de l'autre côté nous faire voter un truc en disant : on est contre ! Voilà ! C'est ce que vous faites à chaque fois ! La pétition de l'AMF qu'on a votée ensemble au dernier conseil ...

M. le Maire : Cela n'a rien à voir !

M. FEUILLADE : Mais si, vous disiez : l'Etat nous transfère des charges... et aujourd'hui vous dites merci ! Soyez rigoureux dans votre démarche.

M. le Maire : Nous soutenons l'armée.

Mme DELPECH : Je suis aussi d'accord sur le fond avec Jean-Marc Feuillade, mais je m'abstiendrai pour cette convention car je souhaite auparavant souligner qu'il faut se garder de rajouter de la peur au désarroi de nos concitoyens face aux derniers événements ... Certes nous sommes soumis à de nouvelles menaces et nous sommes en période, espérons limitée, d'état d'urgence. De tous les experts qui se sont exprimés, il ressort que ce dont nous avons surtout besoin, ce sont des effectifs renforcés dans la police, en particulier celle du renseignement, mais aussi dans la justice et dans les douanes. Ce sont des métiers qui demandent un haut niveau de professionnalisme. La sécurité intérieure ne peut s'accommoder de l'austérité et du rabougrissement des services publics. Au contraire, ceux-ci doivent être développés. La police de proximité, les éducateurs de rue, des moyens pour l'école, pour l'accès à l'emploi, afin de ne laisser personne sur le bord du chemin.

Enfin la sécurité intérieure, c'est aussi oeuvrer pour la résolution diplomatique des conflits. Chaque nouveau foyer de guerre est une

pépinière pour le terrorisme. Au Front de Gauche, nous ne sommes pas les seuls à le dire. Dominique De Villepin l'a fort courageusement dit lui aussi. Je vous remercie.

Mme BERGEROL : Nous, on vote comme je l'ai dit « pragmatique et réactif ». On veut permettre aux agents réservistes de faire au plus vite et au mieux leur période de réserve. Voilà pourquoi on vous soumet ce vote ce soir.

Et Mme Delpech, la police de proximité pour lutter contre le terrorisme ! Permettez-moi de douter.

Mme DELPECH : C'est la politique de Marc Trévidic.

M. le Maire : Oui mais il y a peut-être de meilleurs moyens de lutter contre le terrorisme.

M. RUFAT : Tout le monde s'exprime sur les explications de vote : Nous, nous allons voter cette délibération pour des raisons différentes de celles des collègues ... Je ne suis pas sûr sur le côté pragmatique, bien évidemment si des gens viennent, on va leur donner à manger, mais l'idée ici, c'est quand même d'apporter un soutien à l'effort national, les employeurs privés, les employeurs publics, peuvent contribuer à l'effort national de cette façon sans aller penser, c'est comme ça que je l'envisage, que c'est un désengagement de l'Etat qui demande un effort comme ça aux entreprises, qu'elles soient privées ou publiques.

Donc ça me paraît logique... Alors je ne sais pas combien de personnes ça va concerner mais ça me paraît logique que la ville participe et contribue à l'effort national.

M. le Maire : Ce sera assez peu mais nous souhaitons que plus d'agents rentrent dans la réserve. Ce serait une bonne chose.

M. OLLIVRY : Je voudrais dire à Mme Delpech que ça n'a rien à voir avec les événements actuels, cette convention existe depuis plusieurs années.

(Vote à main levée : délibération adoptée à 47 voix Pour, 1 voix Contre et 1 Abstention.)

24 - Création d'un conseil local de la santé mentale et approbation de la convention constitutive.

(Rapporteur : M. Ioannis VOULDOUKIS)

M. VOULDOUKIS : Monsieur le Maire, chers collègues,

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, la santé mentale représente aujourd'hui une préoccupation majeure, une personne sur quatre souffrira de santé mentale au cours de sa vie ; la maladie mentale représente donc effectivement aujourd'hui un vrai enjeu pour nos sociétés, d'autant plus que la méconnaissance qui entoure ces pathologies peut alimenter peurs et tabous, ayant comme conséquence principale que des personnes se retrouvent en situation de handicap ou de grande précarité, faute d'un diagnostic précoce ou d'une prise en charge adaptée ou spécifique.

D'après donc certains spécialistes, si l'on ne fait rien, les troubles psychiatriques deviendront la première cause de handicap et d'invalidité dans le monde à l'horizon de 2025.

Le plan Psychiatrie et Santé Mentale de 2011 à 2015, paru en février 2012, fait référence aux conseils locaux de santé mentale et affirme ainsi les objectifs stratégiques qui sont l'accès aux soins, la lutte contre l'exclusion sociale, la dé-stigmatisation, etc... Différentes évaluations aujourd'hui démontrent que les ateliers Santé-Ville ont été des précurseurs de ces conseils locaux en santé mentale ; les ateliers Santé-Ville, comme vous le savez, créés en 2000, ont été voulus comme une articulation très dynamique entre la politique de la ville et la politique de santé.

Mais l'impact de la loi HPST « Hôpital Patient Santé Territoire » qui a été votée en 2009, qui a mis un accent tout particulier sur la prévention et également sur la santé mentale, fut le moteur essentiel pour développer ces conseils locaux en santé mentale. Et par exemple le Projet Régional Santé d'Ile de France a favorisé ainsi la mise en place des contrats locaux de santé, et ceci a accru la territorialisation des politiques de santé sur tous les territoires. Les résultats sont plus que probants aujourd'hui.

Aujourd'hui, en 2015, nous pouvons dire que nous avons plus de 120 conseils locaux de santé mentale créés, et plusieurs contrats locaux santé ainsi que des contrats ville ont intégré une fiche santé mentale dans leurs activités et dans leurs applications.

La ville d'Antony ne bénéficie pas d'un contrat local santé car sa situation socio-médicale, socio-démographique, économique, et sanitaire ne font pas d'elle une ville prioritaire. L'IDH 2, l'Index de Développement Humain, est à peu près à 0,7, ce qui lui donne vraiment des possibilités pour agir seule. Mais la ville d'Antony a investi comme vous le savez dans le domaine de la prévention et bien entendu aussi dans le domaine de la santé publique, et ceci par l'intermédiaire des différents partenaires des services municipaux comme par exemple ses Ateliers Santé Ville, son Service Santé Prévention et Social, mais aussi son CCAS.

Donc pour la ville la création de ce contrat, de ce Conseil Local en Santé Mentale incluant le CCAS, incluant l'établissement public de santé Erasme, ainsi que l'UNAFAM, concerne avant tout l'officialisation d'un partenariat déjà existant. Ce Conseil permettra d'approfondir ces partenariats et ces différentes collaborations que nous avons déjà entamées, mais aussi permettra de systématiser le travail en réseau sur le terrain.

Ce Conseil Local en Santé Mentale sera le lieu de concertation, de sensibilisation, de réflexion, de coordination mais aussi de proposition

entre les différents partenaires. Ces partenaires étant les élus, les différents services municipaux, les professionnels de santé -donc l'Etablissement Public de Santé Erasme-, mais aussi les usagers et les aidants.

Il est donc demandé au conseil municipal de créer ce Conseil Local en Santé Mentale et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui est proposée. Je vous remercie.

Mme CHARRIER : M. Vouldoukis vient de nous présenter d'une manière assez complète et assez précise l'intérêt de ce Conseil Local de la Santé Mentale. Il est vrai que souvent les problèmes de santé mentale rencontraient un vide ; à beaucoup de niveaux c'était le vide qu'on rencontrait et c'était quand même extrêmement problématique, il s'agit de sujets délicats, douloureux, et tant les personnes concernées que les familles gagneront à la création d'un organisme de proximité, organisme de vigilance, d'aide, d'écoute et de conseil. Nous sommes donc tout à fait favorables à cette initiative.

Mme DELPECH : Une question à propos des moyens mis en œuvre, vous parlez de deux agents qui vont s'occuper du comité de pilotage et de la cellule de veille, est-ce que ce sont des créations de poste ou des réorganisations de travail de ces agents ?

M. VOULDOUKIS : Non, ce ne sont pas des créations de postes.

M. le Maire : Non, c'est une formulation de ce qui se fait déjà. Cela fait des années qu'on travaille avec Erasme, depuis la création d'Erasme, maintenant, on formalise.

M. VOULDOUKIS : Il y aura donc une séance plénière, un comité de pilotage, mais comme je vous le disais aussi, il y aura une cellule de veille qui sera gérée particulièrement par le CCAS, qui sera réunie environ deux fois par mois et qui sera censée gérer vraiment des cas de dossiers très très difficiles qui méritent donc précocement un diagnostic

qui sera capable d'informer le professionnel de santé pour intervenir le plus vite possible.

M. RUFAT : Le travail en réseau est quelque chose de fondamental en santé publique, et M. Vouldoukis a eu raison de dire que la santé mentale est une des santés les plus difficiles à traiter parce qu'elle a un tabou et des difficultés individuelles.

Je voudrais simplement poser à M. Vouldoukis deux questions qu'on n'a pas pu poser en commission parce que cela n'apparaît nulle part : le réseau repose sur le volontariat des acteurs, manifestement Erasme est volontaire, je voudrais savoir, Ioannis, quels sont les autres organismes qui se sont portés volontaires, institutionnels ou non ? Et notamment est-ce que le centre de santé de la Croix Rouge a été partenaire, a été sollicité ? Parce que lui peut servir aussi dans ce réseau dans le diagnostic et dans le repérage des personnes.

M. VOULDOUKIS : Le centre de santé Croix-Rouge fera partie du comité de pilotage ainsi que d'autres partenaires. On verra, il y aura la préfecture, il y aura peut-être la CPAM 92, on est en train de voir, mais il y aura d'autres partenaires.

Côté professionnels de santé, oui, on se base en particulier sur l'EPS Erasme, oui en particulier.

M. le Maire : On peut donc passer au vote ?

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

25 - Adoption d'une convention de partenariat pour la mutualisation de l'archivage électronique au niveau territorial des Hauts-de-Seine, d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'externalisation des archives numériques intermédiaires dans un système d'archivage électronique à valeur légale et d'une

**convention pour la gestion des archives numériques intermédiaires
du centre communal d'action sociale d'Antony.**

(Rapporteur : M. Jean-Pierre LIMBORG)

M. LIMBORG : Je vais essayer de faire court et synthétique pour que vous appreniez un peu des choses sur l'archivage électronique.

Je vous propose ce soir de voter trois conventions pour un projet d'archivage électronique :

La dématérialisation des processus administratifs est en marche et cette dématérialisation génère de plus en plus de documents numériques. C'est-à-dire que les originaux sont numériques, il n'y a plus de papier. Pour ces documents qui ont une forte valeur légale, c'est-à-dire les documents administratifs, les actes administratifs, nos délibérations, les décisions de M. le Maire, tous les dossiers des marchés publics, les paies, les cotisations sociales, les documents des ressources humaines, les relations avec le comptable du Trésor public, ces documents doivent être archivés pour garantir l'authenticité, c'est-à-dire que ce ne sont pas des faux, leur intégrité, qu'on n'ait pas enlevé ou rajouté des choses, et la pérennité sur la durée légale de conservation. Ces processus d'archivage sont assez complexes parce qu'ils mélangent des compétences informatiques, juridiques, archivistiques, techniques, et le département se propose de mutualiser cet archivage électronique pour les villes et les collectivités locales qui seraient candidates.

Ce sont donc trois conventions que je vous propose de voter ce soir : la première consiste à rejoindre la convention de partenariat avec le Département pour mutualiser ce service ; la deuxième convention qui est liée est la création d'un groupement de commande pour passer le marché public ; et la troisième convention qui est interne à la ville dit que la ville d'Antony s'occupera de gérer les documents numériques générés par le CCAS et lui facturera au prorata du volume des documents traités.

Avez-vous des questions même un peu techniques, ou spécifiques sur cet archivage intermédiaire numérique ? Je rajoute simplement que le Département a testé sur une année, donc on a pu avoir une évaluation du coût : ce serait 86.000 € pour la période de quatre ans, ça démarrerait début 2017, et sur ces 86.000 € il y a 51.000 € d'installation et de récupération de tous les documents arriérés, et ensuite 35.000 € sur les quatre ans en fonction des volumes. On a imaginé que ça augmenterait régulièrement de 10 Giga par an.

(Vote à main levée : délibérations adoptées à l'unanimité des présents et représentés.)

26 - Attribution de subventions à différentes associations relevant de la politique de la ville dans le cadre du contrat de développement 2013-2015 passé avec le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine et adoption des conventions et avenants aux conventions définissant les modalités d'utilisation de certaines de ces subventions.

(Rapporteur : M. Saïd AIT-OUARAZ)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. le Maire : C'est un peu compliqué mais il s'agit de répartir entre des associations Antoniennes la subvention reçue globalement par la ville, tout simplement.

Mme CHARRIER : Monsieur le Maire, si vous le permettez, je ferai une seule intervention pour l'ensemble des délibérations et d'ailleurs vous les avez dites vous-même, M. Aït-Ouaraz ne l'a pas fait mais je pense que ce n'est pas gênant.

Pour la délibération 26, nous voterons bien sûr l'attribution des subventions aux associations dans le cadre du contrat de développement passé avec le Conseil départemental, simplement je maintiens la

demande qui a été faite de ne pas voter en aveugle, de ne pas donner ces fonds d'une manière aveugle, et d'avoir des documents précis sur les activités engagées par ces associations ainsi que sur leur bilan.

Deuxième point sur la délibération 27...

M. AÏT-OUARAZ : On va les passer ensuite, on va voter la 26 et on passera à la 27 après.

Mme CHARRIER : Moi, je préfère parler sur les trois à la suite ...

M. le Maire : Pour nos auditeurs, la 27, c'est l'adoption d'un programme d'actions relatif aux subventions départementales aussi mais celles-ci au titre du Pôle Solidarités. Alors ce ne sont pas les mêmes, celles-là sont versées directement à la ville.

M. AÏT-OUARAZ : Alors là ça concerne en fait un dispositif qui s'appelle l'ASJ. Ce sont en fait nos équipes d'éducateurs.

M. le Maire : Donc c'est la ville qui est bénéficiaire et pas les associations.

M. AÏT-OUARAZ : C'est effectivement financé par la ville.

Mme CHARRIER : Je voulais justement profiter de cette délibération 27 pour saluer les acteurs du dispositif de prévention communale, « Accompagnement suivi Jeunes », et en particulier les éducateurs qui sur le terrain s'occupent des jeunes en difficultés. Nous souhaitons que leurs actions soient étendues à d'autres quartiers de notre commune.

Je voulais rajouter autre chose sur la politique de la ville : on voit que la politique de la ville s'engage dans des démarches de mobilisation des services du droit commun municipal et du territoire, ceci est nécessaire d'une part pour la pérennisation des actions en cours, et d'autre part pour étendre ces actions vers d'autres quartiers d'Antony non concernés pour l'instant et qui pourtant relèvent de problématiques proches.

Et à propos de la délibération 28...

M. le Maire : La 28, c'est le transfert de l'activité de médiation urbaine au profit de la ville.

Mme CHARRIER : Alors justement, la reprise par la ville des actions de la médiation urbaine va dans le bon sens. Le travail fait par les médiateurs sur le quartier est considérable mais leur nombre, trois, reste insuffisant et les contraint à agir dans un secteur limité. Plusieurs quartiers de la ville relèvent de besoins équivalents de médiation, nous espérons que la municipalisation de ces actions en permettra l'extension. Et je voudrais, M. le Maire, si vous le permettez, faire une petite allusion au contrat ville : le contrat ville est en cours de finalisation, il y a eu des retards administratifs, si j'ai bien compris ce qui a été dit à la commission politique de la ville l'autre jour, mais je voulais surtout insister sur le conseil des citoyens. Nous sommes très attachés pour ce conseil, pour la formation de ce conseil, à l'utilisation du tirage au sort pour recruter les membres, tirage au sort qui sera fait sur la liste électorale et tirage au sort qui sera fait aussi sur la liste des locataires d'Antony Habitat. En effet, c'est seulement par cette double voie que nous pourrons faire accéder à la réflexion sur leur quartier et à l'élaboration des projets des personnes inconnues des services, des personnes qui se sentent à l'écart des pouvoirs décisionnaires, des personnes dont l'engagement futur peut changer le regard sur la commune dans laquelle ils vivent, et peut-être aussi sur bien des choses, ce qui n'est pas négligeable dans le monde difficile d'aujourd'hui.

Il est vrai qu'il faudra les accompagner dans cet engagement afin de vaincre les peurs et les réticences qui sont bien normales lorsqu'on n'est pas habitué à entrer dans ces instances, mais c'est à ce prix que l'on obtiendra un conseil de citoyens digne de ce nom. Merci.

M. le Maire : Alors M. Aït-Ouaraz n'a pas encore lui-même présenté ses projets, donc avant de passer à d'autres réponses, passons d'abord aux questions. M. Aït-Ouaraz, à vous.

M. AÏT-OUARAZ : Je présenterai tout à l'heure les délibérations suivantes mais juste pour répondre à vos interrogations, en ce qui concerne l'équipe des éducateurs, l'équipe intervient déjà dans d'autres quartiers de la ville, notamment Pajeaud où nous avons quelques actions actuellement, mais également Velpeau, les Morins, Joseph Delon.

Alors bien évidemment, ils n'interviennent pas de façon aussi quotidienne comme au Noyer Doré, on aurait besoin davantage d'effectifs, mais c'est bien notre volonté d'étendre et d'être présents sur l'ensemble de ces territoires.

Quant au conseil citoyen, on vous en a présenté lors de la commission la démarche, je pense que la vision et le projet qu'on prépare est tout à fait cohérent et pragmatique et je pense qu'on arrivera à faire quelque chose d'intéressant.

Mme DELPECH : Oui, en fait M. Aït-Ouaraz a répondu à ma question sur l'élargissement de ce dispositif à d'autres quartiers, je voulais juste insister sur Les Morins, Champagne et Villemilan, parce que ce sont des quartiers qui sont excentrés et qui n'ont plus aucun établissement culturel depuis que le bibliobus a disparu. Il n'y a plus rien dans ces quartiers.

M. le Maire : C'est effectivement un problème.

M. AÏT-OUARAZ : Mais les éducateurs ne pourront pas apporter des bouquins ...

Mme DELPECH : C'était le seul bibliobus qui restait !

M. le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres questions concernant les trois délibérations ?

Donc on va revenir à la n° 26 qui concerne la répartition d'une subvention globale donnée par le Département, qui correspond à 145.000 €.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

27 - Adoption du programme d'actions relatif aux subventions départementales au titre du Pôle Solidarités pour l'année 2016.

(Rapporteur : M. Saïd AIT-OUARAZ)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. le Maire : Cette délibération concerne essentiellement l'activité gérée par la ville, assurée par la ville, du suivi des jeunes à hauteur de 513.000 € et pour laquelle le Département verse une subvention de 329.000 €.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

28 - Transfert de l'activité de médiation urbaine au profit de la ville.

(Rapporteur : M. Saïd AIT-OUARAZ)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

Mme DELPECH : Je voudrais poser une question sur la médiation urbaine : vous nous apprenez qu'il y aura un futur centre social culturel ?

M. AÏT-OUARAZ : Un mot très rapidement. Venez aux commissions et ... C'était une petite boutade !

M. RUFAT : Ce que dit M. Ait-Ouaraz n'est pas acceptable. Les deux commissions étaient faites simultanément, donc on a été obligés de choisir. Ce n'est pas acceptable.

M. le Maire : C'était quelle commission, l'autre ?

M. RUFAT : C'était « Politique de la Ville » pour l'une, et pour l'autre « Urbanisme ».

M. AÏT-OUARAZ : On vous fera suivre dans ce cas-là un document présentant notre projet ; et pour compléter on devrait rentrer à partir du 1er janvier en préfiguration pour le centre socioculturel.

29 - Adoption d'une convention de partenariat avec le Pôle de compétitivité Systematic- Paris – Région.

(Rapporteur : M. François GOULETTE)

M. GOULETTE : M. le Maire et chers confrères, je présente ce soir un projet de partenariat avec le pôle de compétitivité Systematic Paris-Région sous la forme de trois questions :

- Qu'est-ce qu'un pôle de compétitivité ?
- Qu'est-ce qu'un partenariat peut nous apporter ?
- Quel lien avec le renouvellement d'Antony-pole ?

Première question : Qu'est-ce qu'un pôle de compétitivité ? Les pôles de compétitivité sont des réseaux professionnels faisant travailler ensemble à l'échelle d'une même région des entreprises industrielles de toutes tailles et des organismes de recherche publics et privés. Ce sont des dispositifs incitatifs cherchant à favoriser le développement local des entreprises et de l'emploi par le puissant levier de l'innovation technologique.

Le dispositif national des pôles de compétitivité a été lancé en France il y a une dizaine d'années, s'inspirant du modèle de la Silicone Valley aux Etats-Unis, modèle repris par la plupart des pays industrialisés pour dynamiser leur économie. Le pôle de compétitivité Systematic Paris-Région est l'un d'entre eux particulièrement actif et dynamique sur la région Ile-de-France. Il a été créé en 1995 et comporte plus de 800 adhérents qui sont des entreprises et des organismes de recherche. Le nombre de membres actifs dont une très large proportion est constituée

d'entreprises privées est, je pense, un indicateur tout à fait significatif de sa vitalité et de l'intérêt qu'ils y trouvent.

Le coeur de métier du pôle Systematic est centré sur le numérique, l'électronique, l'optique et l'informatique. Il est structuré autour de plusieurs groupes de travail thématiques qui se réunissent régulièrement. Il a à son actif de nombreuses réalisations, que l'on parle en termes de création de nouveaux produits et services, de développement de ses entreprises membres, ou encore d'ouverture et de rayonnement international, et au final de maintien et de création d'emplois solides et pérennes dans notre région

Deuxième question : Que peut apporter à la ville d'Antony un partenariat avec le pôle de compétitivité Systematic ? Nous avons identifié à Antony, par le travail des élus et des services de la ville, plusieurs entreprises qui sont déjà adhérentes du pôle de compétitivité Systematic, ainsi que d'autres qui n'y participent pas mais qui pourraient être intéressées pour le rejoindre. Les pôles de compétitivité ont un encrage local, ils cherchent à développer l'économie et l'emploi au niveau local et régional. Un partenariat avec le pôle Systematic lui permettra de renforcer son ancrage à Antony et permettra à la ville de favoriser une dynamique de croissance et d'innovation pour ces entreprises.

Concrètement, ceci nous permettra de créer et de renforcer les liens entre les entreprises Antoniennes et de les aider à développer leur réseau au-delà d'Antony et aussi à l'International. Par ailleurs le partenariat avec le pôle de compétitivité Systematic nous permettra de travailler sur notre attractivité économique à destination des entreprises innovantes. C'est une façon concrète et, nous le pensons, efficace, de toucher des entreprises qui pourraient chercher des lieux d'implantation pour se développer.

Troisième question : Ce partenariat sera-t-il bénéfique à l'avancement du projet de renouvellement d'Antonypole ? Comme vous le savez, nous travaillons sur le renouvellement industriel de la zone d'Antonypole avec l'ambition d'en faire une zone d'activité pour entreprises de pointe et innovantes. Nous avons pour cela un atout de taille : l'arrivée d'une gare du Grand Paris Express programmée pour 2024. Le calendrier du projet d'aménagement urbain, qui est celui de l'aménagement d'un nouveau quartier de ville comportant des logements et des entreprises, est naturellement contraint par le calendrier de l'arrivée de la gare. Nous y travaillons avec la Société du Grand Paris. Mais c'est un calendrier de long terme. Et nous ne souhaitons pas attendre, d'une part pour proposer des actions concrètes aux entreprises déjà présentes, d'autre part pour travailler sur l'attractivité économique du territoire et faire savoir que nous préparons ce projet.

Concrètement, nous travaillons déjà en lien avec l'établissement public foncier d'Ile-de-France, à ce que les locaux présents à Antonypole accueillent des entreprises en activité ; concrètement également, pour ce qui concerne les entreprises innovantes, nous accueillons prochainement à Antonypole une start-up issue d'un incubateur des environs, qui cherche à se développer et qui a besoin d'espace pour embaucher. Et nous avons des contacts avec d'autres start-up qui pourraient suivre le même chemin.

Le partenariat avec le Pôle de compétitivité Systematic s'inscrit donc sous la forme d'une action concrète à destination des entreprises et d'un renforcement de notre attractivité économique dans la cohérence de notre action pour Antonypole.

Voici venu le moment de conclure : Chers collègues, nous avons l'ambition que l'on puisse dire un jour qu'Antony n'est pas seulement une ville où il fait bon vivre, mais aussi une ville à la pointe des hautes

technologies où il fait bon travailler et innover. C'est aujourd'hui une action simple et concrète que nous vous proposons de faire en ce sens, en adoptant la convention de partenariat entre la ville d'Antony et le Pôle de compétitivité Systematic Paris-Région, et en autorisant M. le Maire à signer cette convention.

Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

M. le Maire : Merci François Goulette, M. Meunier a demandé la parole.

M. MEUNIER : A priori, un partenariat avec le pôle de compétitivité Systematic Paris-Région pourrait apparaître comme une bonne idée. Le problème, c'est que ce qui apparaît au coeur du rapport joint à la présente délibération, c'est que la priorité, si elle est peut-être d'aider les TPE et PME Antoniennes, ce n'est pas la seule. La priorité consiste bien à s'inscrire avec Antonympole au coeur des futurs grands pôles de compétitivité économiques, technologiques et universitaires que seront l'OIN Paris Saclay et l'OIN Orly-Rungis. Une logique qui n'aboutira qu'à une chose : une compétition et une concurrence forcenée entre ces différents territoires. C'est du reste cette même logique, portée à l'origine par l'Union Européenne, qui a présidé à la réforme territoriale portée par le Gouvernement actuel, à la mise en place de la ligne 18 du Grand Paris Express, pour preuve le Commissariat Général à l'Investissement, initiative créée par Manuel Valls, vient récemment d'émettre un avis négatif sur le financement de la ligne 18 entre le Plateau de Saclay et Versailles, ou encore la baisse drastique des DGF aux collectivités territoriales.

M. le Maire : Merci M. Meunier.

Mme LE BRIS : J'interviens juste sur l'aspect développement économique puisque je suis déjà intervenue sur l'aspect développement durable tout à l'heure. Simplement pour saluer le fait qu'Antony se raccroche aux écosystèmes qui l'entourent pour promouvoir le

développement économique et l'innovation sur notre territoire, et donc nous voterons Pour.

Je remarque juste que vous formulez dans le rapport le voeu d'inscrire Antony dans les dynamiques portées par la Vallée Scientifique de la Bièvre ou l'OIN Orly-Rungis, et que cette logique n'avait pas du tout prévalu au moment où il fallait réfléchir sur les périmètres de conseils de territoire.

Sans tomber dans le procès d'intention que vous nous reprochez, simplement dire aussi et souhaiter qu'au-delà du gain marketing pour Antony d'adhérer à ce pôle de compétitivité, puisqu'on comprend bien que le logo de la ville sera désormais partout dans les documents de communication sur Systematic, souhaiter qu'il y ait de vraies actions concrètes pour que cette inscription rejaillisse sur toutes les entreprises du territoire. Merci.

M. GOULETTE : Il y a eu dans les deux interventions une notion de concurrence par rapport aux autres territoires. Alors il n'y a pas de logique de concurrence, le pôle de compétitivité Systematic est défini sur la région Ile-de-France et nous avons clairement à l'esprit qu'il ne servirait à rien d'inscrire Antony en concurrence avec Paris Saclay ou avec les villes aux alentours. Ce serait une stratégie absolument stupide. il n'y aurait pas d'autre mot.

Donc il n'y aura pas de concurrence avec les autres territoires, en revanche nous pourrons travailler sur des facteurs différenciant, et nous travaillons également sur les parcours des entreprises, certaines entreprises notamment innovantes ont besoin de se développer, ont besoin de trouver des endroits pour se développer, et à Antony en particulier nous avons de l'espace disponible. Donc on n'est pas dans une logique de concurrence mais bien de coopération avec les autres territoires.

Sinon, pour la question de la communication, comme ça a été dit effectivement, il y a un côté marketing territorial dont je pense qu'il ne faut pas sous-estimer l'importance. Quand on est à Antony, je pense qu'on est fier d'être Antonien et d'avoir Antonypole, mais il faut voir qu'au niveau de la Métropole du Grand Paris, c'est complètement invisible. La plupart des gens ne savent pas ce que c'est, y compris pour les entreprises. Donc comment est-ce qu'on va faire pour attirer les entreprises qui ne sont pas à Antony et leur faire savoir qu'il y a des choses qui s'y passent ? C'est une action pour le faire.

Et ensuite, comme je l'ai expliqué dans mon exposé à l'instant, ce n'est pas que du marketing territorial, il y a des actions concrètes qui sont prévues pour les entreprises.

M. le Maire : Pas d'autres interventions ? Simplement sur l'allusion à la Vallée Scientifique de la Bièvre, elle a choisi la santé, c'est le Pôle Médicen, ce n'est pas le Pôle Systematic. Nous, c'est les nouvelles technologies que nous choisissons. Nous avons choisi le pôle Systematic qui est celui des nouvelles technologies et non pas celui de la santé.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 voix Contre.)

30 - Demande de subvention auprès de l'Etat pour l'acquisition de terminaux dans le cadre de la mise en place de la verbalisation électronique.

(Rapporteur : Mme Sophie SANSY)

Mme SANSY : En effet, le temps nous est un petit peu compté puisque nous allons assister à la disparition du carnet à souches et de la contravention papier. Cela va se faire assez rapidement maintenant.

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

31 - Fixation du montant des Bourses de l'Aventure et de la Création pour l'année 2015 (3ème jury).

(Rapporteur : M. David PASSERON)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

32 - Fixation du montant des bourses du dispositif « Cap sur le Monde » pour l'année 2015 (3ème jury).

(Rapporteur : M. David PASSERON)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

33 - Désignation des représentants de la commune :

- **au Conseil de la Métropole du Grand Paris**
- **au Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial**

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : En ce qui concerne la Métropole du Grand Paris, la ville a droit à 1 représentant sur 209, la ville de Paris aura 62 sièges, il y aura deux communes qui auront 3 sièges, je pense que c'est Boulogne certainement et Saint-Denis, enfin une ville qui a plus de 100.000 habitants, 13 communes auront 2 sièges, celles de plus de 80.000 habitants, et les villes comme la nôtre qui ont 80.000 habitants et moins n'en auront qu'un seul.

Pour ce qui est du territoire, la ville d'Antony qui aura au total 80 conseillers territoriaux aura 13 sièges, dont celui du représentant à la Métropole. Donc il y aura à voter pour 12 sièges. Et le vote se fera suivant le scrutin de liste à la proportionnelle, comme d'habitude, à la

plus forte moyenne exactement. Mais enfin, ça ne changera pas grand chose au résultat a priori.

Donc pour ce qui est du conseil métropolitain, je suis candidat au nom de la majorité, y a-t-il un candidat au nom de l'opposition ? Et demandez-vous un vote secret ? Est-ce qu'on peut faire un vote non secret ?

M. FEUILLADE : Dans votre majorité, il pourrait y avoir des surprises, des fois ! On ne sait jamais !

M. le Maire : On peut toujours essayer.

M. FEUILLADE : Juste une remarque, vous allez encore me dire que je suis toujours sur le formalisme, etc... mais comme je suis par nature profondément républicain, je respecte les normes républicaines. Or, vous le savez très bien puisque j'ai interrogé vos services aujourd'hui, le décret déterminant les périmètres des territoires n'a pas été publié à ce jour au Journal Officiel ; donc on anticipe une décision qui, alors on va voter, vous allez nous faire voter en disant : Ah ! M. Feuillade, vous n'allez pas faire comme l'autre fois et me dire qu'on va encore faire un nouveau conseil, ça va coûter cher, etc... mais je vous dis que nous ne sommes pas dans le cadre républicain, le décret n'a pas été publié à ce jour. J'ai interpellé la Préfecture aujourd'hui, j'ai interpellé quelques autres communes qui me disent : laissez faire, mais vous prenez un risque d'annulation. C'est tout ce que je vous dis.

M. le Maire : Eh bien on verra. Nous verrons.

M. FEUILLADE : Comme nous avons vu pour le bulletin, pour la tribune, etc... pour le droit de parole etc, vous avez vu, vous avez été annulés et condamnés par le Tribunal Administratif.

M. le Maire : Nous verrons.

M. FEUILLADE : Vous vous asseyez quand même fort rapidement sur les lois de la République, on n'est pas dans une république bananière !

M. le Maire : Je vous répondrai tout à l'heure, Mme Delpech vous avez la parole.

Mme DELPECH : Je voudrais faire une déclaration d'ordre général sur ces votes :

Nous l'avons déjà dit, la mise en place et le fonctionnement des Métropoles et des nouveaux territoires élargis sont anti-démocratiques au moins pour trois raisons :

D'abord un grand débat public et un référendum sur la réforme territoriale auraient dû avoir lieu. Cela aurait permis l'expression des citoyens sur l'organisation de leur pays. Et justement cette organisation fait que les citoyens sont de plus en plus éloignés des centres de décision. C'est la proximité qui doit être la règle dans une démocratie qui fonctionne bien. Au contraire la bureaucratie s'installe, les dotations de l'Etat aux collectivités locales baissent dangereusement, conduisant à l'abandon de plus en plus de services publics aux entreprises privées.

Enfin, sur son mode de représentation : pour Antony un seul représentant à la Métropole du Grand Paris, un seul représentant de l'opposition au niveau Territoire. Merci.

M. le Maire : Merci Mme Delpech. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

J'ai reçu une lettre du Préfet de Région hier, qui est partie le 30 novembre, que j'ai reçue hier, qui me dit ceci :

« Le calendrier de préparation des décrets fixant le périmètre et le siège du territoire de la Métropole initialement prévu fin novembre a été perturbé par l'agenda du Conseil d'Etat », (qui n'en peut plus de tous les textes qu'il a à examiner, le malheureux) « en raison des différents textes que celui-ci est amené à examiner en urgence... », (on fait tout en urgence en ce moment), « dans la période que nous traversons. Néanmoins les décrets doivent être examinés et signés en fin de

première quinzaine du mois de décembre. Aussi, afin de permettre comme prévu l'installation des conseils de Métropole, et des établissements publics territoriaux dans le courant du mois de janvier 2016, je vous invite à tenir un conseil municipal... » (nous, nous l'avions déjà prévu) « durant la semaine du 9 au 14 décembre... » (oui, après c'est trop tard, c'est Noël), « afin de vous permettre de désigner votre conseiller métropolitain et vos conseillers territoriaux supplémentaires. Concernant cette désignation, vous pouvez vous reporter au vademecum qui a été diffusé par la Mission de Préfiguration... », je ne sais pas si vous avez une copie de ce vademecum mais je pense que si ? De toute façon on le trouve sur Internet très facilement, c'est celui qui explique le mode de vote, et le nombre de places.

Nous sommes donc invités à tenir un conseil. On nous dit entre le 14 et le 19, c'est parce qu'effectivement il faut le temps de convoquer le conseil, pour le nôtre, c'était déjà fait. On le fait aujourd'hui et il faudrait en tout cas le faire avant la fin du mois et non pas le mois prochain, quand on aura le décret.

Donc je vous propose, mes chers collègues, de voter ...

Alors simplement pour que M. Feuillade n'attaque pas ce vote, nous allons voter « papier ». Je me méfie.

(Il est procédé à un vote à bulletin secret pour le représentant à la MGP. Camille Le Bris et Fabien Hubert sont scrutateurs. M. Sénant obtient 43 voix - 5 bulletins sont blancs - 1 bulletin est nul.)

M. le Maire : Je remercie les 43 conseillers municipaux qui ont voté pour moi.

(Applaudissements)

M. le Maire : Pour le Conseil de Territoire, vous avez la liste de la majorité, pour celle de l'opposition, avez-vous une liste ?

M. RUFAT : Oui, bien sûr, le groupe Antony Avec Vous va présenter une liste qui est composée de la façon suivante : Marité Charrier, Jean-Marc Feuillade, Annie-Laure Delacroix, Pierre Rufat, Camille Le Bris.

M. le Maire : D'accord. Très bien. Est-ce qu'il y a une troisième liste ?

M. Meunier forme une liste à lui tout seul. M. Aripa, vous avez une liste ? (M. Aripa répond Non). Mme Delpech non plus ? (Mme Delpech répond Non).

(Il est procédé à un vote à bulletin secret pour le Conseil de Territoire, la liste de Jean-Yves Le Bourhis obtient 37 voix, la liste de Mme Charrier obtient 6 voix, la liste de M. Meunier obtient 1 voix. Il y a 5 bulletins nuls.)

M. le Maire : Ceux qui ont ajouté un nom à la liste de la majorité ont un bulletin annulé, il ne fallait pas y toucher. On n'a pas le droit d'écrire sur un bulletin.

Donc le résultat est le suivant, **sont élus : Jean-Yves Le Bourhis, Isabelle Rolland, Pierre Médan, Armelle Cottenceau, Pascal Colin, Sophie Sansy, Philippe Serin, Stéphanie Schlienger, Philippe Martin, Perrine Precetti, Jacques Legrand, et Marie-Thérèse Charrier.** Félicitations aux élus.

34 - Adhésion de la ville au Club des villes et territoires cyclables.

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. le Maire : Y a-t-il des questions sur les villes cyclables ?

Mme LE BRIS : Une intervention qui sera très brève pour saluer cette adhésion, d'autant plus qu'il n'y a pas tant de communes d'Île de France qui sont membres. A côté de chez nous par exemple il y a Sceaux mais c'est tout. Donc ça donnait un beau signal, en pleine COP 21. Le Club des villes et territoires cyclables fait un travail remarquable pour la

promotion du vélo dans les territoires. Simplement ce que je voulais ajouter, dans l'esprit un peu de mon intervention précédente, c'est qu'au-delà du label que va représenter le fait d'être membre de ce Club, il faut espérer que cette adhésion va donner une réelle impulsion nouvelle au développement des actions sur le vélo à Antony et pas seulement au travers des améliorations de la voirie, où l'on voit les pistes et bandes cyclables progresser, mais aussi en matière de services au vélo, je pense au stationnement, à tout ce qui peut être fait autour de la réparation, l'aide à l'entretien du vélo, la mise à disposition de vélos, que ce soit en libre service ou location plus longue. Et les activités de sensibilisation, je pense notamment en lien avec les entreprises, une sensibilisation des employeurs pour mettre à disposition par exemple plus de douches, pour encourager les salariés à venir en vélo, et tout ce qui est autour de l'éducation et la sensibilisation.

M. le Maire : Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres interventions ?

Donc concernant le vote, il y a un double vote, celui d'abord de voter le principe de l'adhésion, et ensuite voter pour les représentants. Et les candidats de la majorité sont Mme Perrine Précetti comme titulaire et Claudine Lesieur comme suppléante. Y a-t-il des candidats de l'opposition ? Ou des oppositions ?

(Vote à main levée sur le principe de l'adhésion : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

(Vote à main levée pour les représentants, Mmes Précetti et Lesieur...M. Rufat demande la parole)

M. RUFAT : Je vais expliquer, car cela va faire plaisir à M. Serin qui parle souvent de rapprochement, ce sera y compris pour le vélo : La démarche en faveur du vélo provient d'une nouvelle impulsion. On reconnaît qu'il y a une nouvelle impulsion, on a déjà eu l'occasion de le dire et l'adhésion de la ville en fait partie. Camille s'est exprimée sur les

projets qu'il faut poursuivre sur le vélo, elle en a cité quelques-uns, on pourrait parler des « tourner à droite » possibles aussi au feu rouge, comme le fait la ville de Sceaux justement, qui en fait partie ... Oui, je pense que c'est bien et comme c'est bien, j'appuie.

M. le Maire : Très bien. Donc on vote pour la liste Précetti – Lesieur...

(Vote à main levée pour la désignation des représentants : délibération adoptée à 47 voix Pour, 1 Abstention et 1 ne prenant pas part au vote)

M. le Maire : Mme Précetti et Mme Lesieur sont élues brillamment.

Maintenant nous allons passer aux rapports, il y a à prendre acte de rapports d'activité.

35 - Communication du rapport d'activité de la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre- année 2014.

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : Personne ne veut intervenir ?

Il est pris acte de la communication du rapport.

36 - Communication du rapport d'activité du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP)- année 2014 ;

(Rapporteur : Mme Armelle COTTENCEAU)

M. RUFAT : C'est en rapport avec le précédent, c'est aussi funéraire, la CAHB !

On avait déjà évoqué ce sujet sur le funérarium, la délégation doit tomber bientôt, elle va être renouvelée, alors je ne sais pas si on démarre cette année, ou si c'est l'année prochaine, mais on va peut-être démarrer les études ou les approches cette année. Il faudrait peut-être tenir compte que la salle actuelle d'accueil des familles est trop petite et qu'il faut

absolument, même si c'est une fois par semaine, ou toutes les deux semaines...

Mme COTTENCEAU : C'est deux fois par an.

M. RUFAT : Non, c'est plus que deux fois par an. En tout cas moi j'y vais malheureusement plus que deux fois par an et je constate que la salle est trop petite. On en reparlera mais il faudra réfléchir à une salle plus grande que le hall qui permet éventuellement de recevoir 50 personnes et les gens débordent sur le parking.

Il est pris acte de la communication du rapport.

37 - Communication du rapport d'activité du Syndicat mixte de Massy-Antony-Hauts de Bièvre pour le chauffage urbain et le traitement des résidus ménagers (SIMACUR)- année 2014.

(Rapporteur : Mme Armelle COTTENCEAU)

M. le Maire : Pas de question sur le SIMACUR ?

Il est pris acte de la communication du rapport.

38 - Communication du rapport d'activité du syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC)- année 2014 :

(Rapporteur : Mme Maryse LEMMET)

M. le Maire : Pas de question sur le SIPPEREC ?

Il est pris acte de la communication du rapport.

39 - Communication du rapport d'activité du syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France (SIGEIF) - année 2014

(Rapporteur : Mme Maryse LEMMET)

M. le Maire : Pas de question sur le SIGEIF ?

Il est pris acte de la communication du rapport.

Mme LEMMET : Je voulais simplement préciser : je pourrais vous parler du SIPPAREC longtemps mais vu l'heure, je vais éviter. Je voulais simplement préciser que dans les différentes négociations, annonces, contre-annonces et re-annonces, on ne savait pas ce qu'allaient devenir les syndicats, le SIPPAREC et le SIGEIF avec la Métropole, ils sont maintenus ; et par contre dans la Métropole, il y a une Mission de coordination des syndicats.

M. le Maire : Merci Mme Lemmet.

Questions écrites

M. le Maire : J'ai reçu deux questions écrites, enfin, l'une sous forme de vœu mais à laquelle je réponds comme question écrite, et l'autre comme vraie question écrite. Alors je commence par celle de M. Aripa :

« Monsieur le Maire, sachant que suite aux attentats meurtriers qui se sont produits à Paris et dans le département de Seine-Saint-Denis dans la nuit du 13 au 14 novembre, et dont l'extrême gravité a conduit le Gouvernement à déclarer l'état d'urgence, sachant qu'il est demandé d'assurer dans ces circonstances la sécurité des personnes et des biens par des mesures adaptées à la gravité de la menace, sachant qu'il a été adressé à tous les maires d'Ile-de-France un courrier du Préfet rappelant que tous les personnels en uniforme qui pourront être perçus comme symbole d'autorité à l'instar des polices municipales peuvent constituer des cibles potentielles, sachant que de nombreuses villes des Hauts-de-Seine ont déjà équipé les policiers municipaux d'armes : Colombes, Courbevoie, Levallois-Perret, Le Plessis-Robinson, Neuilly sur Seine, Puteaux, Châtillon, Clamart, Bois-Colombes, Asnières ainsi que hors 92

les communes limitrophes comme Massy, Palaiseau, Wissous et Chilly-Mazarin,

Rapportant l'étonnement d'un certain nombre de nos concitoyens étonnés de voir nos policiers municipaux équipés seulement de gilets pare-balles, de bombes lacrymogènes et de matraques, le groupe « Antony pour un nouvel Avenir » présidé par M. Alain Aripa vous demande si une décision a été prise pour armer notre police municipale et sinon, si une réflexion est menée à ce sujet ?

En complément pouvez-vous nous décrire les missions précises principales et courantes de la police municipale à Antony et les mesures supplémentaires prises dans le cadre de l'état d'urgence ? »

Je vais répondre :

« La police municipale d'Antony, depuis sa création en 1984, inscrit sa mission dans une logique de complémentarité avec celle des services de l'Etat en charge de la sécurité publique. A ce titre elle est chargée de faire appliquer les arrêtés municipaux en matière de stationnement et de circulation. Elle veille également au bon déroulement des marchés et grandes manifestations communales aux côtés de la police nationale.

Sa mission de tranquillité publique l'amène par ailleurs à effectuer des patrouilles dans les différents quartiers de la ville, par exemple à l'heure des entrées et sorties scolaires ; elle dresse procès-verbal des infractions qu'elle constate et rend compte des informations qu'elle recueille auprès des officiers de police judiciaire territorialement compétents.

C'est d'ailleurs au nom de cette logique de complémentarité statutaire et fonctionnelle, inscrite dans la convention de coordination des forces de sécurité signée avec l'Etat, que la police nationale intervient de façon exclusive dans le quartier du Noyer Doré. Ajoutons qu'en complément de ces effectifs mobiles, la ville a fait le choix de développer la vidéo-protection de voies publiques et dans les équipements municipaux.

Aujourd'hui ce sont près de 180 caméras de voies publiques et d'équipements qui concourent grâce à une collaboration permanente avec les forces de police à la sécurité des Antoniens.

Dédiée au repérage des infractions, la vidéo-protection a également vocation à sécuriser les interventions des forces de police. De même le centre de supervision urbain est le point de convergence de tous les systèmes de protection de travailleurs isolés, répartis dans nos équipements sportifs et culturels, et qui permettent de déclencher l'intervention immédiate des services de police en cas d'urgence.

Compte tenu de la mission qui lui est assignée dans le cadre de cette stratégie de sécurité globale, la police municipale s'est vue doter d'équipements individuels adaptés à une doctrine d'emploi préventive. Elle dispose à l'heure actuelle d'un gilet pare-balles, c'est ce que vous avez écrit, d'un bâton de défense de type Tonfa, d'une bombe incapacitante, et de menottes.

Au vu des événements récents, et afin de permettre aux agents de police municipale d'accomplir leurs missions de voie publique avec davantage de sérénité, il a été décidé, en accord avec le personnel de cette unité de doter chaque agent d'un nouveau moyen d'action, le pistolet à impulsion électrique de type Taser. Cette arme non létale, destinée à immobiliser un individu récalcitrant le temps de le menotter, est utilisée par de nombreuses polices municipales mais également par les services relevant du Ministère de l'intérieur. Le Tonfa, jugé parfois trop encombrant, sera remplacé prochainement par un bâton télescopique plus léger.

Il convient également de préciser, s'agissant cette fois des moyens de communication radio, que l'actuel réseau analogique sera remplacé courant 2016 par un réseau numérique plus performant (notamment pour appeler la police nationale).

Enfin le poste de police municipale, qui accueille également le service d'agents de surveillance de la voie publique, les agents ASVP, va être démolie au profit d'un nouveau bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite, plus fonctionnel et mieux sécurisé que l'actuel, et qui regroupera l'ensemble des moyens de la direction de la Sécurité. »

M. ARIPA : Merci pour votre réponse.

M. le Maire : Deuxième question qui est posée sous forme de vœu par Mme Delpech et par M. Feuillade qui s'est joint effectivement à cette demande qui est devenue de ce fait une question écrite. Vous m'avez transmis un vœu à mettre à l'ordre du jour de ce conseil municipal, ce que je n'ai pas fait et je vais vous expliquer pourquoi.

Le vœu est celui-là :

« Le groupe Antony à Gauche et Citoyens à Antony ... » (alors vous vous engagez avec Citoyens à Antony, ce n'est pas vous tout seul, c'est l'ensemble du groupe ?)

M. FEUILLADE : Il y a marqué quoi ?

M. le Maire : « Le groupe Antony à Gauche et Citoyens à Antony », ok :
« ... Le groupe Antony à Gauche et Citoyens à Antony, actant que François Meunier élu par les électeurs de la liste Antony à Gauche a quitté cette liste mais demeure élu selon une loi française et une loi européenne actuelle, actant qu'aucune liste Antony Bleu Marine ne s'est présentée aux suffrages des Antoniens et des Antoniennes lors des élections municipales de mars 2014,

demandent au conseil municipal au nom du respect de l'expression des électeurs et électrices d'Antony d'approuver le vœu suivant :

« François Meunier ne peut s'exprimer qu'en son nom propre, ne peut constituer un groupe intitulé Antony Bleu Marine, et son espace d'expression dans le bulletin municipal ne peut faire usage d'un

quelconque logo ou signe distinctif autre que son nom, d'autant plus qu'il se sert de l'article 34 du règlement intérieur qu'il avait attaqué en justice. Le conseil considère ses mandats illégitimes (ça c'est vous qui le dites, je lis le vœu), au sein des commissions municipales et du conseil d'administration d'Antony Habitat. (Je ne me prononcerai pas sur Antony Habitat).

Le conseil municipal se prononce pour qu'il n'assume plus la présidence d'un bureau de vote. »

Voici ma réponse : « A l'issue des élections municipales de mars 2014, M. François Meunier a été élu effectivement au conseil municipal sur la liste Antony à Gauche, puis en septembre dernier, il a décidé de rejoindre le Front National et de créer au sein du conseil municipal un groupe Antony Bleu Marine.

Je vous rappelle que la loi française ne prévoit pas de mandat impératif et que tout élu de la République est libre de changer d'appartenance politique à tout moment. Vous aussi. L'exécutif ne peut en aucun cas lui interdire de se prévaloir d'un logo ou d'une appartenance à un parti politique légalement constitué. Je ne peux pas non plus lui interdire de s'exprimer devant le conseil municipal ni d'ailleurs de l'obliger à être rattaché à un groupe politique comme l'a rappelé le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un jugement que vous connaissez du 19 février 2015 dont la plupart des membres de l'opposition municipale et ici présents sont à l'origine, ni de créer un groupe puisque cette possibilité est prévue par notre règlement intérieur et qu'elle n'a pas été remise en cause par la jurisprudence.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'expression dans le bulletin municipal, bien que M. Meunier ait, comme vous le rappelez, affirmé son opposition à l'article 34 du règlement intérieur du conseil municipal, ce dernier a été

validé par le même jugement du Tribunal Administratif et je me dois de l'appliquer sans restrictions.

A cet égard ce cas de figure s'était déjà présenté lors de la mandature précédente, une élue du MODEM qui avait été élue sur la liste Citoyens à Antony avait créé son propre groupe MODEM en cours de mandat, et ce groupe avait reçu un espace d'expression dans Vivre à Antony. Cela n'avait pas provoqué autant de réactions de votre part.

En ce qui concerne la présence de M. Meunier au sein des différentes instances, comme le conseil d'administration d'Antony Habitat, je vous rappelle qu'il a été élu par le conseil municipal et qu'en application d'une jurisprudence constante, je ne peux, le Maire ne peut pas le contraindre à démissionner. En effet, si des nouvelles désignations sont effectivement possibles en cours de mandat, elles ne doivent pas être inspirées par un motif étranger au bon fonctionnement de l'administration communale et aux conditions d'exercice de la mission confiée à ses délégués, ce qui est inapplicable en l'espèce. De manière générale, l'exécutif ne peut pas intervenir, et c'est heureux pour vous, dans la désignation d'élus de l'opposition.

Enfin, à propos de la présidence des bureaux de vote, l'article R 43 du code électoral précise que les bureaux de vote sont présidés par : les maires, adjoints, et conseillers municipaux dans l'ordre du tableau. A leur défaut les présidents sont désignés par le Maire parmi les électeurs de la commune. Or la commune est découpée en 44 bureaux de vote et Monsieur Meunier occupe actuellement la 46ème place au tableau, plusieurs élus le précédant sur cette liste ; des élus de la majorité m'ont informé de ne pas pouvoir tenir un bureau de vote les 6 et 13 décembre prochains pour les élections régionales. Je suis donc dans l'obligation de faire appel à M. Meunier pour présider un bureau de vote à l'occasion de ces deux scrutins. »

Voilà les raisons pour lesquelles, chère collègue, je n'ai pas inscrit votre vœu à l'ordre du jour du conseil municipal.

En principe, on ne répond pas aux questions écrites, Mme Delpech, néanmoins, vous pouvez prendre la parole.

Mme DELPECH : Je voulais savoir si vous me permettez de lire un extrait d'un rapport d'une loi européenne très récente qui explique dans le vœu pourquoi j'ai mis les lois française et européenne actuelles. Est-ce que vous me permettez de lire cet extrait ?

M. le Maire : Il est long ?

Mme DELPECH : Il n'est pas très long. Je vous remercie.

C'est un projet de résolution qui est extrait du rapport de la Commission du règlement des immunités et des affaires institutionnelles de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe du 12 janvier 2015 :

« Projet de résolution : Dans les états membres du Conseil de l'Europe, le mandat impératif étant prohibé, (ce que vous venez de dire aussi), le parlementaire a la libre disposition de son mandat. Pour autant, le mandat constitue un contrat moral entre les électeurs et l'élu autour des principes, des valeurs et des opinions défendues dans son programme électoral. Le changement d'affiliation politique post-électoral soulève donc des interrogations et des critiques notamment de nature déontologique et morale mettant en cause de l'opportunisme politique, l'éventuelle perte de confiance des citoyens envers la classe politique ou la discipline interne des partis. En conséquence l'assemblée invite les parlements nationaux à lancer une réflexion approfondie sur le changement d'affiliation politique des parlementaires afin de déterminer l'opportunité d'adopter ou non des mesures restreignant le changement de groupe politique par l'interdiction de rejoindre un autre groupe pour le restant de la législature, et l'obligation de siéger comme non-inscrit, ou la perte de certains droits de participation et de représentation ».

Antony aurait pu être à l'avant-garde.

M. le Maire : Moi, je ne résiste pas au plaisir de vous lire un texte, décidément prononcé par Jean-François Homassel le 3 juillet 2008, peu de temps avant qu'il ne démissionne, écoeuré : « Si quelqu'un ne se retrouve plus dans les groupes, et a envie de faire un groupe tout seul, il faut qu'il ait la possibilité de s'exprimer dans le BMO ; il lui faut un local, une permanence en mairie, je vous demanderai donc d'amender les articles en ce sens pour que nous soyons conformes au règlement intérieur. »

Alors on les a amendés, les articles. Voilà. C'est la jurisprudence Homassel.

Questions orales

M. FEUILLADE : J'ai une question orale concernant les élections de dimanche prochain : j'ai été saisi par des associations de handicapés visuels et non voyants qui me disent -et j'ai interpellé la mairie, les services aujourd'hui- qui me disent que les machines à voter ne fonctionnent pas pour les non-voyants. Et vos services que j'ai appelés aujourd'hui m'ont confirmé que ça ne fonctionnait pas ; donc peut-être que ça a été réparé...

M. le Maire : Les machines fonctionnent, c'est le dispositif spécial.

M. SERIN : Alors là je vais répondre parce qu'il y a eu un incident technique : compte tenu du nombre de listes et des intitulés de listes, ça ne rentre pas dans la séquence de caractères. On s'en est aperçu trop tardivement parce qu'on a reçu tous les modèles un peu tardivement, donc il est vrai que cette fois-ci, sur uniquement ce scrutin-là, les malvoyants ne pourront pas. Ma collègue a tout de suite saisi les associations et les a informées. Quinze personnes sont malvoyantes et votent régulièrement sur la ville. Donc on a pris conscience de la chose.

Je vous rappelle quand même que dans les précédents scrutins, quand c'est des scrutins papier, pour les malvoyants, on ne les met pas en braille, ils sont donc obligés de se faire assister. Donc on va prévenir les personnes pour qu'elles puissent se faire assister pour voter.

Puisque je vous rappelle que les gens qui sont malvoyants ou qui ont un déficit peuvent toujours être aidés pour voter.

Le code électoral est très précis sur ce sujet et permet toujours à quelqu'un de voter et d'être aidé.

M. le Maire : Ils peuvent être aidés, avec un vote papier ils sont systématiquement aidés. Pour cette fois ils le seront aussi. Au second tour, la machine fonctionnera.

M. RUFAT : Je pense quand même que la confidentialité du vote doit être maintenue, c'est un des principes, et y compris lorsque c'était avec du papier, la confidentialité était tout à fait possible, pour m'en être occupé, peut-être certains le savent, c'était relativement simple : les personnes non-voyantes, on leur donnait l'ordre des bulletins déposés sur la table, on les laissait tranquilles, et elles étaient capables de prendre celui qui leur convenait, et la personne venait avec son bulletin le jour du vote pour voter. Donc la confidentialité était possible du temps du papier, et je constate qu'aujourd'hui, pour des raisons techniques, elle n'est plus possible parce que forcément la personne ne va pas voir ce qui va se passer.

Je vous dis que la confidentialité était possible, elle ne l'est plus !

M. le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Mme Delpech et ce sera la dernière.

Mme DELPECH : Monsieur le Maire, une partie des dirigeants du club Antony Sport Football a transmis au procureur de Nanterre un dossier faisant état d'irrégularités diverses au sein du club. Vous avez vous-même publié une lettre adressée à M. le Sous-préfet dans laquelle vous

indiquez soutenir les dirigeants actuels. Ayant été moi-même sollicitée par les dirigeants dissidents, pourquoi ne les avez-vous jamais rencontrés, ni vous, ni M. Le Lamer en charge des questions sportives ?

M. le Maire : Moi j'ai écrit au Sous-préfet pour lui dire que même s'ils avaient reçu de la part de personnes physiques une liste de dirigeants, la vraie liste de dirigeants est celle qui est actuellement en fonction, celle qui aujourd'hui fait marcher le club. Celle qui paie les entraîneurs, celle qui organise les compétitions, les déplacements aux compétitions, c'est l'équipe de M. Marlet. Et pas une autre. C'est elle qui est actuellement en fonction. Et c'était logique, à mon sens cette équipe a été élue normalement avec une très forte avance lors de l'assemblée générale à laquelle l'opposition a participé. L'opposition a fait sa propre assemblée générale au départ, toute seule. Là, il y a eu une assemblée générale à laquelle elle a participé et à laquelle elle a été battue. Cela arrive quelquefois que l'opposition soit battue.

Mme DELPECH : Non mais vous n'avez pas compris ma question.

M. le Maire : En général elle est battue, l'opposition, sinon elle ne serait pas l'opposition !

Mme DELPECH : Non mais ma question était : par souci d'équité, pourquoi ne les avez-vous pas rencontrés ?

M. le Maire : Mais qu'est-ce que vous en savez, que je ne les ai pas rencontrés ?

Mme DELPECH : C'est eux qui me l'ont dit !

M. le Maire : Ah ! Vous les croyez ?

Mme DELPECH : Ben... Oui !

M. le Maire : Je vous invite au pot républicain.

(La séance est levée à 0h55.)